

Après le déluge . . .

- La plupart des assurances ne paieront pas
- Des quartiers déclarés zones sinistrées ?
- Quelques tunnels et viaducs encore fermés

MICHEL C. AUGER
MARIE-CLAUDE DUCAS

Le tunnel Saint-Rémi du quartier Saint-Henri, qui demeurera fermé au moins jusqu'à demain, et l'autoroute 20 à la hauteur de la 1ère avenue à Lachine, qui ne devrait redevenir praticable que cet après-midi sont

parmi les dernières séquelles du véridable déluge qui s'est abattu mardi sur la région de Montréal, causant un décès et d'importants dommages matériels. La Ville de Montréal devrait annoncer officiellement ce matin si elle demandera au gouvernement du Québec de déclarer certains quartiers comme zone sinistrée, ce qui

donnerait aux citoyens ne pouvant être indemnisés autrement une aide d'urgence en vertu de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistres. La Ville de Montréal n'avait, hier soir, reçu que 1,300 appels rapportant des inondations de résidences, mais on affirmait à l'Hôtel de ville que le nombre est, évidemment, beaucoup

plus élevé et que les citoyens devraient continuer à appeler au service des Travaux publics à 872 3434. Les résidents des autres villes de la région peuvent également communiquer avec leurs administrations municipales. La plupart des polices d'assurances ne couvrent pas les dommages

Voir page 14 : Déluge



Les inondations causées par le violent orage qui s'est abattu sur Montréal mardi n'aura pas épargné le matelas de la famille Bordat, dont la plupart des meubles auront été abimés par les eaux.

Aucun système d'égouts n'aurait bu pareil torrent

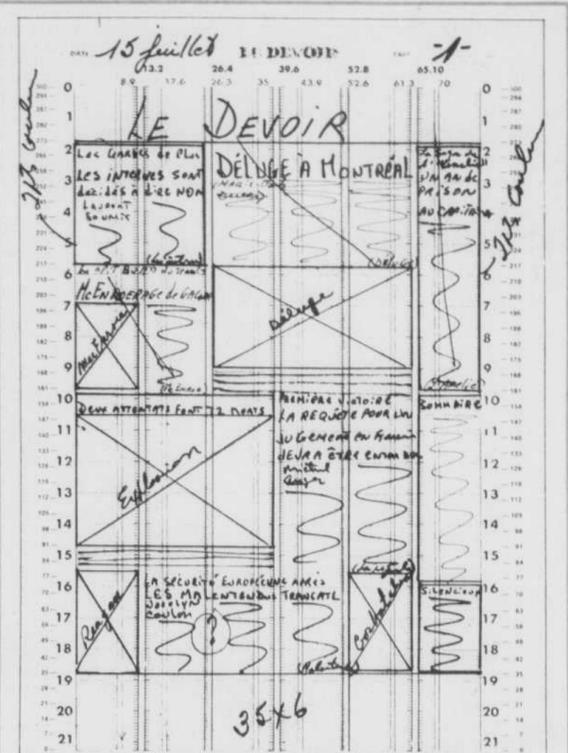
PIERRE CAYOUILLE

Le réseau d'égouts de la Ville de Montréal ne peut absorber que 36 millimètres de pluie à l'heure. Quand l'intensité de la pluie est plus grande, l'égouttement ne se fait plus. Voilà pourquoi l'orage de mardi dernier a noyé Montréal. Le système ne pouvait absorber pareilles précipitations, a expliqué au DEVOIR M. Gaston Moreau, assistant directeur des travaux publics à la Ville de Montréal. « Une telle in-

tensité de pluie (36 millimètres à l'heure) ne revient qu'une fois à tous les 10 ans, disent les calculs des experts. Et le design de notre système d'égouts, comme celui de la plupart des grandes villes d'Amérique du nord, a été conçu pour faire face à ce genre de précipitation. Pas plus. Il nous aurait fallu un système d'égouts capable de faire face à une pluie dont la récurrence est d'une fois à tous les 50 ans », a-t-il dit.

Or l'orage de mardi, dans l'échelle des « périodes de retour » se situe à

Voir page 14 : Egouts



Faut le DEVOIR pour le croire

Voici la maquette de la une du DEVOIR d'hier qui n'est jamais allée sous presse, l'imprimerie Dumont ayant été privée d'électricité dans LaSalle durant le déluge. La panne perdurait toujours hier dans ce secteur de l'île particulièrement touché par l'orage. Les artisans du DEVOIR ont fait appel à l'extérieur pour produire le journal de ce matin. Dans un premier temps, une partie de la composition a été faite dans un atelier de dépannage où s'affairaient le personnel de l'imprimerie Dumont. L'électricité ayant enfin été rétablie à 21 h 50, les dernières pages ont été composées à l'imprimerie Dumont mais les plaques ont été acheminées à l'imprimerie Montréal-Granby où LE DEVOIR a enfin été imprimé.

Santé : le réseau de CLSC est complété

RENÉE ROWAN

Le réseau des services de première ligne au Québec est maintenant complété. Du moins sur papier. Cependant, au lieu des 166 CLSC dont on parlait depuis des mois, sinon des années, il comprendra 149 CLSC et centres de santé autonomes, un module (celui du Cap-de-la-Madeleine) et cinq territoires dont la responsabilité des services sera attribuée à d'autres établissements, soit au total 155 centres de services socio-sanitaires de première ligne, a appris LE DEVOIR. Il y a une garantie de services pour l'ensemble de la région de Montréal métropolitain, mais au lieu des 39 CLSC prévus au départ, il n'y en aura que 31, plus deux autres établissements qui seront autorisés à dispenser des services socio-sanitaires de première ligne.

Voir page 14 : Santé

Malgré le discours, les dépenses fédérales continuent de croître Les conservateurs, champions de la manipulation des chiffres

MANON CORNELIER

OTTAWA — Malgré leurs dires, les conservateurs fédéraux ne sont pas les champions de la réduction des dé-

penses fédérales, ni les spécialistes de l'amaigrissement de la fonction publique. Ils sont encore moins les protecteurs du pouvoir d'achat des moins bien nantis. C'est ce que souligne une étude

rendue publique hier à Ottawa et intitulée « How Ottawa Spends - 1987-88 : restraining the state ». Ce document produit par l'École d'administration publique de l'Université Carleton est révisé annuellement. Il

a été rédigé par huit professeurs et étudiants diplômés de trois universités. Selon l'étude de 335 pages, les dépenses fédérales croissent plus ra-

Voir page 14 : Champions

Les médecins et internes exercent leur droit de refus

LAURENT SOUMIS

À la recherche d'une forme de grève qui n'en serait pas une, les 1,800 membres de la Fédération des médecins résidents et internes du Québec (FMRIQ) se prévaudront désormais du droit de refuser de travailler inscrit à la Loi sur la santé et la sécurité au travail. C'est pratiquement la seule forme d'arrêt de travail dont ils puissent maintenant se prévaloir après le rejet, hier, par la Cour supérieure du Québec de leur requête en évocation

d'une récente décision du Conseil des services essentiels. La Cour a en fait confirmé l'obligation faite aux jeunes médecins d'assurer les services de garde au même titre que les autres services essentiels en cas de débrayage.

Le président de la Fédération, le Dr Alain Sicard, a indiqué au DEVOIR que les résidents et internes cesseront bientôt d'assurer leur garde dans les hôpitaux au-delà des 24 heures prévues à leur dernier contrat de travail. « Des médecins fatigués qui tra-

Voir page 14 : Médecins

Aide aux Contras John Poindexter prend tout le blâme

WASHINGTON (Reuter, AP, AFP) — Le président américain Ronald Reagan a réagi avec nonchalance hier à la déclaration du vice-amiral John Poindexter, selon lequel il n'avait pas été mis au courant du détournement des produits des

ventes d'armes à l'Iran en faveur des contras nicaraguayens. « Qu'y a-t-il de nouveau là-dedans ? Je le dis depuis sept mois », a répondu M. Reagan aux journalistes qui le questionnaient sur le témoignage de M.

Voir page 14 : Poindexter

AUJOURD'HUI

THATCHER VA SECOUER REAGAN

Le premier ministre britannique Margaret Thatcher part à Washington, pour sortir M. Reagan de la torpeur dans laquelle il semble avoir succombé depuis que le scandale de l'irangate a été mis à jour. Elle veut causer désarmement et Proche-Orient. Page 4.

JACQUES PARIZEAU

Un entonnoir s'est formé dans les négociations sur le libre-échange, estime M. Parizeau, qui ne trouve rien là de surprenant à l'approche des ultimes échanges. Page 5.

LA BANQUE LA LAURENTIENNE

Le fédéral a souscrit à la requête de la Banque d'Épargne d'accéder au statut de banque à charte et devra changer de nom. Page 5.



M. Reagan

La sécurité européenne après Reykjavik — 1 Les malentendus transatlantiques

JOCELYN COULON

PARIS — La capitale islandaise, Reykjavik, va passer à l'histoire non seulement pour l'intense activité diplomatique qui s'y est déroulée pendant les derniers huit mois, mais aussi parce qu'elle demeurera, pour les Européens, le synonyme d'une douloureuse remise en question de leur sécurité par les deux superpuissances.

Les 11 et 12 octobre 1986, Reykjavik recevait MM. Reagan et Gorbatchev qui ont jeté les fondations d'un monde presque dénucléarisé. Puis huit mois après, jour pour jour,

au même endroit les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont accepté la double option zéro sur les missiles de courte et moyenne portée en Europe et à laquelle avaient souscrit Washington et Moscou en avril. Les deux événements et leurs résultats, acceptés avec résignation, sont encore féroce ment dénoncés sur le Vieux continent.

Les Européens sont angoissés par une dénucléarisation du Vieux continent et craignent, par dessus tout, autant l'affrontement que la collusion entre Moscou et Washington. De plus, la performance de Ronald Reagan à Reykjavik a fait renaître l'anxiété des alliés quant au vieux fond

unilatéraliste et isolationniste de l'Amérique.

« Dans un excellent essai publié il y a maintenant 25 ans, Henry Kissinger décrivait l'indifférence des États-Unis pour des consultations avec ses alliés et son ignorance des intérêts vitaux des Européens. Ces malentendus transatlantiques se poursuivent aujourd'hui, mais avec plus d'acuité que jamais au moment où l'Europe doit faire face à des choix cruciaux sur sa sécurité », déclare François Heisbourg, directeur général adjoint de la firme Thomson International et, dès septembre prochain, directeur de l'Institut inter-

Voir page 14 : Malentendus



M. Gorbatchev

Le silencieux

La musique classique a ses snobs; pas autant toutefois que le jazz.

Ce que l'on voit mieux chez l'autre, ce sont nos travers dont nous nous croyons exempt.

Le showbusiness est tellement encombré d'aspirants au vedettariat que le public est en voie d'extinction.

L'humour est comme l'amour : il se fait beaucoup mais ne réussit guère.

— ALBERT BRIE

- ST-LEONARD..... 253-1122
- VILLE LASALLE..... 364-9734
- VILLE MONT-ROYAL..... 735-1161
- DOLLARD-DES-ORMEAUX..... 685-3600
- LONGUEUIL..... 468-0888
- GREENFIELD PARK..... 466-1555
- CHOMÉDEY-LAVAL..... 682-6464
- PONT VIAU-LAVAL..... 669-0809
- POINTE-AUX-TREMBLES..... 644-1752
- CHATEAUGUAY..... 692-5520
- CAP-DE-LA-MADELEINE..... (819) 376-9700
- OTTAWA (NEEPAN)..... (613) 727-1492
- RIMOUSKI..... (418) 722-0606
- SAGUENAY-LAC ST-JEAN..... (418) 545-3249

Nous avons ce qu'il vous faut,
"Ca c'est certain!"
MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE
14 SUPERMAGASINS

SPECIAL
3% d'escompte supplémentaire sur présentation de votre "carte de construction"
Détails en magasin
GAGNEZ un des cinquante laissez-passer V.I.P. familial pour La Ronde
Détails en magasin

Ottawa et les provinces s'entendent au sujet des viandes rouges

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — A l'issue d'une conférence fédérale-provinciale qui s'est terminée hier soir, les 11 ministres canadiens de l'Agriculture ont affirmé en être venus à un accord de principe dans le dossier des programmes tripartites de stabilisation pour les producteurs de viandes rouges.

L'accord qu'ils ont rendu public précise toutefois qu'ils devront se réunir de nouveau d'ici novembre pour préciser les modalités des programmes de stabilisation.

Lors de la rencontre de presse qui a suivi la conférence, les ministres ont multiplié les déclarations qui ont pu paraître se placer en contradiction. Le premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine, qui est aussi ministre de l'Agriculture de sa province, a insisté pour dire que l'accord veut respecter les tendances internationales en agriculture, soit une diminution des subventions aux agriculteurs.

Quant au ministre québécois Michel Pagé, il a plutôt insisté sur la nécessité d'aider financièrement les producteurs agricoles qui en ont besoin, ce qui pourra être permis par l'accord qui autorise les producteurs à bénéficier des programmes provinciaux d'aide parallèlement mis sur pied.

Le texte de l'accord parle de « différences régionales » qui peuvent requérir la création de programmes d'aide spéciaux. Ces programmes d'aide devront toutefois être « neutres », c'est-à-dire ne pas avoir d'influence sur la quantité de la production et respecter les règles de tout accord international dont le Canada est signataire.

Le litige vient de ce qu'un producteur qui participait au programme fédéral de stabilisation des revenus dans le secteur des viandes rouges (boeuf, agneau et porc) devait renoncer à tout programme provincial

d'aide financière ou d'assurance.

Au Québec, tant le ministère de l'Agriculture que les producteurs agricoles jugent les prestations du programme fédéral insuffisantes. Les producteurs voudraient pouvoir jouer du programme parallèle mis en place par Québec.

Plusieurs provinces de l'Ouest, dont l'Alberta et la Saskatchewan s'opposaient à ce point de vue québécois.

La principale décision prise hier par les 11 premiers ministres vise donc à se rencontrer de nouveau avant la fin de novembre pour débattre des modalités d'un accord qui permettrait à tous les producteurs canadiens de viande rouge d'adhérer au programme national de stabilisation des revenus.

Entre-temps, une vaste consultation sera entreprise dans chaque province avec les producteurs.

Quant aux ministres des différentes provinces, ils ont été invités par leur hôte québécois Michel Pagé à poursuivre la conférence sur une note plus détendue. Ils pourront visiter aujourd'hui et demain certaines installations agro-alimentaires du Québec dont la firme Culinar de Ste-Marie-de-Beauce, le Centre québécois d'insémination artificielle de St-Hyacinthe et différentes fermes.

Les ministres assisteront jeudi soir à un programme de courses sous harnais à l'Hippodrome de Québec, afin de constater la qualité des élevages québécois dans les chevaux de course.

Canaux spécialisés : French opte pour le financement forcé

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Il n'y a qu'une façon d'assurer l'existence de canaux spécialisés de télévision en français, rappelle M. French. L'expérience de Super-écran devait démontrer que ces canaux n'étaient pas viables. L'État québécois fut obligé d'investir directement pour maintenir un canal de film en français, une chose qu'il n'a pas l'intention de répéter.

Que le sport et la musique rock qui feront tout probablement l'objet de canaux spécialisés les intéressent ou non, les téléphages québécois doivent être forcés à subventionner directement ces canaux qui autrement ne pourraient voir le jour, croit le ministre.

Dans un mémoire au CRTC qui entame la semaine prochaine des auditions sur les canaux spécialisés, M. French expose cette thèse tout en recommandant de donner à ces canaux une partie de l'assiette publicitaire comme complément au financement des abonnés.

Aux États-Unis et au Canada anglais, le financement de ces canaux est assuré par des contributions volontaires (télévision payante). Au Québec, l'étroitesse du marché impose de recourir à un financement forcé qui, a-t-il reconnu hier lors d'une rencontre d'information, constitue une forme

de subvention.

La première fois que le CRTC a émis des licences pour des canaux spécialisés, aucune demande n'a été faite pour des canaux en français, rappelle M. French. L'expérience de Super-écran devait démontrer que ces canaux n'étaient pas viables. L'État québécois fut obligé d'investir directement pour maintenir un canal de film en français, une chose qu'il n'a pas l'intention de répéter.

Aux audiences que tiendra le CRTC la semaine prochaine, neuf demandes de licence pour un canal spécialisé sont faites par des groupes québécois, dont une par l'ONF. Selon M. French, l'organisme fédéral se doit de leur accorder une forme de financement qui tienne compte de la situation spécifique au marché francophone et, s'il y a lieu, d'adopter des règles de financement qui soient différentes de celles du Canada anglais.

Deux méthodes sont possibles, note le ministre dans son mémoire. Il y a toujours le financement universel. Les câblo-distributeurs sont alors obligés de retransmettre un canal et de charger des frais spécifiques aux abonnés. C'est la méthode que retient l'ONF pour le canal qu'elle veut créer sous le nom de « Télé-Canada » et qui coûterait \$1 par mois. Le recours à cette méthode est prématuré, croit

M. French qui propose de laisser les câblo-distributeurs déterminer, suivant la demande régionale, quels canaux seront retransmis et de ne facturer que pour les canaux choisis. C'est la méthode la plus appropriée, croit le ministre, ce que pensent aussi les requérants québécois qui seront entendus par le CRTC.

Il est justifié de forcer ainsi les Québécois à financer les canaux spécialisés, soutient le ministre. La télévision en Amérique du Nord se développera par la voie des canaux spécialisés, explique-t-il, ajoutant que le Québec se doit d'être du mouvement pour élargir l'éventail des canaux disponibles aux francophones. Les canaux spécialisés francophones n'augmenteront pas l'auditoire mais réduiront à son avis la menace des transferts d'écoute.

Le glissement de l'auditoire francophone vers les stations anglophones s'est arrêté. Écoulée par 81 % des Francophones à Montréal en 1986, la télévision francophone avait vu fondre son auditoire à 73 % en 1983 alors qu'il était de 86 % en 1976. Sans être alarmiste, il faut être vigilant, de dire M. French.

Le CRTC ne retiendra pas les neuf demandes qui lui sont présentées. Il en approuvera tout au plus quatre, estime le ministre qui sou-

ligné que l'augmentation maximum de tarifs que pourraient imposer les câblo-distributeurs aux abonnés serait de \$2 par mois alors que l'assiette publicitaire accessible serait de \$10 millions environ.

Parmi les canaux qui ont le plus de chances d'être approuvés, il y a TV-5 qui viendra remplacer TVFQ en vertu d'un accord international. Il y a par ailleurs un canal de musique (vidéo-clips). Deux demandes sont faites, une par Much Music (Chum Ltd et Radio Mutuel) qui ne diffuserait que 25 % de contenu francophone alors que l'autre, MTVQ, en diffuserait 35 % en faisant place à la chanson française autre que le rock.

Il y aura aussi au moins un canal sportif. Deux demandes sont faites. Une par Labatt et Télémedia, qui proposent la version française du réseau TSN, et une seconde par TVS-25 qui diffuse déjà avec Vidéotron mais sans mettre l'emphasis sur le sport professionnel nord-américain. Deux demandes visent par ailleurs les jeunes. Une par Vidéotron, qui veut transformer son canal TVJQ, et Super-écran qui veut créer un canal familial mais qui, dans une première étape, s'adresserait aux jeunes. Enfin, une demande vise à créer un canal dont le thème serait la santé.

Deux autres permanents de la CSN retrouvent la liberté

SUZANNE DANSEREAU

QUÉBEC (PC) — Grande émotion hier au Palais de Justice de Québec: dans une décision renversant les jugements rendus par les magistrats qui l'ont précédé dans cette affaire, le juge Maurice Langlois des Sessions de la paix a libéré deux autres permanents de la CSN accusés de complots et d'attentats.

Arsène Henry et Gérard Thériault devront cependant subir un procès cet automne, comme l'a décidé hier le juge, mais en attendant, ils jouiront d'une liberté limitée par certaines conditions.

Dans les deux cas, Me Langlois a invoqué la présomption d'innocence et les faits nouveaux dévoilés à la lumière de l'enquête préliminaire, au cours de laquelle une vingtaine de témoins furent entendus.

Le juge Langlois est d'avis que l'intérêt public n'est pas menacé par la libération des deux conseillers syndicaux que la Couronne accuse d'avoir comploté et commis des explosions dans des établissements appartenant à Raymond Malenfant.

« Gérard Thériault n'a pas d'antécédent judiciaire, a mené une vie exemplaire et il n'a rien à se reprocher, sauf les actes qu'il peut avoir commis dans cette affaire », a indiqué le juge, après avoir entendu le témoignage de deux proches de Thériault qui l'ont qualifié comme un homme « doux, modéré ».

« Et comme la preuve fournie est indirecte et circonstancielle, a-t-il poursuivi, il est prématuré, à ce stade-ci des procédures, de punir l'accusé. Il appartiendra au jury (au procès) de décider s'il est coupable ou non. Maintenant, il faut donner pleine mesure à la présomption d'innocence ».

Assis au milieu d'Arsène Henry et de Guy Boisvert à la barre des accusés, Thériault a mal caché sa joie. Pendant que sa femme Chantale fondait en larmes, il s'est laissé aller à quelques pleurs — de joie dans les circonstances.

Henry, plus réservé, s'est contenté d'afficher un sourire qui en dit long. Dans son cas, le juge a aussi pris en compte le fait que Henry est un homme âgé et souffrant de problèmes de santé.

En attendant leur procès, dont la date sera fixée le 3 août, les deux hommes devront se plier aux mêmes conditions qui ont été dictées dans le cas de Rénaud Tardif, le premier accusé à jouir d'une libération sous cautionnement.

Ils ne pourront pratiquer aucune activité syndicale. On leur interdit de communiquer avec les co-accusés, ou avec Monique Bouchard (la compagne d'Arsène Henry), Marc-André Boivin (le délateur et ex-conseiller syndical) ou Richard Boivin (le frère de Marc-André, également impliqué dans cette affaire).

Un cautionnement de \$50,000 pour chaque accusé a également été exigé par le juge.

Des demandes de libération sous cautionnement pour Henry et Tardif avaient été formulées au début des procédures.

TANT QU'À SE FAIRE PAYER, AUSSI BIEN EN PROFITER POUR S'OFFRIR UNE NISSAN.

Certains parlent de rabais, d'autres de remboursements.

Le fait est qu'on vous paye pour acheter. Et tout ce que nous essayons de faire en ce moment, c'est de vous aider à en profiter pour acheter un véhicule de qualité. À quoi bon de bénéficier d'un avantage temporaire si votre voiture ou camion ne vous donne pas entière satisfaction pendant les années à venir?

Alors ne vous gênez pas, profitez de la manne qui passe. Mais assurez-vous d'en avoir plus que pour votre argent. À notre avis, Nissan vous offre les achats les plus avantageux qui soient sur le marché présentement.

L'avantage camion.

1 000 \$



NISSAN E À CAISSE ORDINAIRE PSDF: 9 407 \$^{††}
Négociez le meilleur prix, puis économisez 1 000 \$ de plus.

Quand vous profitez de notre offre de 1 000 \$ pour acheter un camion Nissan, non seulement vous faites une économie, mais vous devenez possesseur du seul véhicule automobile qui ait jamais reçu le prix d'excellence en design industriel. Et vous serez en bonne compagnie, car les camions Nissan sont maintenant les camions importés les plus vendus sur le marché canadien.*

L'avantage Sentra.

1 000 \$



SENTRA E 2 PORTES PSDF: 9 987 \$^{††}
Négociez le meilleur prix, puis économisez 1 000 \$ de plus.

1 000 \$ de réduction sur une Sentra: voilà une occasion de célébrer. Mais vous serez également heureux d'apprendre que, lors d'un sondage auprès des propriétaires de voitures neuves quant à la qualité de leur véhicule, la Sentra s'est classée parmi les trois premières, sur un pied d'égalité avec Mercedes-Benz.†

L'avantage Multi.

750 \$



MULTI 2 ROUES MOTRICES PSDF: 15 437 \$^{††}
Négociez le meilleur prix, puis économisez 750 \$ de plus.

Présentement vous pouvez économiser 750 \$ sur une Nissan Multi.

Mieux encore, vous aurez entre les mains un des véhicules les plus polyvalents qui existent en ce moment. Station-wagon en même temps que fourgonnette, la Multi convient à tous ceux qui mènent une vie active.

L'avantage Micra.

750 \$



MICRA E 2 PORTES PSDF: 7 837 \$^{††}
Négociez le meilleur prix, puis économisez 750 \$ de plus.

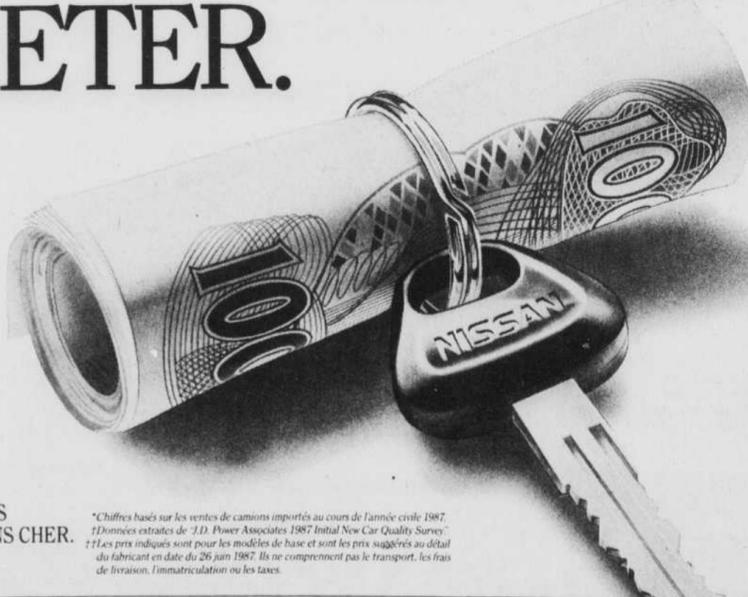
750 \$ sur une voiture déjà super-économique! Et quand on pense qu'elle vous offre la traction avant, en plus d'une économie d'essence exceptionnelle, il y a de quoi s'en donner à coeur joie.

La garantie sans frais la plus étendue dans le temps.

Nissan s'est donné comme but de produire une voiture sans défauts. Cet engagement nous permet d'offrir à chaque acheteur d'un véhicule neuf la garantie sans frais la plus étendue de l'industrie: 6 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur.

Voilà ce que vous offre Nissan en plus du montant de 750 \$ ou de 1 000 \$. Chez tous les concessionnaires participants. Toujours et partout, Nissan cherche à garder le niveau de ses prix aussi bas que possible, tout en rehaussant constamment le niveau de la qualité.

NISSAN VOUS PAYE POUR ACHETER.



NISSAN LES CONCESSIONNAIRES PEUVENT VENDRE MOINS CHER.

*Chiffres basés sur les ventes de camions importés au cours de l'année civile 1987.
†Données extraites de J.D. Power Associates 1987 Initial New Car Quality Survey.
††Les prix indiqués sont pour les modèles de base et sont les prix suggérés au détail du fabricant en date du 26 juin 1987. Ils ne comprennent pas le transport, les frais de livraison, l'immatriculation ou les taxes.

1 000 \$ SUR STANZA,

la plus avantageuse des voitures familiales luxueuses.

ET PATHFINDER,

le 4x4 de l'année.

Dans la région de Montréal, uniquement chez les Pros Nissan.



AUTO GOUVERNEUR INC.
CITÉ NISSAN
ST-LÉONARD NISSAN INC.
CHOMEDEY NISSAN INC.

GARAGE MODELAUTO INC.
STE-EUSTACHE NISSAN LTÉE
BRUCY AUTO INC.
BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE

ALEXANDER NISSAN
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE
BAILLARGEON NISSAN
METRO NISSAN INC.

MERCIER NISSAN INC.
BELLEMARE NISSAN LTÉE
LABELLE NISSAN
MANOIR NISSAN INC.

GARAGE DUMOULIN LIMITÉE
BROSSARD NISSAN INC.

La requête pour un jugement en français devra être entendue

MICHEL C. AUGER

Cinq avocats qui veulent obliger les tribunaux à émettre leurs jugements dans la langue du justiciable ont gagné une première manche en Cour supérieure, alors que le juge Charles Gonthier a rejeté la requête en irrecevabilité présentée par les avocats du Procureur général du Québec.

Dans un jugement écrit de neuf pages, daté du 9 juillet, le juge Gonthier soutient que « le tribunal est d'avis que la portée générale des questions en litige et la nature fondamentale des droits auxquels on prétend rendre ce recours tout à fait approprié ».

Ces cinq avocats de la région de Montréal, représentés par Me Lomer Pilote, soutiennent qu'ils subissent des inconvénients certains du fait de « l'incertitude d'obtenir un jugement officiel dans la langue du justiciable ».

En conséquence, ils demandent à la Cour supérieure d'ordonner aux Procureurs généraux du Québec et du Canada d'obliger les juges à émettre leur jugement dans la langue des parties, ou tout au moins d'en fournir une version officielle.

Les cinq avocats demandent de plus qu'aucun jugement ne puisse devenir exécutoire et que tous les délais d'appel soient suspendus tant que le justiciable sera privé d'une version officielle d'une décision dans sa langue.

Ce droit était reconnu par la loi 101, mais les articles en cause ont été déclarés inconstitutionnels par la Cour suprême du Canada.

Toutefois, les avocats soutiennent que le plus haut tribunal du pays voulait ainsi permettre à un juge de rendre jugement en an-

glais pour des parties anglophones mais ne visait pas à empêcher un justiciable d'obtenir jugement dans sa langue.

De plus, ils soutiennent que puisque les articles pertinents de la loi 101 ont été déclarés nuls, c'est l'article 16 de la loi 22 (adoptée en 1974 et faisant du français la langue officielle du Québec) qui est maintenant en vigueur et qu'il prévoit que le ministre de la Justice doit faire traduire en français les jugements prononcés en anglais.

Dès le début des audiences, les avocats du Procureur général du Québec ont tenté de faire déclarer toute l'affaire irrecevable en affirmant que les requérants, en tant qu'avocats, n'avaient pas l'intérêt suffisant pour invoquer ces droits au nom des justiciables et que leurs allégations étaient trop vagues et imprécises.

Mais le juge Gonthier estime que les avocats ont un intérêt suffisant puisque la situation actuelle cause des inconvénients pour les requérants dans l'exercice de leur profession.

« Dans l'appréciation de la suffisance de l'intérêt, on ne peut non plus ignorer que le litige vise la portée de droits constitutionnels linguistiques qui sont fondamentaux à la société canadienne et qui touchent les modalités de l'administration de la justice à laquelle les requérants participent comme officiers de la cour », écrit le juge Gonthier.

Quant à l'imprécision de la requête, il soutient que si elle est générale, les allégations des cinq avocats sont claires et « suffisantes pour donner ouverture à une preuve ».

La cause pourra donc être entendue quant au fond, probablement lors de la reprise des tribunaux en septembre.

Nouvelle enquête interne

Les administrateurs du CSS-MM ont toute la confiance du ministère

CAROLE BEAULIEU

En dépit des révélations des derniers jours quant aux pratiques administratives douteuses qui ont eu cours au Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) au cours des années 1984-86, le ministre délégué à la Santé et aux Services Sociaux, M. Robert Dutil, a réitéré hier sa confiance dans le conseil d'administration de l'établissement.

Dans une entrevue téléphonique accordée hier au DEVOIR, M. Dutil a rejeté toute probabilité de mise en tutelle ou d'enquête publique avant de connaître les résultats de l'enquête de police amorcée en décembre dernier suite à des interrogations soulevées par un rapport de la firme d'experts comptables Price Waterhouse.

L'écoute des fraudes de la police de la Communauté urbaine a déjà fait savoir que l'enquête ne pourra être complétée avant deux ou trois mois.

M. Dutil a précisé hier qu'aucune décision ne sera prise dans le dossier du CSSMM avant le retour de vacances, prévu pour la fin du mois, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Plus tôt dans la journée hier, la présidente du Syndicat des employés du CSSMM, Mme Cécile Côté, avait déclaré aux médias que M. Dutil « leur donnerait une réponse dans quelques jours » quand à la nomination d'un enquêteur spécial. Selon M. Dutil, Mme Côté « a mal interprété » ses propos.

Ce vote de confiance survient deux jours après que le premier ministre, M. Robert Bourassa, ait demandé un rapport sur la situation du CSSMM et que le conseil d'adminis-



Robert Dutil

tration du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) ait déclenché, lundi soir, une autre enquête interne, cette fois sur les pratiques administratives de son directeur des ressources humaines, M. Réjean Lefebvre.

Depuis la divulgation la semaine dernière, par deux quotidiens de la métropole, de plusieurs irrégularités administratives commises au CSS au cours des années 1984-1986, et enga-

geant près d'un million de dollars, des groupes d'employés de l'établissement réclament une intervention du gouvernement.

Réunis hier en conférence de presse, des représentants des usagers et des trois groupes de travailleurs de l'établissement ont de nouveau réclamé la nomination d'un enquêteur impartial ou la mise en tutelle du CSSMM.

Les travailleurs du plus important établissement de services sociaux du Québec affirment « ne plus avoir confiance dans leurs administrateurs ».

Commentant l'inquiétude des employés, M. Dutil a déclaré hier « partager leurs objectifs » mais ne pas être en accord avec les moyens proposés. Selon le ministre délégué, « beaucoup de correctifs administratifs ont déjà été apportés ». Le conseil d'administration, dit-il, « a été renouveau » et des contrôles stricts ont été mis en place.

Le ministère, convie M. Dutil, cherche à voir actuellement « si d'autres anomalies subsistent » et à « s'assurer que de telles situations ne puissent se reproduire dans d'autres CSS ». Pour le reste, termine-t-il, « il faudra attendre les résultats de l'enquête policière ». La police de la Communauté urbaine de Montréal enquête depuis décembre sur des irrégularités soulevées par un rapport de la firme d'experts comptables Price Waterhouse.

Un porte-parole du cabinet du premier ministre, M. Michel Corbeil, a confirmé hier au DEVOIR que M. Bourassa a demandé, lundi, à connaître trois volets du dossier du CSSMM: les mesures administratives prises au CSS depuis le déclenchement de la crise, la situation d'emploi actuelle de toutes les per-

sonnes mentionnées dans cette affaire de même que les mesures prises dans les autres CSS du Québec pour éviter que de telles situations ne se reproduisent. Ce rapport devait être déposé sur le bureau du premier ministre, hier, en fin de journée.

Déjà, lundi soir, le conseil d'administration de l'établissement dont le budget s'élève à plus de \$ 64 millions avait déclenché une nouvelle enquête interne sur les pratiques administratives du directeur des ressources humaines de l'établissement, M. Réjean Lefebvre. Ce dernier a été suspendu sans solde jusqu'à ce que le résultat de cette enquête soit connu, a confirmé au DEVOIR un porte-parole du CSSMM.

L'enquête sera menée par un comité formé de quatre personnes: le directeur général par intérim, M. Claude Bilodeau, un avocat de la firme Lavoye O'Brien, M. Pierre Baribeau, ainsi que deux autres membres du conseil d'administration.

Cette suspension survient après la divulgation, samedi, par le quotidien *The Gazette* de documents de Cour établissant que l'amie de M. Lefebvre, Mme Lyse Gagnon, aussi à l'emploi du CSS, avait reçu \$ 21,780 de la part d'un contratuel du CSS, la firme de consultants J.T. Dubé et Associés. Cette somme lui aurait été versée en échange de travaux cléricaux effectués pour la firme de consultants.

Mme Gagnon, aide-technique au département des ressources à l'enfant, a elle aussi été suspendue, lundi, avec solde toutefois, a précisé le directeur des communications du CSSMM, M. Jean-Guy Myre. Mme Gagnon est syndiquée et sa suspension a été faite en conformité avec le contrat de travail.

De longs palabres à prévoir sur l'OSM

MICHEL C. AUGER

Le site de la future maison de l'Orchestre symphonique de Montréal n'est pas encore choisi et des discussions auront lieu entre la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et l'OSM avant toute décision définitive.

C'est ce qu'a fait savoir M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable des dossiers de l'aménagement, qui ne voit aucune controverse entre la Ville et la ministre des Affaires culturelles Lise Bacon sur le sujet.

La ministre avait indiqué l'autonomie dernier son intention de réserver le terrain au nord de la Place des Arts pour la future salle de l'OSM.

Si M. Gardiner affirme que la Ville croit que ce terrain devrait avoir une autre vocation, il ne croit pas que l'annonce faite par Mme Bacon soit une proposition ferme qui indique un choix définitif de la part du gouvernement.

« À notre avis, Mme Bacon a annoncé qu'elle réservait ce terrain pour indiquer son sérieux et l'engagement du gouvernement envers le projet. Ce n'était rien de final et elle sait bien que nous sommes en train de préparer un plan directeur pour l'aménagement du centre-ville », affirme M. Gardiner.

Même son de cloche au bureau de Mme Bacon à Québec où son porte-parole Antoine Godbout soutient que la réserve du terrain au nord de la Place des Arts « ne démontre pas une décision ferme de l'État, mais plutôt une preuve de la volonté du gouvernement du Québec de soutenir l'OSM. Ce n'est pas une question de tout ou rien Mme Bacon attend une réponse officielle de l'OSM, à qui sa proposition était adressée en tout premier lieu ».

Quant au terrain au nord de la Place des Arts, il appartient actuellement au gouvernement du Québec, en fait au Ministère de l'Éducation, et la ministre voulait tout simplement indiquer qu'il était disponible.

Pour la directrice des communications de l'OSM, Mme Claudette Dionne, il est clair que le choix de l'emplacement de la future salle n'est pas arrêté et sera discuté avec le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

« En décembre dernier, quand Mme Bacon avait renvoyé le dossier de la salle à l'OSM, elle avait déclaré qu'elle avait obtenu que l'emplacement au nord de la Place des Arts ne soit pas affecté à d'autres fins avant que nous ayons ensemble validé ou non cette option », cela ne veut aucunement dire qu'il y ait quoi que ce

soit de définitif », affirme-t-elle.

C'est donc l'OSM qui est le maître d'oeuvre du projet et l'orchestre entend procéder de façon très prudente en la matière, affirme Mme Dionne. « Nous sommes à faire nos devoirs dans ce dossier qui est vital pour nous. C'est un dossier qui, au début, avait échappé à l'orchestre et nous allons faire nos devoirs à fond ».

À la Ville de Montréal, on affirme étudier en particulier deux sites possibles pour la maison de l'OSM, soit l'emplacement actuel du Palais du commerce, rue Berri entre Ontario et de Maisonneuve et un site face à la gare Windsor, entre les rues Drummond, Peel et Dorchester.

Le premier de ces sites semble le plus intéressant. M. Gardiner puisqu'il contribuerait, affirme-t-il, à renforcer le caractère culturel de cette partie de Montréal où se trouve déjà l'UQAM, la rue et le théâtre St-Denis, le Parc Lafontaine et la bibliothèque centrale de Montréal.

L'édifice actuel du Palais du commerce est voué à la démolition, a rappelé M. Gardiner, et la salle de concert de l'OSM pourrait très bien s'intégrer à un projet commercial et domiciliaire qui serait érigé sur ce site et qui serait relié au métro.

D'autres études devront être réalisées et d'autres sites seront également étudiés, notamment celui du Vieux-Port, a indiqué M. Gardiner.

Le site proposé par l'administration municipale précédente, soit le stationnement municipal face au terminus Voyageur, ne sera pas considéré, a souligné M. Gardiner.

Quant au terrain au nord de la Place des Arts, M. Gardiner souligne qu'il s'agit d'un endroit qui serait plus propice à l'aménagement d'un parc que d'une salle de concert qui ne ferait que concentrer encore plus les équipements culturels majeurs dans la même partie de la ville.

À l'OSM, on affirme que les deux sites qui semblent privilégiés par la Ville sont tout à fait acceptables. « Si le site Berri (proposé par l'ancienne administration municipale) nous était acceptable, il est évident que le Palais du Commerce l'est également. Quant au site proposé au centre-ville, nous n'aurions évidemment pas d'objections à nous établir au coeur même de la ville », a soutenu Mme Dionne.

Quant à la possibilité que la salle de l'OSM fasse partie d'un plus vaste projet commercial ou résidentiel, Mme Dionne affirme que cela est tout à fait acceptable à l'orchestre. « Nous ne recherchons pas un monument architectural mais plutôt un monument acoustique », souligne-t-elle en insistant toutefois pour que la salle soit facilement accessible.

Entente de principe à la Sûreté du Québec

QUÉBEC (PC) — Les représentants syndicaux des 4,00 agents de la Sûreté du Québec et le gouvernement du Québec ont signé hier à une entente de principe qui fixera les conditions de travail des policiers pour les trois prochaines années.

L'entente, qui reste à être entérinée par les membres, prévoit des augmentations de salaire globales, incluant l'augmentation dite de rattrapage, de 7,98 % en 1987, de 5,8 % en 1988 et de 3,5 % en 1989.

Cette entente permettra aux agents de la Sûreté du Québec d'obtenir la parité salariale avec leurs collègues de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) à compter du premier janvier 1988, comme ils le réclamaient. Pour l'année en cours, leur salaire sera inférieur de \$ 300 à ceux des policiers de la CUM.

Le salaire d'un agent de la SQ comptant 5 ans de service qui est ainsi de \$ 39,500 depuis le premier janvier 1987, passera à \$ 41,800 en

1988 et enfin à \$ 43,263 en 1989.

C'est là un gain important pour les agents de la SQ, puisque avant l'entente de principe, les dernières offres gouvernementales avaient été de 4 %, 5 % et 5 % pour les trois années, assorties d'augmentations de rattrapage de 1,6 % par an.

En outre, la partie patronale voulait réduire l'indexation au plan de régime de retraite de 3 pour cent. Les policiers ont obtenu de pouvoir conserver l'indexation totale au coût de la vie à leur mise à la retraite.

Cependant, seuls les agents qui sont entrés en fonction après le premier janvier 1987 verront leur indexation réduite de trois pour cent.

Sur le plan normatif, les policiers ont obtenu qu'un mécanisme accéléré d'arbitrage soit mis en place en ce qui a trait aux mutations.

Présentement, il faut compter jusqu'à trois ans avant que la décision arbitrale ne soit rendue. Dorénavant, l'arbitre devra faire connaître sa

sentence dans les soixante jours qui suivent la levée d'un grief.

Les policiers ont également obtenu que leurs conditions de travail, notamment celles concernant l'horaire et le calendrier de vacances, ne soient pas modifiées.

En conférence de presse hier, le président de l'Association des Policiers provinciaux du Québec, M. Jocelyn Turcotte, s'est dit très satisfait du règlement et heureux de ne pas avoir eu à exercer d'autres moyens de pression.

Au cours de cette négociation, les moyens de pression exercés par les policiers se sont limités à une grève du zèle de 25 heures au cours desquelles les policiers ont cessé d'effectuer des contraventions et de patrouiller les routes.

Les quelque 4,000 agents de la SQ étaient sans contrat de travail depuis le 31 décembre dernier. Près de 200 policiers doivent être embauchés d'ici la fin de l'année fiscale, le 31

mars 1988, ce qui portera les effectifs de la SQ à 4,295 membres au total.

Rappelons que selon les chiffres du rapport annuel de la SQ pour l'année 86, chaque policier « coûtait » déjà en moyenne \$ 57,000 aux contribuables québécois.

En 1986, le salaire moyen d'un agent de la SQ était de \$ 39,563, alors que son plan de pension s'élevait à \$ 17,000. Avec l'augmentation de 7,9 % en 1987, ce salaire moyen passera à \$ 42,688.

En plus de leur salaire régulier, les policiers de la SQ ont touché en moyenne \$ 3,000 de salaire en temps supplémentaire.

Le régime de retraite des policiers de la SQ est l'un des plus avantageux au Québec, puisque pour chaque dollar investi par un policier, le gouvernement investit à son tour \$ 1,40.

Au total en 1986, le gouvernement a versé \$ 70 millions au plan de pension des policiers. En 1987, il versera \$ 102 millions.

Le précédent conflit entre les agents de la SQ et le gouvernement remonte à novembre 1984.

Ce conflit qui s'était étendu de novembre jusqu'à avril 1985, avait pris les allures d'une véritable épreuve de force entre les policiers de la SQ et Pierre-Marc Johnson, alors ministre de la Justice, sous le gouvernement péquiste.

Les policiers, qui refusaient de se soumettre aux décrets fixant leurs conditions de travail, avaient alors exercé de nombreux moyens de pression.

La menace de l'application des articles 35 et 56 de la Loi de la police, permettant à la direction de la SQ de suspendre et de congédier les agents, avait cependant forcé les policiers à mettre fin à leurs moyens de pression.

« Fruit LE DEVOIR pour le croire! »

Grève au Montréal Crescent et déblocage en vue au Reine-Élizabeth

ISABELLE PARÉ

Nouvelle impasse dans la ronde de négociations des grands hôtels montréalais: les employés du Montréal Crescent, boulevard Dorchester, ont à leur tour décidé de déclencher la grève. Au Reine-Élizabeth, toutefois, la réponse patronale à la proposition du syndicat, attendue aujourd'hui, pourrait signifier un règlement.

Une contre-proposition syndicale a été déposée, hier matin, devant le conciliateur dans l'espoir de faire déblocage la situation. La contre-proposition reprend l'essentiel de celle qui a fait l'objet d'une entente au Quatre-Saisons, la semaine dernière.

C'est aujourd'hui, vers 11 h 30, que l'employeur doit faire connaître sa réponse à la contre-offre syndicale. Sans contrat de travail depuis décembre 1986, les 850 employés du Reine-Élizabeth sont parmi les moins bien payés des gens de l'hôtellerie.

Malgré l'inertie qui règne à la table de conciliation, le directeur du Reine-Élizabeth se dit toujours confiant d'en arriver à une entente.

« Les distances ne sont pas aussi grandes qu'on le laisse croire. Le fait que Quatre-Saisons ait réglé avec la même proposition ne veut pas pour autant dire que nous allons vers un règlement. On ne négocie pas pour les autres hôtels, mais en fonction de nos propres moyens. Le Reine-Élizabeth a trois fois la taille du Quatre-Saisons », a indiqué M. Michel Sossana, directeur général de l'établissement.

L'offre patronale prévoit, pour une convention de trois ans, des augmen-

tations de 6 % et de 5 % pour les deux dernières années pour les employés sans pourboires, et une hausse de 3 % pour les employés à pourboire.

La demande syndicale pour les préposés à l'hébergement, par exemple, représente une hausse de 7,6 % par année pour 41 mois. L'augmentation demandée porterait le salaire à \$ 10,22 en fin de convention collective. En comparaison, l'offre patronale fixerait le salaire horaire à \$ 9,47 au printemps 1990, soit bien en deca de ce qui a été accepté à l'hôtel Quatre-Saisons, et même au Ramada Inn Décarie classé dans une catégorie inférieure.

Le syndicat, lui, se montre moins optimiste que la direction. Si la proposition syndicale est rejetée aujourd'hui, une assemblée générale sera convoquée dans les jours à suivre où les membres étudieront d'éventuels moyens de pression.

« Ils sont allés jusqu'au bout. Compte tenu des règlements obtenus ailleurs, je ne vois pas pourquoi il serait impossible d'arriver à une entente », a indiqué Mme Lise Poulin, présidente de la Fédération du Commerce, précisant que même le Grand Hôtel, à sa première convention collective, a finalement réussi à s'entendre avec ses employés.

Au Montréal Crescent, une quinzaine d'employés ont décidé, hier, de déclencher la grève, suite au refus de l'employeur d'accepter un gel des salaires pour un an. En mauvaise posture financière, la direction de cet hôtel a demandé un moratoire de six mois sur les négociations.

Jusqu'ici, sept des 15 hôtels de la région métropolitaine ont réussi à signer de nouvelles conventions. Deux grands hôtels, le Ramada Inn Olympique et le Montréal Crescent, sont présentement en grève.

Toutefois, aux hôtels Sheraton et Bonaventure, les négociations ont été interrompues en raison de problèmes liés à l'accréditation syndicale.

En revanche, dans les sept hôtels qui ont signé leur convention collective, la CSN dit avoir atteint ses objectifs, soit l'uniformisation des conditions de travail pour les gens de l'hôtellerie.

LES **5+5** SPÉCIAL D'ÉTÉ

DANS LES ANNONCES CLASSÉES

DU DEVOIR

286-1200

AU CRACOVIE, VOUS APPRECIÉZ CE QUE VOUS MANGEZ. VOUS AIMEREZ UNE CUISINE OU SE CROISER LA TRADITION ET LA JOIE, LA CULTURE ET LES SENSATIONS.

1246, RUE STANLEY

MONTRÉAL, 866-2195

la Goélette

Nouveau table d'hôte

Linguini aux fruits de mer
Crevettes géantes à l'all
Bouchées de l'Océan
Cuissons de grenouille
Saumon du Pacifique
Sole fraîche amandine
Pétoncles fraîches
Doré amandine
Steak de surlonge
aux champignons
Servi avec soupe aux palourdes
ou
salade maison

9.95\$

Festival du Homard

8.95\$

388-8393
8551, boul. St-Laurent
Près du boul. Métropolitain

La tournée des gourmets gourmands

Une collaboration Ciel 98,5 et Le Devoir

Gagnez un voyage à Paris!

Et \$1000 d'argent de poche offert par le restaurant La Strada de Longueuil!

Le Devoir et Ciel 98,5 feront tirer un voyage à Paris pour deux personnes parmi les clients des restaurants paraissant dans cette section publicitaire spéciale.

Pour participer, vous devez remplir les coupons de participation disponibles à ces établissements. N'attendez pas! inscrivez-vous dès aujourd'hui à notre promotion

La tournée des gourmets gourmands!

Restaurants participants: Le Richelain de St-Jean-sur-le-Richelieu, Les Mauvais Garçons de Montréal, L'Eau à la Bouche de Ste-Adèle, L'Auberge Handfield de St-Marc-sur-Richelieu, Le Sieur De Chambly de Chambly, Rustik de Châteauguay, L'Auberge St-Denis de St-Sauveur-des-Monts, Samuel Î de St-Jean, La Réserve de St-Donat, Le Bistro de Champlain de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, L'Auberge des Gallants de Ste-Marthe, Le Bistro St-Charles de Longueuil et La Strada de Longueuil.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Le mouvement populaire donne des signes d'essoufflement

La grève générale paralyse Haïti

PORT AU PRINCE (AFP) — Haïti a été très largement paralysée, hier par la grève générale visant à obtenir le départ du Conseil national de gouvernement (CNG) qui a cependant été moins massivement suivie que les précédentes.

Après plus de trois semaines de crise, marquées par sept journées de grève générale et de nombreuses manifestations de rues et en l'absence d'une direction suffisamment structurée, le mouvement populaire semblait donner des signes d'essoufflement.

À la mi-journée hier le commerce, les transports publics et les centres de travail étaient totalement paralysés à Port-au-Prince.

Une certaine animation régnait cependant dans les petits marchés populaires de la ville et de nombreuses voitures particulières circulaient, contrairement à ce qui s'était produit lors des grèves générales des

6 et 7 juillet.

À Cap Haïtien, deuxième ville du pays (100.000 habitants) située à 250 km au nord de la capitale, les activités étaient normales, selon les correspondants des radios locales.

À Gonaïves, (150 km au nord de Port-au-Prince), les transports fonctionnaient mais les magasins étaient fermés. Dans les autres villes du pays, la grève était totale.

À midi, aucun incident sérieux n'avait été enregistré dans la capitale d'où les forces de l'ordre étaient absentes.

L'appel à la grève générale avait été lancé par le comité de coordination, formé de 57 organisations, qui mène le mouvement d'opposition au pouvoir depuis trois semaines, et appuyé par le Parti unifié des communistes haïtiens (PUCH).

Les 57 exigent le remplacement des membres actuels du CNG par quatre représentants des « secteurs

démocratiques et un haut degré de l'armée disposé à respecter la constitution de 1987 ».

Le comité de coordination jouit de l'appui des secteurs engagés de l'église dont un des plus virulents représentants, Mgr Willy Romelus, sans se référer explicitement à la grève, avait appelé samedi le peuple d'Haïti à « tenir bon » jusqu'à chasser le CNG.

Cependant ni le CNG, ni le gouvernement, ni l'armée ne se sont manifestés depuis que le général Namphy, chef du CNG, a déclaré, le 5 juillet qu'il « assumerait ses responsabilités jusqu'au bout », c'est à dire jusqu'au 7 février 1988, conformément à la constitution.

Le CNG, dont l'isolement et l'impopularité ne cessent de croître, semble compter sur la lassitude de la population sans avoir pris jusqu'à présent aucune initiative pour désamorcer la crise, ni donné le moindre

signe d'une quelconque volonté de dialogue avec l'opposition.

Le quotidien indépendant *Le Matin* soulignait hier la vacance du pouvoir, aggravée par les démissions de nombreux responsables des administrations de province en signe d'opposition au CNG.

Le CEP, organisme indépendant chargé d'organiser les prochaines élections, a publié mardi un projet de décret électoral qui devra être signé par le gouvernement, fixant les présidentielles au 29 novembre prochain et prévoyant notamment la formation de « brigades de vigilance » chargées de veiller au bon déroulement des scrutins.

Quatre partis du centre démocratique ont indiqué pour leur part que la tenue d'élections est la seule solution pour sortir de cette période de transition sans faire courir au pays le risque de retomber dans une nouvelle dictature.



Photo AP
L'explosion d'une voiture piégée a complètement détruit un supermarché de Tripoli.

La Syrie face à de violents défis Attentats au Liban

BEYROUTH (AFP) — Deux attentats sanglants à la voiture piégée, commis hier dans des localités libanaises où l'armée de Damas règne en maître, sont venus s'ajouter à une série de défis violents auxquels la Syrie fait face au Liban depuis quatre mois.

À une demi-heure d'intervalle, deux voitures ont explosé, la première à Tripoli, dans le nord du Liban, et la seconde à Baalbeck, dans la plaine de la Bekaa, tuant au total cinq personnes et en blessant 75 autres, dont un officier syrien grièvement atteint à la tête.

Ces attentats sont les plus dramatiques depuis que la Syrie a réaffirmé hautement son rôle de gendarme du Liban en envoyant, en février, 10.000 de ses soldats rétablir l'ordre dans le secteur musulman de Beyrouth où de violents combats avaient opposé pendant une semaine deux milices alliées de Damas.

Le 13 mai, une voiture avait explosé sur la Corniche du bord de mer de Beyrouth, tuant un soldat syrien et en blessant deux autres. Le 2 juillet, un attentat du même genre, perpétré en plein cœur du secteur commerçant de Beyrouth-Ouest, n'avait pas fait de victime.

La Syrie, qui veut avoir son mot à dire dans le destin du Liban, son petit voisin déchiré par 12 ans de guerre, où 30.000 de ses soldats campent en permanence, a fait l'objet d'autres provocations qui ont été moins sanglantes mais tout aussi embarrassantes pour son autorité.

Le 1er juin, un de ses alliés libanais les plus sûrs, le premier ministre sunnite Rachid Karamé, a été tué par l'explosion d'une bombe placée dans son hélicoptère. Les résultats de l'enquête

n'ont pas été publiés, mais pour Damas cet attentat est signé des Forces Libanaises, les milices chrétiennes.

Et il ne se passe pas un jour sans que, par la voix de sa presse, la Syrie ne repète au président maronite Amine Gemayel qu'il a le devoir de « châtier les coupables » pour qu'une solution politique au Liban puisse être envisagée. La commémoration dimanche par l'opposition de la disparition de Rachid Karamé, 40 jours après sa mort, lui a donné l'occasion de réaffirmer sa position.

Le 17 juin, un journaliste américain, M. Charles Glass, était enlevé au sud de Beyrouth, à quelques distances d'un barrage syrien, alors que le « maître » de Beyrouth-Ouest, le général syrien Ghazi Kana'an, avait appelé les gens de presse et les diplomates à revenir s'installer dans ce secteur, sous la haute protection de ses soldats.

Plusieurs acteurs au Liban ont intérêt à ce que l'autorité de la Syrie dans ce pays s'effrite : les formations du camp chrétien qui ont toujours considéré la présence syrienne au Liban comme une occupation, l'Iran à qui Damas a fait comprendre qu'il n'entendait pas être concurrencé sur sa chasse gardée ou encore Israël qui voit dans la présence syrienne au Liban une menace.

Mais d'où qu'ils viennent, ces défis mettent la Syrie dans l'embarras. Si elle ne les relève pas, elle sera taxée de faiblesse et si, au contraire, elle resserre son dispositif militaire, il risque d'être mal perçu par les Libanais qui, au début, avaient accueilli favorablement le renforcement de sa présence.

Des émeutes éclatent au Pakistan après deux attentats meurtriers

KARACHI (Pakistan) (AFP) — Des émeutes ont éclaté hier à Karachi (sud du Pakistan) où la foule a protesté contre l'incapacité du gouvernement d'arrêter les auteurs du « carnage » qui, la veille, a fait quelque 80 tués et 200 blessés graves à la suite de l'explosion de deux bombes.

Des groupes de manifestants ont jeté des pierres sur les automobiles et bloqué la circulation en brûlant des pneus sur la chaussée, dans une ville sous le choc des attentats, « la pire tragédie de mémoire d'homme à Karachi », selon l'expression du dirigeant du Parti du peuple pakistanais, (PPP), M. Piyar Ali Allana.

Des attentats ont déjà fait quelque 130 morts depuis le début de l'année au Pakistan, où ils sont souvent considérés comme étant liés au conflit en Afghanistan et à la présence de réfugiés afghans dans le pays.

Tous les magasins et centres commerciaux sont restés fermés, les manifestations officielles ont été annulées et le gouvernement a déclaré trois jours de deuil officiel dans la ville. De source officielle, le bilan de l'explosion mardi de deux voitures piégées dans un quartier commerçant du centre de la plus grande ville du Pakistan est de 70 tués environ. Selon les hôpitaux, environ 80 personnes ont trouvé la mort.

Les ambulances continuaient hier avec l'aide de volontaires à transporter des cadavres. Les hôpitaux étaient le théâtre de scènes d'horreur et de désespoir. De nombreux corps calcinés et mutilés n'avaient pas pu être identifiés et des centaines de gens s'y massaient à la recherche de l'un des leurs.

Les membres de diverses organi-

sations ont été réquisitionnés pour participer aux opérations de secours, et les travaux de déblayage de débris de dizaines de véhicules endommagés lors des explosions continuaient hier.

La police a bouclé le quartier du centre où ont eu lieu les explosions tandis que des équipes fouillaient pour tenter de déterminer le type de bombes utilisées. Les experts penchaient pour l'emploi d'hexogène, un explosif extrêmement puissant, avec des engins téléguidés ou des mécanismes à retardement placés dans des véhicules. Selon un spécialiste de la défense civile, les deux bombes fabriquées chacune une trentaine de cm de long, pesaient 2,5 kg, et étaient de fabrication étrangère. Le gouvernement a accusé « des saboteurs d'origine étrangère » d'être les auteurs des attentats.

Le président Mohammed Zia Ul Haq était attendu dans la soirée et devait rendre visite aux blessés et inspecter le lieu de la catastrophe. Une cérémonie à la mémoire des victimes devait avoir lieu sur le terrain de polo de la ville.

La visite, hier dans un hôpital, du premier ministre de l'État du Sind, où est situé le port de Karachi, a provoqué la colère de la foule, qui a protesté contre l'incapacité des autorités à arrêter les auteurs du « carnage ». La police a dû faire usage de bâtons et de gaz lacrymogènes pour disperser les protestataires.

La situation était également tendue dans des quartiers de l'ouest de la ville où divers actes de violence ont été signalés. Des incidents violents ont également eu lieu à Hyderabad, à 160 km au nord de Karachi, où les habitants observaient une

grève générale pour protester contre les attentats.

De nombreux attentats ont eu lieu au Pakistan au cours des derniers mois, et le bilan des tués depuis le début de l'année s'élève à plus de 130. Dans un premier temps ils visaient le plus souvent des réfugiés afghans, mais depuis plus d'un an ils touchent aussi des Pakistanais.

Les partis d'opposition ont accusé le gouvernement d'apathie dans sa lutte contre le terrorisme.

Le public, à de nombreuses reprises, a exprimé son hostilité à l'égard de la présence de réfugiés afghans et iraniens à Karachi ou d'autres villes du pays. La presse pakistanaise de même que les autorités ont accusé des agents de l'Afghanistan pro-soviétique d'être à l'origine de ces attaques.

Sur les dossiers du désarmement et du Proche-Orient

Thatcher va secourir Reagan

LONDRES (AFP) — Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, va demander demain à Washington au président Ronald Reagan de « réagir », malgré ses ennemis intérieurs actuels, et de « faire preuve d'autorité » dans les dossiers du désarmement et du Proche-Orient, a indiqué un haut responsable britannique avant ce voyage.

L'entourage de Mme Thatcher ne cache pas « l'inquiétude » du premier ministre devant ce que Londres estime être le « blocage total » du gou-

vernement américain en raison du scandale de l'Irangate. « Nous avons besoin d'action à Washington en ce moment même, et nous voulons le dire en ami au président Reagan », a ajouté ce responsable.

Ce sera la première rencontre entre le président et Mme Thatcher depuis la réélection triomphale de cette dernière, le 11 juin dernier. On estime à Londres que leur entretien en marge du sommet de Venise, la veille des élections, a été trop court (45 minutes) pour être vraiment productif.

Pendant les deux heures qu'elle passera à la Maison-Blanche, Mme Thatcher veut obtenir deux assurances du président : qu'il a bien l'intention de signer un accord de désarmement avec Moscou avant la fin de son mandat, et qu'il s'intéresse toujours de près à la recherche de la paix au Proche-Orient.

Sur le Proche-Orient, Mme Thatcher a préparé activement son voyage, en recevant à Londres en quelques jours le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Shimon Pérès, puis les rois Hussein de Jordanie et Hassan II du Maroc. Et elle est décidée à utiliser tout le crédit dont elle jouit auprès de M. Reagan pour le pousser à s'engager autant qu'elle-même en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le Proche-Orient. « Nous ne devons négliger aucune chance »

dans cette région, a dit le responsable britannique.

À l'issue de son entretien lundi avec le roi Hussein, Mme Thatcher avait plus que jamais repris à son compte les arguments du souverain jordanien en faveur de cette conférence qui, disait un communiqué de ses services, « constitue le meilleur moyen de progresser ».

Le second volet des entretiens de Mme Thatcher à Washington sera celui du désarmement. Après les grandes manœuvres du printemps, et la définition d'une réponse occidentale commune aux propositions du dirigeant soviétique Mikhaïl Gorbatchev dans ce domaine, il est urgent de ne pas laisser traîner les choses, estime-t-on à Londres.

Mais, dans ce domaine encore, les milieux officiels britanniques s'inquiètent également de la possibilité que les ennuis intérieurs du président Reagan lui fassent « oublier des choses importantes ». D'autant que le « temps presse », estime-t-on à Londres, en soulignant que dès le début de l'année prochaine, l'attention des États-Unis sera entièrement tournée vers les premières élections primaires.

Mme Thatcher ne passera que 24 heures à Washington. Dès demain soir, elle partira pour la Jamaïque, où elle doit rencontrer les responsables du gouvernement. Elle doit revenir à Londres samedi soir.

Honecker se rendra à Bonn

BONN (AFP) — Bonn et Berlin-Est ont simultanément annoncé hier soir, à la surprise générale, que l'ancien premier ministre allemand, M. Erich Honecker, se rendra en RFA du 7 au 11 septembre prochains pour sa première visite officielle en République fédérale d'Allemagne.

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe dans la capitale ouest-allemande où on n'osait plus y croire. La télévision a interrompu ses émissions régulières pour annoncer cette « visite historique et depuis longtemps attendue ». M. Honecker (74 ans) répond en effet à une vieille invitation lancée en 1981 par le chancelier social-démocrate (SPD) de l'époque, M. Helmut Schmidt, lors d'une rencontre avec M. Honecker en RDA.

Dès son arrivée au pouvoir en 1983, M. Helmut Kohl (chrétien-démocrate, CDU), l'avait renouvelée. Plusieurs projets ont échoué en 1983 et 1984 pour des raisons de politique inter-allemande ou de détérioration des relations Est-Ouest. Cette visite était donnée pour certaine au début de l'an dernier où l'on estimait que le sommet Reagan-Gorbatchev à Genève, en novembre 1985, l'avait rendu possible.

Mais finalement Berlin-Est et Moscou avaient fait payer au gouvernement conservateur de M. Kohl son engagement dans les recherches du programme américain de « guerre des étoiles » (IDS) et M. Honecker n'était pas venu.

Les 750 ans de la ville de Berlin, fêtés cette année des deux côtés du Mur, avaient fait naître l'espoir d'un sensationnel rapprochement inter-allemand sous la forme d'une rencontre Kohl-Honecker à Berlin-Ouest.

Plusieurs projets ont échoué en 1983 et 1984 pour des raisons de politique inter-allemande ou de détérioration des relations Est-Ouest. Cette visite était donnée pour certaine au début de l'an dernier où l'on estimait que le sommet Reagan-Gorbatchev à Genève, en novembre 1985, l'avait rendu possible.

Mais finalement Berlin-Est et Moscou avaient fait payer au gouvernement conservateur de M. Kohl son engagement dans les recherches du programme américain de « guerre des étoiles » (IDS) et M. Honecker n'était pas venu.

Les 750 ans de la ville de Berlin, fêtés cette année des deux côtés du Mur, avaient fait naître l'espoir d'un sensationnel rapprochement inter-allemand sous la forme d'une rencontre Kohl-Honecker à Berlin-Ouest.

LE MONDE EN BREF

Plus de technologie vers l'Est

BONN (AFP) — L'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne vont lancer une initiative commune pour une réduction de la « liste noire » des produits de haute technologie que les pays occidentaux s'interdisent de vendre aux pays de l'Est, a annoncé le ministre fédéral de l'Économie hier à Bonn. Un porte-parole du ministère, M. Dieter Vogel, a précisé que l'initiative germano-britannique serait débattue à l'automne, lors d'une réunion de hauts fonctionnaires des 16 pays membres du Comité de contrôle des exportations vers les pays communistes (COCOM). Le COCOM, dont le siège est à Paris, rassemble les pays de l'Alliance Atlantique (à l'exception de l'Islande) plus le Japon. Bonn et Londres en sont encore au stade de la position de principe, le nombre et le genre des produits proposés pour être exclus de la « liste noire » n'ayant pas encore été arrêtés, a-t-il ajouté.

Deux dissidents libyens meurent

GENÈVE (AFP) — Deux personnalités libyennes de l'opposition, le commandant Adam el Hawaz, et le prince héritier Hassan Erridah Senoussi, neveu du roi Idriss, sont décédés en juin dernier à Tripoli, a annoncé hier le Comité pour la défense de la démocratie et des droits de l'homme en Libye. Selon le Comité, dont les membres vivent en exil aux États-Unis, le commandant est mort dans la prison principale de Tripoli, et le neveu du roi Idriss à son domicile, des suites d'une maladie. Aucun motif n'a été donné quant au décès du commandant el Hawaz, 50 ans, qui avait été l'un des instigateurs du coup d'État du 1er septembre 1969. Le commandant avait été ministre de la Défense du premier gouvernement du colonel Mouamar Kadhafi pendant trois mois. En décembre 1969, soupçonné d'avoir voulu renverser le chef de la révolution libyenne, il fut condamné à la réclusion à perpétuité. Sa condamnation a été commuée en peine de mort à l'occasion d'un second procès ouvert à la demande du colonel Kadhafi ajouté-t-on de même source. Selon le comité, le commandant était en prison depuis 17 ans et attendait son exécution. Les autorités libyennes ont refusé que des obsèques publiques soient célébrées pour ces deux personnalités, a-t-on encore indiqué de même source.

Le Polisario accuse des puissances extra-africaines

ALGER (AFP) — Des « puissances extra-africaines » fournissent au Maroc des informations sur les concentrations des unités du Front Polisario, a déclaré le ministre sahraoui de la Défense, M. Brahim Ghali, cité hier par l'agence algérienne APS. M. Ghali, qui a précisé que ces informations sont recueillies par « des missions de reconnaissance et des observations par satellite », n'a toutefois pas précisé quelles sont ces « puissances extra-africaines ». L'armée marocaine était ainsi au courant de l'attaque menée lundi dernier à Oum Dreïga, au centre du Sahara Occidental, quatre jours avant l'assaut, a déclaré M. Ghali. Les combattants sahraouis avaient mis hors de combat 400 soldats marocains, dont 38 faits prisonniers, lors de cette attaque, selon un communiqué du Polisario.

Tupou IV à Mururoa

(Reuter) — Le roi de Tonga, Taufa Ahau Tupou IV, qui est en visite officielle à Tahiti, a déclaré dans une interview radiophonique qu'il se rendrait à Mururoa pour visiter les installations nucléaires françaises. Il a dit vouloir se rendre compte par lui-même des conditions de sécurité dans lesquelles ont lieu les activités du centre d'expérimentation.

La tension monte entre l'Iran et la France

PARIS (Reuter) — La France a réaffirmé hier sa détermination à faire entendre l'interprète de l'ambassade iranienne, M. Wahid Gordji, par la justice, alors que la tension entre les deux pays est encore montée d'un cran.

Le ministre français des Affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a déclaré que la France « ne transigerait pas sur les principes du droit, pour ce qui concerne l'audition de Wahid Gordji par la justice française », a indiqué le porte-parole du gouvernement, M. Alain Juppe, à l'issue du conseil des ministres.

M. Gordji, le numéro deux officieux de l'ambassade d'Iran à Paris, considère par la France comme un responsable des services de renseignement iraniens, est retranché dans l'ambassade d'Iran à Paris. Il refuse de répondre à la convocation du juge d'instruction Gilles Boulouque, qui souhaite l'entendre comme témoin dans l'enquête sur les réseaux terroristes iraniens démantelés en France.

Selon l'hebdomadaire *Le Canard enchaîné*, publié hier, M. Gordji a plusieurs fois rencontré le sous-directeur de la DST (contre-espionnage français) Raymond Nart. Le ministre de l'Intérieur a démenti cette information.

En tant qu'interprète, M. Gordji a souvent accompagné les délégations iraniennes dans leurs rencontres avec les responsables français lors des discrètes négociations sur le règlement du contentieux financier franco-iranien, et le rôle éventuel de

l'Iran dans la libération des otages français retenus au Liban.

L'Iran a répliqué mardi en accusant le premier secrétaire de l'ambassade de France à Téhéran, M. Jean-Paul Torri, d'espionnage et de trafic de stupéfiants, d'antiquités et de devises, et en le sommant de comparaître devant un tribunal islamique.

Ces accusations, fermement démenties par la France, ont marqué une nouvelle escalade dans le bras de fer engagé entre les deux pays depuis la fin de juin, et a réduit encore les chances de parvenir rapidement à une solution de la crise.

En outre, le gouvernement français a démenti avoir présenté des ex-

cuses à l'Iran, après un incident qui a opposé un diplomate iranien à des douaniers français, samedi, à l'aéroport de Genève-Cointrin.

Selon Téhéran, le diplomate Mohsen Aminzadeh a été violemment battu par les douaniers français, et dépossédé de documents « top secrets ».

Les États-Unis ne sont pas neutres dans le conflit entre l'Iran et l'Irak

FRED A. REED
Collaboration spéciale

TORONTO — Des tentatives irakiennes d'internationaliser la guerre contre l'Iran seraient à l'origine des tensions qui sévissent actuellement dans le Golfe persique, un haut-placé du régime islamique de Téhéran a déclaré hier au DEVOIR. L'Ayatollah Ahmad Djannati, membre du Conseil des gardiens, un groupe de douze juristes chargé de l'examen de toute législation du point de vue islamique, a traité de « mensongères » les « prétentions américaines » à la neutralité dans le conflit qui oppose les deux pays depuis sept ans.

« Le gouvernement américain veut faire du Golfe un cas distinct, afin de pouvoir introduire ses forces armées dans la région », M. Djannati

a-t-il déclaré. L'Ayatollah, un homme frère d'une soixante-quinzaine d'années, se trouvait à Toronto à titre d'orateur invité à un congrès islamique marquant le Hadj (pèlerinage à la Mecque). Même si son voyage revêt un caractère foncièrement privé, il est, fait-on remarquer, l'officiel de la République islamique le plus haut-placé de visiter le Canada depuis la révolution islamique de 1979.

« Même si le soutien des États-Unis au régime baasiste du président irakien, Saddam Hussein, est constant, ce soutien n'en connaît pas moins des hauts et des bas. Le voyage en Iran de l'ancien conseiller américain à la sécurité nationale, M. Robert McFarlane, fut une tentative de restaurer des révélations avec le gouvernement de l'Imam Khomeini », a-t-il dit.

« Ils créent ainsi des troubles dans le Golfe afin d'étouffer les rebondissements politiques que ce fiasco a engendrés ; ils cherchent même une solution militaire. »

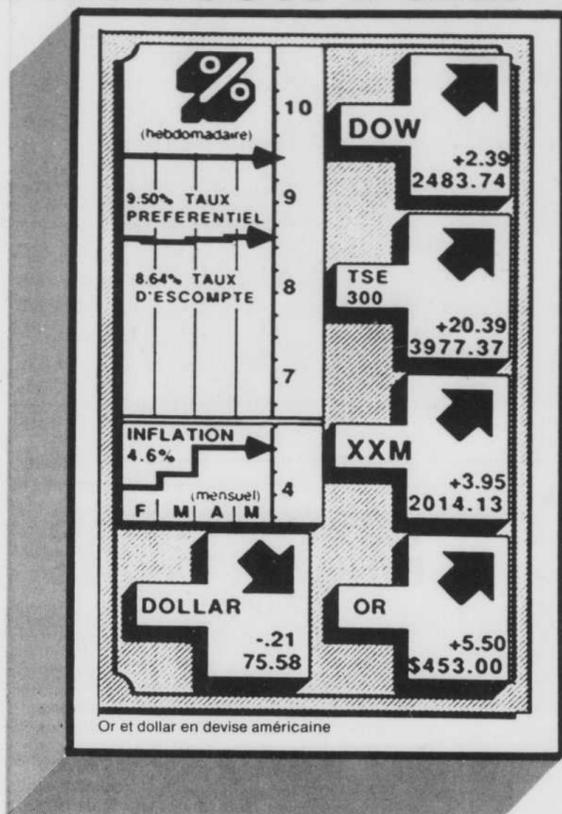
L'Ayatollah Djannati a souligné l'engagement formel de son gouvernement : « Si la navigation dans le Golfe n'est pas sécuritaire pour l'un des États riverains de la région, elle ne sera pas sécuritaire pour tous. » Mais en même temps il a décrit le port par des navires koweïtiens du pavillon américain comme « un plan créé de toutes pièces aux États-Unis visant à justifier une intervention directe dans la région ».

« Lorsque les États-Unis décident d'agir, ils aiment faire des préparatifs avant de poser des gestes qui leur fourniront une justification », a-t-il dit.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 16 juillet 1987

EN UN COUP D'OEIL



La Banque d'Épargne change de statut et deviendra la Banque La Laurentienne

SERGE TRUFFAUT

Le gouvernement fédéral ayant souscrit à la requête de la Banque d'Épargne d'accéder au statut de banque à charte, cette institution financière va devoir changer son nom et fort probablement adopter la raison sociale Banque La Laurentienne du Canada.

Le président de la Banque d'Épargne, M. Roland Breton, n'a pas voulu confirmer le nouveau nom de la banque avant d'en avoir informé le conseil d'administration. Il a toutefois déclaré qu'en mars 1988 cette dernière déménagera son siège social de la rue Saint-Jacques, où il se trouve présentement, vers l'avenue McGill College. Plus précisément dans la Tour Esso qui, justement, sera rebaptisée la Tour de la Banque La Laurentienne du Canada où seront également localisés les bureaux chefs du trust Les Fiduciaires, filiale à part entière de la Banque d'Épargne. En tout, 120,000 pieds carrés seront occupés par ces deux institutions financières.

Maintenant que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'inspecteur général des banques, a autorisé la Banque d'Épargne à changer de statut, une assemblée spéciale des actionnaires sera convoquée probablement en septembre afin d'entériner la décision du conseil d'administration. Il serait très surprenant que la résolution des dirigeants soit battue en brèche par les actionnaires, puisque, d'une part, toute modification de statut implique obligatoirement une transformation du nom, et qu'il se trouve, d'autre part, que la Corporation du Groupe La Laurentienne demeure, avec 32% des parts, l'actionnaire le plus important de la Banque d'Épargne.

Limitée par le carcan juridique inhérent à la Loi des banques d'épargne du Québec, qui malgré son appellation est bel et bien un texte législatif fédéral, la Banque de la rue Saint-Jacques avait réitéré au début

de l'année en cours le désir d'avoir en mains des moyens de développement identiques à ceux dont disposent les autres banques à charte.

À ce propos, M. Breton a précisé que cette Loi des banques d'épargne réduisait énormément les possibilités au niveau des prêts corporatifs et des prêts à la consommation. Ainsi, « lorsqu'un client corporatif de notre banque avait des besoins qui dépassaient les \$ 100,000, nous ne pouvions pas le satisfaire, puisqu'il nous est interdit de faire des prêts excédant un tel niveau ».

En contre-coup des effets insidieux des balises juridiques, il ne restait plus à la banque qu'à se cantonner pratiquement dans le sillon du prêt hypothécaire. Or, pour des raisons de stabilité financière, il est impérieux « de diversifier le portefeuille d'une banque, ce que dorénavant nous pourrions faire », a précisé M. Breton. Une décision d'autant plus cohérente de la Banque, qu'elle ne sera plus captive d'un marché.

Par ailleurs, le scénario propre à l'annexe A fut écarté par la direction puisqu'il ne permet pas à un actionnaire de posséder au-delà de 10% des parts. Sous l'annexe B, La Corporation du Groupe La Laurentienne pourra augmenter ou diminuer l'emprisonnement qu'elle a sur une banque, qui va enfin échapper à sa vocation régionale pour se frotter sans aucun complexe aux grands ténors de cette industrie.

RÉSULTATS FINANCIERS

Pour le deuxième trimestre d'affilée, la Banque d'Épargne a réalisé des performances remarquables. En progressant de 17%, le bénéfice net s'est fixé à plus de \$ 6.5 millions comparativement à \$ 5.6 millions lors du trimestre correspondant en 1986. L'addition du bénéfice net du deuxième trimestre au précédent, a permis à la Banque d'afficher un bénéfice de \$ 12.7 millions pour le premier semestre de l'année en cours. Après

Voir page Page 9 : Banque d'Épargne



La Banque d'Épargne quittera la rue Saint-Jacques au printemps prochain pour emménager, rue McGill, dans la Tour Esso qui deviendra l'édifice de la Banque La Laurentienne.

LES AFFAIRES ... EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

Trimestre record pour Celanese

Celanese Canada vient d'annoncer que ses bénéfices nets avaient atteint \$ 7.1 millions au deuxième trimestre, soit 50% de plus par action ordinaire, sur des ventes de \$ 87.6 millions. Il s'agit des bénéfices les plus élevés de l'histoire de la Société pour un deuxième trimestre. L'an dernier, les bénéfices avaient atteint \$ 5.7 millions, ou \$ 0.41 par action, sur des ventes de \$ 90.8 millions. Pour les six premiers mois de 1987, les bénéfices s'élevaient à \$ 12.9 millions, ou \$ 0.91 par action, sur des ventes de \$ 168.3 millions. Pour la même période en 1986, les bénéfices se chiffraient à \$ 11.2 millions, ou \$ 0.80 par action ordinaire, et les ventes à \$ 174.9 millions. Selon la direction de l'entreprise, ce bénéfice record est attribuable, « à une baisse du coût des matières premières et à l'amélioration de l'efficacité d'exploitation ».

Très bonne performance d'Informatrix

Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice en cours, le bénéfice net d'Informatrix 2000 de Sherbrooke, s'est accru de 52.6% pour s'établir à \$ 2.9 millions ou \$ 0.33 par action comparativement à \$ 1.9 million ou \$ 0.25 par action au 31 mai 1986. Le chiffre d'affaires a atteint \$ 11.5 millions alors qu'il était de \$ 6.4 millions à la fin de la période correspondante de l'exercice antérieur, soit un accroissement de 77.6%. Selon M. Normand Roy, président d'Informatrix 2000, « nous avons dépassé non seulement nos prévisions des neuf mois mais également les résultats prévisionnels pour l'ensemble de l'exercice indiqués au prospectus de l'émission publique ». Au cours des ces trimestres, cette société a considérablement accru sa liquidité qui est passée de \$ 2.5 millions à \$ 7.3 millions, et elle continue de s'accroître sensiblement au dernier trimestre.

Hyundai emprunte \$ 100 millions

La société Hyundai Auto Canada a signé un emprunt à terme de \$ 100 millions US avec un consortium constitué par 23 banques internationales. Établi par Manufacturers Hanover Asia, cet emprunt sera utilisé pour financer la construction de l'usine de fabrication de Hyundai à Bromont. Cette somme de \$ 100 millions US est garantie par Hyundai Motor Company Korea, la société mère de Hyundai Auto Canada. L'emprunt arrive à échéance dans 9 ans. Il a été émis sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 3.8%, dans le cadre du taux Interbanque de Londres offert sur 3 et 6 mois, et d'un frais d'engagement de 1.4% par an. Cet emprunt a été fortement appuyé sur le marché, et plus de \$ 70 millions US ont été mobilisés à l'aide d'un consortium général.

Deux stations pour Radiomutuel

Le président du conseil de Communications Radiomutuel a indiqué que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a approuvé les demandes de licences FM proposées par la compagnie afin de s'installer à Rouyn-Noranda et Val d'Or. Ces nouveaux membres du réseau Radiomutuel compléteront le créneau « Dance Music » élaboré afin de s'attirer une clientèle exclusivement composée de jeunes. Ce créneau est composé actuellement des stations CKMF de Montréal, CHIK de Québec, CIMO de Magog-Sherbrooke ainsi que la nouvelle station approuvée par le CRTC le 2 juin dernier dans la région d'Ottawa. Lors du trimestre terminé le 31 mai dernier Radiomutuel a vu son bénéfice net augmenté de 66% alors que les ventes ont enregistré un bond de 19%. Le bénéfice par action catégorie A et catégorie B a été de \$ 0.18 et de \$ 0.30.

Chute vertigineuse de Federal Express

Federal Express, l'une des principales firmes américaines de messagerie, a annoncé une perte nette de \$ 65.6 millions au terme de son dernier exercice, malgré une augmentation de 24% de son chiffre d'affaires. Le groupe avait dégagé un bénéfice net de \$ 131.8 millions en 1986. Federal Express avait mis un terme cette année à l'un de ses services, ZapMail, cela s'est traduit par une charge exceptionnelle de \$ 232.5 millions après impôt, a rappelé le directeur général du groupe, M. Frederick Smith. Le chiffre d'affaires de la firme a atteint \$ 3.2 milliards au terme de l'exercice clos le 31 mai.

Texaco : de plus en plus australienne

Le financier australien Robert Holmes A Court, spécialiste des rachats de sociétés, a indiqué avoir demandé aux autorités fédérales américaines le feu vert pour accroître au-delà de 10% sa prise de participation dans le capital du groupe pétrolier américain Texaco. Dans une requête adressée à la Security and Exchange Commission (SEC), organisme fédéral chargé du contrôle des opérations boursières, M. Holmes A Court a indiqué avoir porté à 9.6% sa participation dans le groupe pétrolier, atteignant ainsi \$ 242.2 millions de titres ordinaires. M. Holmes A Court a également demandé à la commission fédérale pour le commerce (Federal Trade Commission) et au département de la Justice que soit écourté le délai de 30 jours requis par la législation avant de pouvoir acquérir plus de 10% du capital ordinaire d'une société.

Deux actionnaires poursuivent Dome

CALGARY, (PC) — Deux autres actionnaires américains de Dome Petroleum ont intenté des poursuites afin de faire obstacle à la décision de l'entreprise d'accepter l'offre d'achat d'Amoco de Chicago. Les actionnaires qui ont recours aux tribunaux veulent que soit annulée la vente au coût de \$ 5.2 milliards et cherchent également à obtenir des dommages d'environ \$ 100 millions US chacun, a indiqué Dome dans un communiqué.

Dome croit avoir une défense adéquate contre ces poursuites et les fera valoir vigoureusement, a indiqué un porte-parole de Dome, M. David Annesley. Le mois dernier, le président du conseil J. Howard Macdonald a écarté en la qualifiant d'intervention embêtante une poursuite semblable intentée par un autre actionnaire des États-Unis.

La poursuite collective déposée le 9 juillet, à Chicago, par l'actionnaire Howard Lasker, affirme que la direction de Dome n'a pas accompli

ses devoirs à l'égard des actionnaires en acceptant l'offre d'Amoco. Elle affirme aussi que le geste d'Amoco a empêché les actionnaires de Dome d'obtenir la valeur maximum pour leurs actions.

La poursuite vise Dome, M. Macdonald, le président John Beddome, Amoco et sa filiale canadienne, Amoco Canada Petroleum Co. Ltd. M. Lasker détiendrait certains nombres d'actions, a rapporté Dome sans préciser.

L'autre action en justice a été intentée à New York par Moise Katz, détenteur de 10,000 actions ordinaires de Dome. Cette fois, il ne s'agit pas d'une poursuite collective intentée au nom de tous les actionnaires; c'est une poursuite dérivée qui vraisemblablement tournera au profit de Dome, a déclaré M. Annesley.

Les recours à une poursuite dérivée est justifié car il serait difficile de défendre l'idée voulant que les actionnaires ont été induits en erreur, car l'of-

fre d'Amoco est équivalente à \$ 1.50 l'action ordinaire, quand le prix actuel sur le marché est de \$ 1.10, a dit M. Annesley. C'est pourquoi M. Katz maintient, lui, que « Dome a été induite en erreur » et sa poursuite met en cause M. Macdonald, M. Beddome, Amoco Corp. et Amoco Canada.

Les dates d'audition de ces poursuites n'ont pas encore été fixées, a ajouté M. Annesley. Entretemps, Dome négocie toujours avec ses principaux prêteurs une extension de deux mois du remboursement de ses dettes de \$ 6.3 milliards, contractées surtout avec quatre des cinq banques les plus importantes du pays.

Une de ces dernières, la Banque de Montréal a déposé une poursuite devant la cour du banc de la reine de l'Alberta, elle demande l'annulation d'une clause de l'accord de vente empêchant toute autre offre d'achat de Dome. Le tribunal reprendra l'étude de cette cause le 27 juillet.

Le libre-échange dans un entonnoir

Si, il y a six mois, les négociateurs américains et canadiens d'un accord de libre-échange en étaient encore au stade d'explorer toute une série de questions distinctes, on sent maintenant qu'un entonnoir s'est formé et que, au niveau des principes en tout cas, les ultimes échanges approchent. Il n'y a là rien de surprenant. Deux grandes questions se trouvent maintenant au centre du débat : le mécanisme d'arbitrage des différends commerciaux et le contrôle des investissements étrangers. Il fut un temps où l'on discutait privément et publiquement de tout un éventail de points litigieux : l'assurance-chômage canadienne est-elle une subvention à l'entreprise ? Les provinces pourront-elles continuer de réglementer les brasseries ? Le pacte de l'automobile est-il en péril ? Le Canada pourrait-il affirmer son droit à une politique culturelle spécifique ? Les entreprises canadiennes pourraient-elles enfin participer davantage aux contrats américains de défense nationale ? Etc... Etc...

Plusieurs de ces questions ont été clarifiées. Il reste encore une foule de fils à attacher, d'échanges à conclure, de transitions à définir. On commence, cependant, à saisir ces enjeux fondamentaux qui révèlent les intérêts profonds de chacun et sur la base desquels une négociation aboutit ou échoue.

Les autorités canadiennes ont réaffirmé leur insistance à ce qu'un accord de libre-échange comporte la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage applicable à toute tentative par le gouvernement américain de lever des droits de douane compensatoires lorsque, de son point de vue,

Jacques PARIZEAU
▲ Perspectives

des exportations canadiennes sont indûment subventionnées ou abusif ou injuste.

Il est évident, depuis le début des négociations qu'il y a, à cet égard, pour le Canada une sorte d'impératif catégorique. Après tout, la négociation a commencé en raison même du danger que faisaient courir aux exportations canadiennes les mesures compensatoires adoptées par le Congrès américain. Il serait absurde qu'à la fin de la négociation on ait tout réglé, sauf ce qui en était la cause profonde. Il y a encore des centaines de bills protectionnistes devant le Congrès américain. Un grand nombre d'entre eux, s'ils étaient adoptés, compromettraient des pans entiers de ventes canadiennes aux États-Unis. Et on ne peut pas compter sur le président des États-Unis pour appliquer son veto à chacun de ces bills. On l'a vu depuis deux ans, la tâche est politiquement impossible.

Il va de soi que l'on ne peut demander aux Américains de renoncer à utiliser toute mesure d'action compensatoire, prévue par la législation commerciale des États-Unis. En somme, à l'occasion d'un accord de libre-échange, on ne peut pas dire, du côté canadien « Laissez-nous exporter librement chez vous, nous vous promettons de ne jamais abuser des

subventions, aucune de nos entreprises ne recourra au dumping. Le scoutisme politique que nous pratiquons avec tant de persistance, nous l'étendrons à nos rapports commerciaux avec vous ». Si nous disions cela, et que les Américains nous croyaient, ils manifesteraient un degré de naïveté qui friserait l'inconscience.

Ceci dit, on ne peut pas permettre, dans le cadre d'une entente de libre-échange, que des organismes américains, en imposant des droits de douanes compensatoires, à leur gré, selon les pressions auxquelles ils sont soumis, et de façon unilatérale, neutralisent les effets de l'accord.

L'utilisation de ces mesures compensatoires doit être balisée. Plusieurs formules sont possibles. L'arbitrage en est une. Peut-être la plus simple. Des règles formelles relatives au calcul des subventions accordées de chaque côté de la frontière pourraient aussi être explicitées et servir de mécanisme déclencheur. En fait, il n'y a pas de raison de s'accrocher à une seule façon de faire et donc de se placer dans une situation où l'une des deux parties doit perdre la face. Lorsque deux membres de la Commission sénatoriale américaine des finances provoquent l'opinion canadienne de façon explicite comme ils l'ont fait la semaine dernière, on est proche de cette trappe où la crainte de perdre la face devient plus importante que la nécessité de régler le problème.

Il n'en reste pas moins que, du point de vue canadien, s'il fallait ne retenir qu'un seul intérêt à ces négociations sur le libre-échange, l'établissement de balises quant à l'uti-

lisation de mesures compensatoires par les Américains serait celui-là.

De leur côté les négociateurs des États-Unis ne démontrent pas de leurs demandes à l'effet d'amener les Canadiens à démanteler leurs appareils de contrôle de l'investissement étranger. On a souvent souligné, depuis quelques mois, à quel point dans le cadre des négociations du GATT commencées à Punta del Este, il est devenu essentiel pour les Américains de trouver un moyen de s'entendre avec les Canadiens sur la libéralisation des échanges de services et la réduction des contrôles sur l'investissement étranger. Sans entente de ce type, les efforts des Américains pour amener les membres du GATT à négocier ces questions sont à peu près nuls.

Évidemment, dans des champs comme ceux-ci, tout est question de degré. Les États-Unis ont adopté une foule de législations relatives au contrôle de l'investissement étranger. Le Canada aussi. Les dispositions canadiennes ont eu, au cours des derniers vingt ans, plus d'impact sur l'investissement américain que les dispositions américaines n'en ont eu sur l'investissement canadien.

Il est donc clair que le Canada doit reculer sur cette question. Il n'a pas à tout lâcher, notamment dans le domaine culturel, mais dans celui des institutions financières en particulier, et probablement quant à l'existence même de FIRA, il va falloir bouger.

En tout cas, on comprend que le négociateur canadien, M. Reisman, annonce la fin de ses déclarations publiques. Le moment crucial des négociations est arrivé.

Enrichissez vos **PLACEMENTS**
Consultez votre conseiller!
TRUST GÉNÉRAL

DÉPÔTS GARANTIS
10% 5 ans intérêt annuel
9 3/8% 3 ans intérêt annuel
8 5/8% 15 mois intérêt à l'échéance
Taux sujets à confirmation

FONDS DE PLACEMENT

Actions canadiennes	3 ans *	5 ans **
	20.10%	21.93%
Actions américaines		28.62%
Obligations	18.18%	17.21%
Hypothèques	14.42%	14.86%

Aucun frais d'ouverture, de fermeture ou de transfert
* Rendement annuel composé du 30 juin 1984 au 30 juin 1987
** Rendement annuel composé du 30 juin 1982 au 30 juin 1987

BÉNÉFICES PLUS
7.00% 10 000\$ et plus
LE SUPER COMPTE ÉPARGNE-CHEQUE DONT LE TAUX D'INTÉRÊT CROÎT AVEC LE SOLDE!
1/8% pour les personnes âgées de 60 ans et plus sur les certificats dépôts garantis 1 à 5 ans

Laval, Place du Carrefour: 682-3200
Pointe-Claire, 955, boul. St-Jean: 694-5670
Ville Mont-Royal, Centre Rockland: 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3265
Mtl/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques: 861-8383
Mtl/University, 1100, University: 871-7200
Anjou, Place d'Anjou: 355-4780
LaSalle, Carrefour Angrignon: 366-0730
Rive-Sud, Place Portobello: 466-2500
Hull, 120, Promenade du Portage: 771-3227

LA VIE ECONOMIQUE

La CVMQ ajoute 21 nouveaux postes à ses effectifs

JOCELIN DUMAS

Le Conseil du Trésor s'est rendu aux requêtes de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) et l'autorise à augmenter ses effectifs de 21 postes, représentant plus de 20 % de l'effectif actuel. Avis donc aux chômeurs de la finance, l'organisme de réglementation et de surveillance des marchés recrutera prochainement !

Dans un communiqué, la Commission dit se réjouir de cette décision qui lui permettra de mieux faire face au surcroît de travail résultant d'un accroissement appréciable du volume d'activité portant sur des valeurs mobilières au cours des dernières années.

Le nombre d'appels publics à l'épargne a notamment considérablement augmenté. La CVMQ souligne à cet effet que le nombre de demandes de visas de prospectus a plus que doublé en passant de 421 en 1984-85 à 877 en 1986-87. Le nombre de nouvelles inscriptions de représentants passait par ailleurs de 772 à 1,920 au cours de la même période.

Les arguments présentés au Conseil du Trésor par le ministre délégué aux Finances et à la privatisation, M. Pierre Fortier, et par le président de la Commission, M. Paul Guy, pour justifier l'augmentation d'effectif reposaient sur cet accroissement d'activité.

Le Conseil du Trésor a donné son aval le 9 juillet dernier.

Sur les 21 nouveaux postes, 14 pourront être pourvus selon les règles normales de la fonction publique tandis que les 7 autres devront être pourvus avec des personnes en disponibilité dans le réseau de la fonction publique.

La Commission entend étoffer ses services les plus surchargés. Elle prévoit ainsi recruter 5 enquêteurs pour le Service des enquêtes, 2 inspecteurs pour le Service de l'inspection et 4 analystes pour les Services de l'appel public à l'épargne et de l'information continue.

Notons que les enquêteurs peuvent agir sur ordonnance de la Commission et effectuent aussi des vérifications de routine. Dans le premier cas, précise Me Antoni Dandonneau, la Commission doit avoir en main des éléments qui permettent de présumer que des gestes graves ont été posés. Il pourra s'agir notamment de l'utilisation d'information privilégiée pour effectuer des transactions boursières.

À l'occasion d'une offre publique d'achat d'une compagnie par une autre, les enquêteurs scrutent par ailleurs systématiquement les variations de cours des actions de la compagnie visée afin d'y relever éventuellement des mouvements anor-

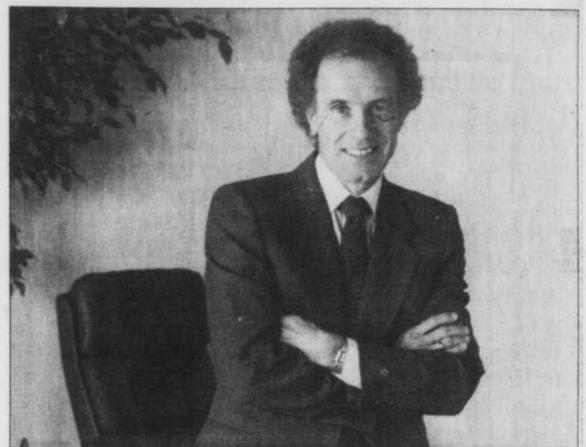
maux. Au besoin, on analysera par la suite les opérations sur les titres afin de retracer les noms des personnes qui auraient pu commettre des actes répréhensibles.

Il revient aux enquêteurs de reconstituer le cours des événements ayant conduit à une infraction afin que la Commission puisse engager des poursuites.

« Évidemment, les infractions plus caractérisées sont plus rares », de souligner Me Dandonneau, mais la forte hausse d'activité en valeurs mobilières nécessitait tout de même un personnel supplémentaire afin de surveiller efficacement les marchés et protéger les investisseurs.

Au cours des dernières années, les enquêteurs de la Commission ont notamment mis la main à plusieurs reprises sur des courtiers qui distribuaient des titres sans détenir les permis requis. On retrouve plus souvent ce type d'infraction dans le secteur immobilier.

Le Service de l'inspection est pour sa part chargé de recevoir les plaintes des clients des maisons de courtage et de vérifier les comptes des personnes et des firmes inscrites auprès de la Commission. On s'assurera notamment que leurs registres sont tenus selon les prescriptions légales et que leurs opérations sont régulières, de préciser Me Dandonneau.



M. Paul Guy, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Directeur du financement

Le poste:
Sous l'autorité du directeur des services financiers, le directeur du financement est responsable des emprunts à court et à long terme, de la gestion de la dette obligataire et des opérations comptables du Conseil. Il collabore également aux autres secteurs d'activités des services financiers du Conseil.

Qualifications:

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle ou de préférence de deuxième cycle dans une discipline appropriée;
- Posséder au moins huit ans d'expérience pertinente et variée dans les domaines du financement et démontrer une habileté à résoudre des problèmes financiers complexes.

Traitement:

- À être déterminé selon les politiques salariales du Conseil scolaire. Peut atteindre 62 844 \$ par année.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 31 juillet 1987 à:

Raynald Laplante
Directeur général
Conseil scolaire de l'île de Montréal
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7

Le Conseil des Arts du Canada cherche un

Agent des arts médiatiques (distribution)

Fonctions

Sous la supervision générale du chef du Service des arts médiatiques, gérer les programmes d'aide du Conseil des Arts aux organismes de distribution de vidéos et films artistiques, les subventions aux ateliers concernant les arts médiatiques, le fonds d'aide à la communication et le fonds de la collection d'oeuvres d'arts médiatiques du Service, seconder le chef dans la gestion du service et le remplacer en son absence, représenter le Conseil des Arts du Canada auprès des artistes, organismes artistiques et ministères et organismes gouvernementaux, contribuer à l'élaboration des politiques du Conseil sur le cinéma, la vidéo et les médias connexes.

Qualités

Bonne connaissance du cinéma, de la vidéo et des médias connexes au Canada et à l'étranger, artistes et groupes d'artistes, coopératives et centres dirigés par des artistes, galeries et musées, et diffuseurs. Etudes postsecondaires dans une discipline connexe et cinq ans d'expérience administrative comportant des responsabilités dans un domaine des arts.

Compétence linguistique
Les deux langues officielles.

Lieu
Ottawa.

Salaires
À compter de 36 700 \$, selon les qualités.

Le curriculum vitae doivent être soumis au plus tard le 7 août à

Ressources humaines
Conseil des Arts du Canada
99, rue Metcalfe
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8



NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,50\$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez
Francine Gingras à 842-9645
LE DEVOIR
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec H2Y 1X1

SCIENCES FONDAMENTALES PROFESSEUR(E) SUBSTITUT

CONCOURS NO: D.G.A.-51

L'Université du Québec à Chicoutimi est à la recherche d'un(e) professeur(e) substitut en mathématiques.

Le (la) professeur(e) devra assurer de l'enseignement et de la recherche dans cette discipline, dans le programme de mathématique-informatique et dans divers autres programmes, notamment en sciences appliquées et en administration. Sa recherche portera sur l'analyse numérique, la recherche opérationnelle, la modélisation ou la statistique.

EXIGENCES

Doctorat en mathématiques. Une expérience de l'enseignement et de la recherche dans les domaines concernés est souhaitable. Ce poste s'adresse prioritairement aux citoyen(ne)s canadien(ne)s.

MODALITÉS

Les modalités de travail sont régies par une convention collective. Le traitement est établi selon les qualifications et l'expérience. Entrée en fonction: le 1er septembre 1987

DATE LIMITE

On a jusqu'au 1er août 1987 pour faire parvenir sa candidature au:

Doyen de la gestion académique, Université du Québec à Chicoutimi, 555, boulevard de l'Université, Chicoutimi (Québec), G7H 2B1



Université du Québec à Chicoutimi

REPRÉSENTANT(E)S PUBLICITAIRES (Au local)

Le Devoir est à la recherche d'un professionnel de la vente afin de compléter son équipe de ventes locales. Le candidat idéal possèdera un diplôme universitaire de premier cycle en marketing ou l'équivalent. Il possèdera aussi une expérience pertinente d'au moins 5 ans, acquise dans l'industrie des communications auprès de média d'information ou d'agences de publicité. Nous offrons un défi de taille pour un individu ambitieux, dynamique et agressif qui saura nous représenter efficacement. Notre plan de rémunération est fort intéressant et nous offrons également une gamme complète de bénéfices marginaux. Si le défi vous intéresse, faites-nous parvenir votre c.v. à:

Dossier 1353
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place D'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

REPRÉSENTANT(E)S PUBLICITAIRES (Au national)

Le Devoir est à la recherche d'un professionnel de la vente afin de compléter son équipe de ventes nationales. Le candidat idéal possèdera un diplôme universitaire de premier cycle en marketing ou l'équivalent. Il possèdera aussi une expérience pertinente d'au moins 5 ans, acquise dans l'industrie des communications auprès de média d'information ou d'agences de publicité. Nous offrons un défi de taille pour un individu ambitieux, dynamique et agressif qui saura nous représenter efficacement. Notre plan de rémunération est fort intéressant et nous offrons également une gamme complète de bénéfices marginaux. Si le défi vous intéresse, faites-nous parvenir votre c.v. à:

Dossier 1353
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place D'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

CHEF DES SERVICES GÉNÉRAUX

Une société de portefeuille canadienne bien établie et en pleine expansion est à la recherche d'un chef des services généraux pour son bureau de Montréal.

Le candidat doit satisfaire aux exigences suivantes:

- Connaissance et expérience techniques du traitement des données et/ou des matériels de communications
- Compétence pour la gestion de personnel
- Approche pratique et réaliste de la solution de problèmes
- Maîtrise de l'anglais et du français

Il s'agit d'une occasion exceptionnelle de se joindre à une société respectée et en croissance. Discretion assurée. Les personnes intéressées doivent écrire à:

Dossier 1373
LE DEVOIR
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6



International Council for Canadian Studies Conseil international d'études canadiennes AGENT DE PROGRAMME (INTERNATIONAL)

Le Conseil international d'études canadiennes (CIEC), dont les bureaux sont situés à Ottawa, administre des programmes de soutien à la recherche universitaire sur le Canada dans plus d'une vingtaine de pays. Le CIEC est à la recherche d'un agent de programme qui travaillera en collaboration avec le Directeur général. Le candidat ou la candidate devrait détenir un diplôme universitaire (maîtrise), avoir de l'expérience dans l'établissement et l'administration de tels programmes, de préférence au niveau international, ainsi qu'une excellente connaissance de l'anglais et du français. Peu de déplacements seront exigés. Ce poste pourra être comblé aussi dès le 1er août. Le salaire se situera aux environs de \$35,000.

Prière de soumettre sa candidature (une page), ainsi que c.v. et références à:

Monsieur Peter Karl Kresl,
Directeur général,
256, avenue King Edward,
Ottawa, Ontario K1N 7M1

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE

«recherche»

UN/E DIRECTEUR/TRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS (poste cadre supérieur, prolongation du 2ième concours)

NATURE DU POSTE:

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire du poste exerce les responsabilités qui lui sont confiées par la Loi sur les Services de Santé et les services Sociaux et assume les autres fonctions prévues au plan d'organisation de l'établissement.

De manière à accomplir ces devoirs, il doit:

- Assurer
 - la garde et l'accès aux dossiers des bénéficiaires
 - le traitement des plaintes
 - l'orientation, l'instrumentation et l'évaluation des activités professionnelles touchant l'ensemble de l'établissement
 - l'animation, le support et la surveillance des activités touchant la vie professionnelle et scientifique et l'établissement
- Gérer
 - les programmes reliés:
 - au secteur ressources
 - aux services aux enfants et adultes handicapés
 - aux personnes âgées
 - les services d'expertise à la Cour Supérieure et de médiation
 - la recherche
 - le centre de documentation
- Contribuer aux orientations générales de l'établissement.

EXIGENCES DU POSTE:

- Scolarité:** Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en service social plus une (1) année de spécialisation dans la même discipline ou l'équivalent.
- Expérience:** Expérience professionnelle de cinq (5) ans dans des domaines pertinents dont trois (3) ans dans un poste cadre intermédiaire ou supérieur
 - Dans le cas où un candidat posséderait une scolarité moindre et une expérience supérieure, la règle d'équivalence suivante sera appliquée: «2 années d'expérience additionnelle équivalront à une (1) année de scolarité jusqu'à concurrence de la scolarité exigée sans toutefois excéder deux (2) années de scolarité»
 - Dans le cas où un candidat posséderait une scolarité supérieure et une expérience moindre, la règle d'équivalence suivante sera appliquée: «l'année de scolarité additionnelle équivalra à 2 années d'expérience jusqu'à concurrence de l'expérience exigée sans toutefois excéder quatre (4) années d'expériences.»

QUALITÉS PERSONNELLES:

1. Leadership de compétence
2. Capacité d'entretenir des relations avec les autres directions du C.S.S. et avec les établissements et organismes concernés
3. Aptitudes pour la gestion de personnel

EXIGENCE ADDITIONNELLE:

Utiliser un véhicule automobile personnel dans l'exercice de ses fonctions

ENDROIT:

Port d'attache: Gaspé
Territoire desservi: Région de la Gaspésie et des îles de la Madeleine, soit de Capucins à Pointe à la Croix, incluant les îles de la Madeleine. Population totale d'environ 115,000 habitants.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

En conformité avec les normes du Ministère de la Santé et des Services Sociaux.

Classe salariale 17 soit
minimum 44,154.00\$ (au 1er juillet '87)
maximum 58,895.00\$

Les personnes intéressées sont priées de poster leur offre d'emploi à l'adresse ci-dessous en mentionnant le numéro d'affichage, au plus tard le 24 juillet 1987:

DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIEURE
Centre de Services Sociaux de la Gaspésie
et des îles-de-la-Madeleine
C.P. 39 (205 Boul. York Ouest)
GASPÉ, Qué. G0C 1R0

Affichage 462

Gaspé, 1987.06.25

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

REPRÉSENTANT DES VENTES

Vous envisagez une carrière dans la vente?

Une entreprise en pleine expansion, qui favorise le développement professionnel, est à la recherche de candidats ou de candidates capables d'assumer un poste, dont les responsabilités sont nombreuses dans le domaine des services financiers et de l'assurance-vie.

AVANTAGES

- Programme complet de formation
- Possibilité salariale de plus de 35 000 \$
- Gamme complète d'avantages sociaux
- Milieu de travail stimulant

Si vous êtes une personne dynamique, innovatrice, autonome et que vous voulez relever de nouveaux défis et réussir une carrière professionnelle, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Selexel

Recherche et sélection de personnel
601, rue de La Gauchetière Ouest
D 87-03
Montréal (Québec)
H3B 2M8

Vous pouvez également communiquer par téléphone en composant le (514) 861-2347.

ATIKAMEKW SIPI LE CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW

est à la recherche d'une personne possédant un diplôme de premier cycle en sciences infirmières ou l'équivalent.

LE POSTE:

À la tête d'une équipe, mener à bien une étude de faisabilité portant sur l'opportunité de prendre en charge les services de santé actuellement dispensés dans les communautés Atikamekw par le Ministère de la santé et du Bien-Être.

EXIGENCES:

Premier cycle en sciences infirmières, 10 ans dans un poste cadre: planification, programmation, gestion financière, gestion du personnel, qualité des soins.

Aptitudes au travail d'équipe.

Membre de l'O.I.I.Q.

PORT D'ATTACHE: LA TUQUE

ENTRÉE EN FONCTION: Septembre 1987

DURÉE DU CONTRAT: 1 an

SALAIRE: Selon les compétences et l'expérience

À toute personne intéressée, faire parvenir curriculum vitae, référence et photocopie des diplômes avant le 15 août au:



Directeur
Atikamekw Onikam
B.P. 848,
La Tuque, Qc
G9X 3P6

Typographie et composition

COS INFORMATION, chef de file dans le domaine des sorties ordinateurs, est à la recherche d'un représentant senior pour sa division de typographie et composition.

Homme ou femme avec expérience pertinente prêt à entreprendre le défi de photocomposition de troisième génération et de typographie au laser.

Pour une entrevue confidentielle et rapide, envoyer votre curriculum vitae à:

M. Pierre Trencharoff, Vice-président
COS INFORMATION
5647, rue Ferrier
Montréal (Québec)
H4P 1N1



PROFESSEURS D'HORTICULTURE ET PAYSAGISME

Le Collège Algonquin est à la recherche d'un professeur à contrat et des professeurs à temps partiel pour le programme Horticulture et paysagisme.

Les candidats seront amenés à enseigner quelques-unes des matières suivantes: aménagement, arboriculture, sols et fertilisants, entomologie, identification des plantes, entretien de la pelouse, pathologie végétale, plantes annuelles.

Exigences:

Diplôme universitaire ou collégial; expérience pratique de l'horticulture; expérience de l'enseignement et/ou de la gestion du personnel; bilinguisme (anglais, français), donc aptitude à enseigner en français et en anglais.

Salaire:

Selon la convention collective du personnel scolaire.

Entrée en fonctions: le 31 août, 1987

Les personnes désireuses de poser leur candidature voudront bien préciser le numéro du concours dans la demande qu'elles feront parvenir, par écrit, aux

Ressources humaines
1385, avenue Woodroffe
Nepean (Ontario)
K2G 1V8

au plus tard le 19 juillet 1987

Concours: 106-87

ALGONQUIN

Le Collège Algonquin offre à tous les chances égales d'accès à l'emploi.

Ces postes sont accessibles aux hommes et aux femmes

PROFESSEUR RÉGULIER EN MARKETING

FONCTIONS: La personne retenue réalisera la plus grande partie de sa tâche d'enseignement à l'intérieur de programmes de premier cycle en administration des affaires. Elle dispensera alors des cours en comportement du consommateur et en marketing industriel. Elle sera également appelée à participer à des projets de recherche et d'intervention dans le milieu.

EXIGENCES: La personne retenue devra détenir un doctorat ou avoir complété une scolarité de doctorat en administration des affaires (spécialisation en marketing). Le candidat qui possède une maîtrise avec expérience pertinente sera également considéré. Dans le cadre de sa spécialisation, la personne retenue devra démontrer sa capacité d'intégration à un groupe de recherche en gestion des ressources humaines ou à une équipe de recherche et d'intervention auprès des organisations de petite et moyenne dimensions.

PROFESSEUR RÉGULIER EN GESTION DE PROJET

FONCTIONS: La personne retenue dispensera principalement des activités d'enseignement dans le cadre du programme de maîtrise en gestion de projet et aura à accomplir les tâches pédagogiques reliées à ce type de programme.

Elle devra aussi effectuer des travaux de recherche appliquée et d'expertise dans le domaine de la gestion de projet.

EXIGENCES: Les candidats devront posséder un diplôme de troisième cycle (ou à tout le moins avoir complété une scolarité de doctorat et être engagés dans leurs travaux de thèse) dans une des disciplines suivantes: management, systèmes d'information, systèmes de décision et gestion des opérations.

ou Posséder une maîtrise en gestion de projet et une expérience professionnelle reconnue d'au moins cinq (5) ans dans ce domaine.

Les candidats devront démontrer des capacités à fonctionner en équipe et à effectuer des travaux de recherche appliquée, des habiletés à transmettre un enseignement, des aptitudes à entreprendre des travaux de coopération internationale.

PROFESSEUR SUBSTITUT EN GESTION INFORMATISÉ

FONCTIONS: La personne retenue réalisera la plus grande partie de sa tâche d'enseignement à l'intérieur d'un certificat de premier cycle en gestion informatisée. Elle dispensera alors des cours en évaluation des besoins informatiques et en utilisation des matériels et logiciels. Elle sera également appelée à participer à des projets de recherche et d'intervention dans le milieu.

EXIGENCES: La personne retenue devra détenir un doctorat ou avoir complété une scolarité de doctorat en administration des affaires, en systèmes d'information ou en informatique appliquée à la gestion. Le candidat qui possède une maîtrise avec expérience pertinente sera également considéré. Dans le cadre de sa spécialisation, la personne retenue devra démontrer sa capacité d'intégration à une équipe de recherche et d'intervention pour l'amélioration des situations de travail ou à une équipe de recherche et d'intervention auprès des organisations de petite et moyenne dimensions.

PROFESSEUR SUBSTITUT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

FONCTIONS: La personne retenue réalisera la plus grande partie de sa tâche d'enseignement à l'intérieur d'un certificat de premier cycle en gestion des ressources humaines. Elle dispensera alors des cours en gestion du personnel et/ou en relations de travail. Elle sera également appelée à participer à des projets de recherche et d'intervention dans le milieu.

EXIGENCES: La personne retenue devra détenir un doctorat ou avoir complété une scolarité de doctorat en relations industrielles ou en administration des affaires (spécialisation en gestion du personnel et/ou en relations de travail). Le candidat qui possède une maîtrise avec expérience pertinente sera également considéré. Dans le cadre de sa spécialisation, la personne retenue devra démontrer sa capacité d'intégration à une équipe de recherche et d'intervention pour l'amélioration des situations de travail ou toute autre équipe de recherche.

TRAITEMENT: Selon la convention collective.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Les personnes intéressées à ces postes sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h00 le 24 juillet 1987 à:

Monsieur Jean-Hugues Rioux, directeur
Département d'économie et de gestion
Université du Québec à Rimouski
300, avenue des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1

Université du Québec à Rimouski

PROFESSEUR RÉGULIER EN SCIENCES DE LA SANTÉ

FONCTIONS: La personne retenue devra dispenser des activités d'enseignement en sciences de la santé, collaborer à des travaux de recherche, encadrer les étudiants dans la poursuite de leur programme et participer aux différents organismes de l'Université.

EXIGENCES: La personne retenue devra posséder un doctorat en sciences infirmières.

ou Un doctorat dans un domaine pertinent et une maîtrise en sciences infirmières. Une expérience d'enseignement et de recherche en santé communautaire est également demandée.

Les personnes possédant une maîtrise en sciences infirmières (avec mémoire ou thèse) et deux (2) ans d'expérience en nursing et une expérience de recherche en santé communautaire seront également considérées.

Tous les candidats devront être membres actifs de l'O.I.I.Q.

TRAITEMENT: Selon la convention collective.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h00 le 21 août 1987 au:

Département de Biologie et de Sciences de la santé
Monsieur Michel Bourassa, directeur
Université du Québec à Rimouski
300, avenue des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1

PROFESSEUR RÉGULIER EN ANIMATION DES PETITS GROUPES

FONCTIONS: La personne retenue devra dispenser des activités d'enseignement sur le territoire desservi par l'UQAR dans le cadre du Certificat en animation des petits groupes, participer à des travaux de recherche, encadrer les étudiants dans la poursuite de leur programme et participer aux différents organismes de l'Université. Eventuellement, cette personne devra assurer l'administration pédagogique du programme.

EXIGENCES: La personne devra posséder:

1°) un doctorat en psychologie ou discipline connexe et appropriée et une expérience en formation auprès des groupes;

2°) seront ensuite considérés les candidats ayant une scolarité de doctorat et une expérience en formation auprès des groupes;

3°) en troisième lieu, seront considérés les candidats possédant une maîtrise et une expérience professionnelle reconnue d'au moins cinq ans dans le domaine de l'intervention psychosociale.

Les secteurs de spécialisation demandés sont l'animation de groupe, l'intervention auprès des groupes et des collectivités.

Le domaine de recherche regroupe celui de la spécialisation et peut s'élargir à toutes questions relatives à la psychologie des groupes et aux différents modes d'intervention.

Des qualités de pédagogie seront essentielles et une compétence en méthodologie de recherche sera un atout.

TRAITEMENT: Selon la convention collective en vigueur

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: Automne 1987

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h00 le 21 août 1987 au:

Département des Sciences humaines
À l'attention de Monsieur Serge Côté
Université du Québec à Rimouski
300, avenue des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1

Postes à combler au Gabon



L'Entraide universitaire mondiale du Canada

(EUMC), organisme de coopération internationale et le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu sont à la recherche de conseillers pédagogiques et de professeurs qui oeuvreront au développement des ressources humaines, des institutions et du système éducatif gabonais, pour une durée d'un an (possibilité de renouvellement).

Description des postes:

Conseillers pédagogiques: apportent leur collaboration et expérience à des homologues en regard du projet accepté par les autorités dans les spécialités suivantes: sciences à l'élémentaire • sciences et mathématiques au secondaire • enseignement technique (programmes, méthodologie, formation sur mesure, formation des formateurs) • bibliothéconomie (documentation) • informatique.

Professeurs — enseignement supérieur (université et écoles normales): prennent en charge l'enseignement qui leur est confié et sont responsables du projet annuel en collaboration avec un ou des homologues dans les spécialités suivantes: biologie • chimie • géologie • mathématiques — informatique • électronique • construction métallique • génie civil • technologie éducative • didactique des mathématiques • didactique générale • sciences de l'éducation • linguistique • ethno-musicologie.

Salaire: environ \$50,000/an

Professeurs — enseignement secondaire (lycées techniques et collège d'enseignement normal): prennent en charge l'enseignement qui leur est confié et sont responsables du projet annuel en collaboration avec un ou des homologues dans les spécialités suivantes: psycho-pédagogie • électronique — informatique • froid — climatisation • dessin industriel • mécanique marine • mécanique automobile • ajustage mécanique.

Salaire: environ \$45,000/an

Qualifications et expérience: diplôme d'ingénieur ou diplômé de premier cycle minimum et expérience de conseiller pédagogique et/ou d'enseignement dans la spécialité au Canada.

Expérience dans les pays en voie de développement serait un atout. L'EUMC recrute aussi pour le Programme des volontaires des Nations Unies (PVNU).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que les noms et coordonnées de 3 références professionnelles avant le 31 juillet 1987 à:

Services de recrutement (G)
Entraide universitaire mondiale du Canada
C.P. 3000, Succ. C
Ottawa, Ontario
K1Y 4M8



LA VIE ECONOMIQUE

Méfiez-vous si vous achetez un bien d'un non-résident

SEAN FINN
Collaboration spéciale

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Me Sean Finn est avocat du cabinet Lavery, O'Brien, avocats.

Une personne qui fait l'acquisition d'un bien d'un non-résident canadien ou qui a des raisons de le croire doit faire preuve de vigilance.

En effet, à cause des difficultés rencontrées par les autorités fiscales à percevoir l'impôt payable lors d'une vente effectuée par un non-résident, la loi peut obliger l'acquéreur à payer certaines sommes à titre d'impôt pour le compte de la personne non-résidente dans certaines circonstances.

Dans la plupart des cas où un bien, il est en mesure de déterminer si le vendeur est un résident ou non. Il existe très peu de cas, aux yeux du fisc, où l'acquéreur ne pourra déterminer avec certitude le lieu de résidence du vendeur.

Ainsi, pour ne pas que les dispositions de contrôle ci-après décrites ne s'appliquent à lui, l'acquéreur devra démontrer qu'après avoir fait une enquête raisonnable, il n'avait aucune raison de croire que le vendeur avec qui il a traité ne résidait pas au Canada.

Le ministre du Revenu national a déjà indiqué ce qu'il considérerait comme étant une enquête raisonnable. Selon le ministre, l'acquéreur doit s'informer auprès du notaire, de l'avocat ou de l'agent du vendeur d'un bien de résidence de celui-ci. Si aucune réponse précise n'a été obtenue, le ministre estime en général qu'une lettre rédigée par le vendeur, précisant qu'il réside au Canada, constitue une preuve suffisante pour libérer l'acquéreur à moins que ce dernier n'ait des raisons de mettre en doute la déclaration du vendeur.

Dans le cas contraire, l'acquéreur sera assujéti aux obligations qui suivent s'il fait l'acquisition de certains biens canadiens ou québécois impossibles aux fins de la Loi sur les impôts à l'exception des biens exclus.

À titre d'exemple, mentionnons qu'un immeuble situé au Canada est un bien imposable à l'égard duquel les mesures de contrôle s'appliquent alors que des actions d'une corporation publique constituent un bien exclu de ces règles.

La responsabilité de l'acquéreur varie selon que le vendeur aura obtenu ou non un certificat des autorités fiscales préalablement à la disposition.

Si le vendeur non-résident n'a obtenu aucun certificat des autorités fiscales avant la vente, l'acquéreur devra déduire de toute somme payable au vendeur un montant équivalent à 25 % du prix d'acquisition du bien (15 % au niveau fédéral et 10 % au niveau provincial) et le remettre aux autorités fiscales dans les 30 jours de la fin du mois où il a acquis le bien.

Si le bien acquis est un bien amortissable, le montant à retenir atteindra 80 % du prix d'acquisition (50 % au fédéral et 30 % au provincial). S'il ne retient pas ces sommes et ne les remet pas aux autorités fiscales, l'acquéreur sera personnellement responsable de leur paiement et devra recouvrer les sommes payées du non-résident, ce qui peut s'avérer difficile.

Cependant, le vendeur peut ne pas avoir obtenu de certificat avant la vente mais peut en avoir obtenu un par la suite en avisant les autorités fiscales dans les 10 jours qui suivent la date de la vente. Dans ce cas, la responsabilité de l'acquéreur se terminera à la date où les autorités fiscales lui délivreront un certificat.

Par ailleurs, même si le vendeur a obtenu un certificat des autorités fiscales avant la vente, la responsabilité de l'acquéreur pourra quand même être retenue.

Un avis donné avant la vente est effectué par le vendeur sur les formulaires prévues à cet effet par les autorités fiscales et doit mentionner le nom et l'adresse de l'acquéreur éventuel, une description du bien suffisamment précise, par exemple la description cadastrale, le montant estimatif du produit de disposition et le montant du prix de base rajusté (généralement le coût pour le contribuable). Un certificat sera émis suite à la réception de ces avis et sur paiement, à valeur sur l'impôt à

FISCALITÉ

payés du non-résident.

À titre d'exemple prenons le cas d'un résident américain qui veut vendre un terrain situé au Québec. Le résident américain, suite à des négociations avec le futur acquéreur, produit une demande aux autorités fiscales pour l'émission d'un certificat dans laquelle il estime que le prix de vente sera de l'ordre de \$ 160.000. Le prix de base rajusté (coût pour le vendeur) de son terrain s'élève à \$ 100.000. La différence entre le montant estimé de disposition et le prix de base rajusté étant de \$ 60.000, il soumet son avis à Revenu Canada, l'impôt, accompagné d'un chèque de \$ 15.000 (\$ 60.000 x 25 %). L'acompte produit au ministère du

Revenu du Québec sera de l'ordre de \$ 9.000 (\$ 60.000 x 15 %).

Supposons maintenant que la vente a lieu deux mois plus tard et qu'à cette date le prix de vente de l'immeuble augmenté à \$ 185.000. Si le vendeur n'a pas fait parvenir aux autorités fiscales dans les 10 jours suivant la vente un deuxième avis indiquant le nouveau prix de vente et s'il n'a pas acquitté l'acompte d'impôt additionnel, l'acquéreur pourra être tenu responsable des sommes suivantes au niveau fédéral :

Le montant du prix de disposition x 15 %, soit \$ 27.750 ou l'excédent du prix de vente sur la limite du certificat x 25 %, soit \$ 6.250.

Au niveau fédéral, l'acquéreur devra donc retenir \$ 8.250 du prix qu'il paie au non-résident et il devra remettre cette somme au gouvernement fédéral dans les 30 jours de la vente, faute de quoi, il en sera personnellement responsable.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique ont l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en septembre auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 397, rue St-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de \$ 12 plus \$ 2 de frais d'envoi. Téléphone (514) 945-5124.

ROYAL LePAGE
SILLERY, QUÉBEC
BUREAUX À LOUER COMPLEXE STANDARD LIFE
1122, 1126, 1134 Chemin St-Louis

ROYAL LePAGE
SILLERY, QUÉBEC
BUREAUX À LOUER COMPLEXE STANDARD LIFE
1122, 1126, 1134 Chemin St-Louis

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est - 937-2486

ROBIC, ROBIC & ASSOCIES
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9

LEVIT, FELDSTEIN, DUBLIN, EPSTEIN PINSKY
Comptables agréés
Bureau 1200, 891-1641

ROYAL LePAGE
SILLERY, QUÉBEC
BUREAUX À LOUER COMPLEXE STANDARD LIFE
1122, 1126, 1134 Chemin St-Louis

ROYAL LePAGE
SILLERY, QUÉBEC
BUREAUX À LOUER COMPLEXE STANDARD LIFE
1122, 1126, 1134 Chemin St-Louis

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est - 937-2486

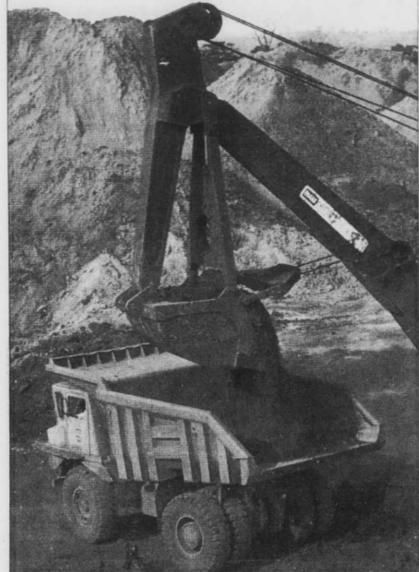
ROBIC, ROBIC & ASSOCIES
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9

LEVIT, FELDSTEIN, DUBLIN, EPSTEIN PINSKY
Comptables agréés
Bureau 1200, 891-1641

LA VIE ECONOMIQUE

Produits de base : finie la dépendance ?



Pour importer, les pays du sud doivent compter sur leurs exportations de matières premières, mais la place des produits de base dans le commerce mondial s'estompe au fil des ans, rendant difficile le rétablissement et la diversification de ces pays.

JEAN-PIERRE LEGAULT

Si ce n'était qu'à ça, ce serait déjà plus que ne réalisent bon nombre de conférences et réunions internationales. La mise en branle prochaine du Fonds Commun de stabilisation des produits de base créé en 1980 par la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) consacre une politique internationale qui ne fait pas, en bout de ligne, le jeu des grands pays industriels.

On en parlera peu au Canada. Probablement pas du tout aux États-Unis où toute entente multilatérale semble malvenue par le temps qui court. Mais au Canada, où le secteur des ressources est fortement développé, toute mesure qui tend à stabiliser et régulariser le marché des matières premières devrait, en définitive, être bien vue.

En vertu de ce programme, un pays pourra, lorsque ses revenus d'exportation chuteront, se voir attribuer un prêt l'assurant d'une certaine régularité dans ses entrées de fonds. Il permet de stabiliser les revenus pour certains pays dont les recettes sont totalement dépendantes des exportations de matières premières. Ces pays ne pouvaient, à ce jour, à cause de l'instabilité des prix, instaurer et maintenir une gestion prévisionnelle.

Les experts estiment que la mise en marche de ce Fonds, après huit ans de paralysie, constitue un pas important vers la solution d'une partie des problèmes liés aux matières premières. Quoique modestes, les sommes qui y sont rattachées assurent les pays en développement d'un minimum d'indépendance en regard des prix qui sont fixés par les pays consommateurs, les grands pays industrialisés.

Le Fonds constitue une des mesures mises de l'avant à la CNUCED pour aider les pays en développement, dont l'économie est tributaire des matières premières, à affronter

les aléas des prix sur les marchés internationaux. Les participants à la CNUCED, lors de réunions précédentes, ont instauré d'autres programmes afin de venir en aide aux producteurs.

Ainsi, une politique de diversification de l'économie (second window policy) est déjà en vigueur depuis quelques années pour favoriser une relance des exportations et assurer une diversification des économies. Il s'agit de favoriser la transformation sur place de certains produits de base afin d'accroître la valeur ajoutée de ce qui constitue, dans plusieurs cas, la seule ressource à l'exportation. Mais le succès de cette politique repose en bonne partie sur les besoins des pays industrialisés. Elle a fortement été appuyée par la Suède et la Norvège et, dans une moindre mesure, par le Canada.

Il y a environ huit ans, une baisse de la demande dans un marché où les acteurs se faisaient nombreux et la poussée qu'a connu le dollar américain à ce moment-là, ont entraîné une chute marquée des prix, prix qui sont cotés dans cette monnaie. Depuis, plusieurs de ces pays surnageaient dans des difficultés que l'effervescence des années 70 ne laissaient pas soupçonner.

Une consolation cependant pour les pays producteurs : les marchés à terme ont repris du poil de la bête depuis peu, mais les prix demeurent loin en-dessous du niveau de la fin de la dernière décennie. Les prix ont retrouvé entre le quart et les tiers de la chute qu'ils ont connue, explique M. Paul Gagné, courtier chez Prudential Bache. La majorité des analystes estime cependant que les

laisse vulnérable au moindre soubresaut du marché.

Une donnée qui porte à réflexion : les deux tiers des pays en développement non exportateurs de pétrole dépendent des produits de base pour plus des deux tiers de leurs exportations, selon le journal Le Monde. Plus encore, deux fois sur trois, ces pays dépendent de trois produits au maximum.

Les exportations de ces mêmes pays sont comparées à 90 %, de matières premières en Afrique, aux deux tiers pour l'Amérique latine. Seuls les pays asiatiques ont réussi dans une certaine mesure à tirer leur épingle du jeu et à construire un secteur manufacturier relativement important.

La mesure de la CNUCED, contribuera à rétablir un tant soit peu la situation catastrophique dans les pays exportateurs et à restreindre le chaos dans lequel il devait évoluer. Pour que cesse le marasme, reste cependant à conclure une série d'accords sur les produits de base entre pays développés et en développement, entre producteurs et consommateurs, pour que cesse la baisse inévitable du pouvoir d'achat des produits de base en terme de biens manufacturés qui font défaut dans les pays en développement.

LE POINT

Il est de plus en plus fortement question d'une autre politique (third window policy) qui consisterait à instaurer des facilités de financement complémentaire. Ces mesures seraient toutefois gérées par la Banque mondiale.

Une solution partielle
Le nouveau programme ne résoud toutefois en rien la question cruciale du prix des matières premières et de leur stabilisation ainsi que la nécessaire diversification des économies de nombre de pays en développement.

SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS DU QUÉBEC



MARY PLAICE

La Société des traducteurs du Québec est heureuse d'annoncer la composition de son conseil d'administration pour l'exercice 1987-1988: Mary Plaiçe (présidente), Michel Rheaault (premier vice-président), Michelle Riquel (deuxième vice-présidente), Daniel Deveau (secrétaire général), Richard Kromp (trésorier), Iida Mœyrea Basso Avilès, Gillian Baird, Ginette Bois, Pierre-Yves Demers, Julie Desagné, Denis G. Gauvin, Deirdre Mark, Bernard Pelletier, Louise Petticlerc, Jacqueline Rouah, Michèle Valiquette. Par ailleurs, Claire Stein-Robitaille a été élue présidente de la Section de Québec, Marie Archambault, présidente de la Section des terminologues et Eliane Orléans-Gerstein, présidente de la Section des interprètes de conférence. La Société des traducteurs du Québec regroupe près de 1.650 traducteurs, terminologues et interprètes de conférence. Elle est membre de la Fédération internationale des traducteurs.



Wiltshire Canada Inc.

Bell Canada a le plaisir d'annoncer la nomination de Mme Martine Corriveau-Gougeon au poste de directrice générale - service des lignes (Provincial Sud et Est) pour la Région du Québec.

Mme Corriveau-Gougeon est originaire de la ville de Québec. Elle a fait ses études collégiales et universitaires à Montréal, au Collège Jean-de-Brébeuf et à l'Université McGill, où elle obtint un baccalauréat en génie électrique, en 1973.

La même année, elle est entrée à Bell Canada, où elle a occupé plusieurs fonctions dans divers services; elle fut, entre autres, nommée ingénieure de district - service des lignes en 1980; directrice divisionnaire, dans le même service, en 1982; et chef divisionnaire - service des achats (AG) en avril 1984, poste qu'elle occupait jusqu'à sa récente nomination.

Mère de famille, Mme Corriveau-Gougeon a été membre du conseil des colléges pendant quatre ans et a été choisie "Jeune cadre de l'année" par la Jeune chambre de commerce, en 1980. Mme Gougeon occupe son nouveau poste depuis le 15 juin dernier.

Bell

Banque d'Épargne

les six premiers mois de 1986, il s'établissait à \$ 10,5 millions.

Le revenu net par action ordinaire, toujours pour le 2e trimestre 1987, a atteint \$ 0,35 contre \$ 0,28 au second trimestre 1986. Cela établit à \$ 0,88 le profit net par action durant les six premiers mois 1986, en hausse de 28 % sur la même période l'an dernier. Selon M. Breton, l'augmentation appréciable du revenu net des six premiers mois est attribuable principalement au rendement obtenu sur les fonds provenant de la vente en 1986 du Crédit Foncier ainsi qu'à la croissance importante de nos portefeuilles de prêts.

Pour ne pas être en reste, l'actif a évolué de 21 % pour dépasser le plateau des \$ 4,3 milliards contre \$ 3,5 milliards à la même date en 1986. Ce bond non négligeable s'explique en grande partie par la progression soutenue de notre portefeuille de prêts aux particuliers, notamment dans le secteur hypothécaire, a mentionné M. Breton. Les prêts ont enregistré un accroissement de \$ 388 millions ou de 38 %, sur le premier semestre 1986.

Quant aux Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal, ils affichent un revenu net de \$ 623.000, pour les six premiers mois 1987 comparativement à \$ 674.000 en 1986. L'actif, en atteignant les \$ 390 millions, s'est accru de 8,4 %, sur 1986.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est donné par les présentes que les dividendes sur les actions en circulation ci-dessous de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours à la Banque et à ses succursales à compter du 24 août 1987 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 24 juillet 1987, comme suit:

- 1. Dividende n° 26 de \$ 0,47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de \$ 1,38;
2. Dividende n° 17 de \$ 0,3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de \$ 1,45;
3. Dividende n° 13 de \$ 1,6675 par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série C;
4. Dividende n° 13 de \$ 1,6675 U.S. par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série D;
5. Dividende n° 23 de \$ 0,675 par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de \$ 2,75;
6. Dividende n° 400 de \$ 0,50 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions de catégories susmentionnées, sauf celles indiquées à l'alinéa 4 ci-dessus, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes sous forme d'actions ordinaires de la Banque plutôt qu'en espèces, conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

AVIS est également donné par les présentes que les dividendes nos 16, 17 et 18 sur les actions privilégiées de premier rang, série E, au taux flottant ajusté au cours, en circulation de cette Banque, ont été déclarés payables le 15 septembre, 9 octobre et 12 novembre 1987 respectivement aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 31 août, 30 septembre et 30 octobre 1987 respectivement, en conformité des dispositions sur les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant à ces actions.

Par ordre du conseil d'administration
Le vice-président et secrétaire,
R. J. Moore
Montréal, le 7 juillet 1987

Cantel inaugure le plus long corridor continu de téléphonie cellulaire au monde.

Diagram showing a mobile phone network corridor connecting cities: Windsor, London, Hamilton, Toronto, St. Catharines, Oshawa, Kingston, Montréal, Trois Rivières, Québec, Sherbrooke. Text: Seulement Cantel garde votre bureau mobile ouvert heure après heure après heure. Cantel, bon premier en téléphonie cellulaire au Canada, inaugure son corridor reliant Toronto et Montréal. En effet, à compter du 1er juillet, date du deuxième anniversaire de Cantel, les gens qui bougent pourront continuer à parler d'affaires de Windsor jusqu'à la ville de Québec en passant par Toronto et Montréal. C'est le corridor de téléphonie cellulaire le plus long au monde et seulement Cantel vous l'offre. Consultez les plus grands spécialistes en téléphonie cellulaire au Canada dès maintenant et rentabilisez toutes vos heures en voiture, n'importe où entre Windsor et la ville de Québec. Vous verrez, parler affaires, il n'y a rien de plus simple avec Cantel. Consultez votre représentant Cantel, il vous donnera tous les détails. CANTEL La compagnie de téléphone pour les gens qui bougent.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

RELATIONS PUBLIQUES

Société bien établie recherche des relationnistes intermédiaire et senior avec expérience, imagination, et capables d'administrer certains comptes intéressants en langue française et/ou anglaise.

Toute offre de service demeure confidentielle.
Envoyer son curriculum vitae et références à:

LE DEVOIR
dossier 1370
C.P. 6033, Succursale Place d'Armes
Montréal (Québec) H2J 3S6



CANADIAN INSTITUTE FOR INTERNATIONAL PEACE AND SECURITY
INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

DIRECTEUR SERVICE D'INFORMATION

L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale a été fondé par une loi du Parlement en juin 1984. Son mandat est d'accroître la connaissance et la compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité internationale d'un point de vue canadien, particulièrement en matière de limitation des armements, de désarmement, de défense et de solution des conflits.

L'Institut recherche une personne pour diriger les activités de son service d'information comprenant le développement d'une banque de données bibliographiques sur les questions de paix et de sécurité et pour la supervision d'un personnel réduit de bibliothèque.

Pour être qualifié(e), le(la) candidat(e) devra être en mesure de communiquer dans les deux langues officielles et avoir une bonne connaissance du sujet en plus de posséder une expérience en informatique et en administration. Une connaissance du travail de bibliothèque ou de centre de ressources est essentielle. Le salaire dépendra de l'expérience et des qualifications. Prière d'envoyer par écrit votre candidature avant le 15 août, en y incluant des détails complets sur la scolarité et l'expérience, à: Administration, Maria Catana, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale, C.P. 3425, Succursale D, Ottawa (Ontario), K1P 6L4.

ANALYSTE FINANCIER

Une société de portefeuille canadienne bien établie et en pleine expansion est à la recherche d'un analyste financier d'expérience. Le candidat fera partie d'une petite équipe dynamique qui effectue des analyses financières des analyses d'acquisitions et de la planification financière.

Exigences de base:

- Détenir un M.B.A. en finances ou avoir fait des études en finances
- Posséder 5 ans d'expérience financière pertinente

Qualités requises:

- Aptitude marquée pour l'analyse et les chiffres
- Aptitude à la rédaction
- Aptitude à utiliser les ordinateurs personnels; capacité de concevoir des modèles
- Intérêt marqué pour le domaine financier et volonté d'atteindre des objectifs élevés
- Le bilinguisme est un atout

Il s'agit d'une occasion exceptionnelle de se joindre à une société respectée et en croissance. Discrétion assurée. Les personnes intéressées doivent écrire à:

Dossier 1374
LE DEVOIR
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

RECHERCHISTE ÉDITEUR DE MANUELS SCOLAIRES recherche

PERSONNES DYNAMIQUES

possédant automobiles et libres de voyager au Québec pour trouver des auteurs de manuels scolaires correspondant aux divers Programmes du Québec.

Faire parvenir Curriculum Vitae à:

Le Devoir,
Dossier 1371
C.P. 6033, Succ. Place D'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

ÉDITEUR DE MANUELS SCOLAIRES recherche

REPRÉSENTANT(E)

possédant automobile et libre de voyager au Québec et en Ontario pour la promotion de manuels scolaires à tous les niveaux.

Faire parvenir Curriculum Vitae à:

Le Devoir,
Dossier 1372.
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal (Qué.) H2Y 3S6

Poste d'été à combler Programme de traitement des eaux d'égout, 7e étage

Le Bureau de santé de l'Est de l'Ontario, Cornwall (Ontario), recherche actuellement un étudiant pour travailler tout l'été à la 7e étape de son programme de traitement des eaux d'égout.

Relevant des superviseurs des bureaux de Cornwall et de l'Original, le titulaire aura pour fonction de faire le suivi relativement aux certificats d'approbation en cours, d'évaluer les risques pour la santé publique, de parachever les enquêtes dans le domaine sanitaire et de mener d'autres activités en rapport avec la 7e étape du programme de traitement des eaux d'égout.

Le candidat idéal doit répondre aux exigences suivantes:

- être à sa 2e ou 3e année de génie civil dans une école technique ou étudiant en génie à l'université;
- être mature et entreprenant;
- pouvoir travailler avec un minimum de supervision;
- avoir du tact, un bon jugement, de la discrétion et être en mesure d'établir les priorités de travail;
- pouvoir communiquer sans difficultés dans les deux langues officielles;
- être détenteur d'un permis de conduire valide de l'Ontario et disposer d'une voiture.

Les conditions salariales sont à négocier.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae, en toute confiance, à:

Service du personnel
Bureau de santé de l'Est de l'Ontario
100 Pitt Street
Cornwall, Ontario
K6J 3S5



La CCA recherche un-e directeur-trice de l'information

La Conférence canadienne des arts est une association nationale, dynamique, sans but lucratif dont le rôle est d'encourager l'élaboration de politiques qui favorisent la croissance des arts et des industries culturelles au Canada.

Le/La directeur-trice de l'information est responsable de la production et de la publication d'un bulletin d'information trimestriel, d'un répertoire annuel et, à l'occasion, de livres et de documents de politiques culturelles. La personne diffuse également l'information sur les politiques de la CCA, ses programmes, ses initiatives, ses publications, ses prix et les conférences qu'elle organise et ce, aux membres de la CCA, aux médias, aux représentants des domaines public et privé ainsi qu'au grand public. Il/Elle devra établir et entretenir de bonnes relations de travail avec les journalistes, les milieux gouvernementaux et privés et les membres de la CCA. Le/La directeur-trice de l'information est secondé-e d'un-e adjoint-e à l'information.

Compétences: Parfaitement bilingue; haute compétence et expérience en communication verbale et écrite dans les deux langues officielles; expérience dans la production de l'édition de documents; capable de travailler sous pression; et connaissance des arts et de la culture au Canada.

Le traitement est fonction des compétences et de l'expérience. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance avant le 24 juillet 1987 à

L'administratrice
Conférence canadienne des arts
126, rue York, pièce 400
Ottawa (Ontario) K1N 5T5

offre d'emploi

Commission des droits de la personne
(ACCESSIBLE AUX HOMMES ET AUX FEMMES)

Un(e) analyste de l'informatique

(Poste temporaire à temps complet d'une durée de sept (7) mois avec possibilité de renouvellement)

(Offre d'emploi numéro SE-97-20)

La Commission sollicite des candidatures afin de combler un poste d'analyste de l'informatique à sa Direction des programmes d'accès à l'égalité.

Lieu de travail: Montréal

Attributions:

Sous la supervision de la Directrice, recueille, met en ordre, évalue, analyse et synthétise des données, propose des solutions et détermine un plan de traitement par l'informatique compte tenu des besoins et objectifs, procède à l'élaboration, à l'implantation et à la mise à jour de banques de données; procède à l'analyse des systèmes informatiques en place et effectue les corrections appropriées afin de mettre en place le système définitif de traitement de données relatives aux P.A.E.; participe au plan de développement de l'informatique à la Commission; élabore des programmes adaptés aux besoins de la Commission et de la Direction et en effectue la programmation.

Conditions d'admissibilité

Posséder une formation universitaire terminale de 1er cycle en sciences pures, en sciences appliquées ou en administration et un minimum de trois (3) ans d'expérience professionnelle dans l'exercice des attributions de ce titre d'emploi, notamment au niveau de la programmation.

Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par deux (2) années d'expérience reconnue, chaque année d'expérience manquante peut être compensée par une année de scolarité reconnue et additionnelle au minimum requis.

Candidat(e) recherché(e)

Aptitude à travailler en équipe multidisciplinaire. Doit faire preuve de créativité, de jugement, d'esprit d'initiative et de synthèse.

Possède une bonne connaissance des équipements IBM PC et de logiciels d'application, dont principalement PC/FOCUS.

Bonne connaissance de la méthodologie de la gestion de projet STRADIS.

Traitement:

De 22 904\$ à 43 101\$ plus 11,12% pour absence d'avantages sociaux (en voie de révision).

Toute candidature sera traitée confidentiellement et devra être soumise au plus tard le 3 août 1987 à:

La Direction des services administratifs
Commission des droits de la personne
360, rue Saint-Jacques
5e étage
Montréal (Québec)
H2Y 1P5

en y indiquant le numéro d'offre d'emploi



PROFESSEUR (E) D'INFORMATIQUE

DEMANDÉ (E)

TEMPS PARTIEL

RIGAUD
(514) 451-4716

UNIVERSITÉ YORK

COLLÈGE GLENDON

Professeur(e) Adjoint(e)

Département de mathématiques

Mise en concours d'un poste de professeur(e) adjoint(e) dans le Département de mathématiques pour la période du 1er septembre 1987 - 30 avril 1988.

Conditions requises: Doctorat en mathématiques et être capable d'enseigner en français et en anglais.

Fonctions: Recherche et enseignement de trois cours de mathématiques.

Envoyer lettre de candidature, curriculum vitae et lettres de référence à: Professeur J.-C. Bouhénic, Directeur, Département de mathématiques, Collège Glendon, Université York, 2275 avenue Bayview, Toronto, Ontario, M4N 3M6.

Date de clôture du concours: le 22 juillet 1987.

Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyen(ne)s canadien(ne)s et résident(e)s permanent(e)s. L'Université York applique une politique d'équité en matière d'emploi. Sont invités à se porter candidat(e)s les femmes et les hommes possédant les qualifications requises.

POSSIBILITÉS DE CARRIÈRES Papeterie Weyerhaeuser Canada Ltd.

La division de la Saskatchewan de la compagnie Weyerhaeuser Canada Ltd. accepte, à l'heure actuelle, des demandes d'emplois et de renseignements, internes ou externes, pour les postes suivants:

- Surintendant de la papeterie
- Direction de la production par équipe
- Direction technique
- Direction de la maintenance

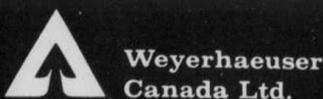
Weyerhaeuser Canada Ltd. est une compagnie intégrée de produits forestiers, en pleine expansion, avec des usines en Colombie britannique, Alberta, Saskatchewan et Ontario.

La division de la Saskatchewan de Weyerhaeuser Canada comprend une usine qui produit 300,000 tonnes métriques de pâte à papier kraft blanc, Woodlands Group, la Big River Lumber Corporation et Saskatoon Chemicals. La construction de la papeterie, située près de l'usine de pâte à papier, est déjà commencée et sera achevée en 1988. Elle produira 200,000 tonnes de papier non couché, en feuilles individuelles.

L'usine est implantée à Prince Albert, une ville prospère de 35,000 habitants, situé au centre de la Saskatchewan. La ville est dotée d'excellentes installations scolaires, médicales et de loisirs. On y trouve le Northern Institute of Technology, un collège régional et deux hôpitaux régionaux. On peut y pratiquer la chasse, la pêche, le golf, la natation et le hockey en salle ou en plein air. La ville est à proximité du Parc national de Prince Albert et de la région des lacs du nord de la Saskatchewan.

Les personnes désireuses de poser leur candidature doivent avoir l'expérience et les qualifications requises dans la papeterie. Veuillez faire parvenir votre demande, en mentionnant le nom du poste, à:

Administrative Manager
Paper Machine Project
Weyerhaeuser Canada Ltd.
P.O. Box 3001
Prince Albert, Saskatchewan S6V 5T5



Conseil national de recherches Canada National Research Council Canada

Institut de recherche en biotechnologie Montréal

Organisme public de recherche à vocation industrielle, l'Institut de recherche en biotechnologie, en collaboration avec l'industrie canadienne, a pour finalité d'assurer la mise au point de l'application de procédés biotechnologiques par la recherche et le développement. L'Institut de recherche en biotechnologie se consacrera à la recherche fondamentale et appliquée orientée vers le développement industriel. Son rôle contribuera à créer, développer, comprendre et diffuser de nouvelles connaissances en biotechnologie en vue d'accroître l'emploi, améliorer la productivité et relever la position commerciale mondiale de l'industrie canadienne.

Directeur Adjoint Recherche et Développement

Le(la) titulaire du poste relèvera du directeur et aura comme responsabilités de: planifier, développer et implanter les programmes de recherche de l'Institut; diriger les programmes de recherche scientifique de l'Institut et de garantir le développement d'une compétence des travaux en génie biochimique, en génie génétique, en fusion cellulaire et en système enzymatique; collaborer avec le directeur des programmes industriels et affecter les ressources humaines demandées; aider au recrutement et à l'évaluation du personnel scientifique; préparer les budgets d'investissement et de fonctionnement des activités de recherche et développement.

Exigences

La personne retenue devra posséder un Ph.D. dans une discipline reliée à la biotechnologie telle que la microbiologie, la biochimie ou le génie biochimique et plusieurs années d'expérience en recherche et développement. Le candidat devra en plus avoir démontré son habileté à établir et maintenir des contacts avec l'industrie. Une expérience antérieure dans la direction de programmes de recherche et de développement et une bonne connaissance de la gestion matricielle de la recherche scientifique seraient des atouts importants. La maîtrise parfaite du français et de l'anglais est essentielle.

Le(la) candidat(e) retenu(e) se verra offrir un salaire concurrentiel déterminé selon la formation et l'expérience, jumelé à une gamme d'avantages sociaux intéressants.

Si ce défi est à votre mesure, veuillez nous faire parvenir un curriculum vitae complet en indiquant le numéro de référence RB86-83, avant le 22 juillet 1987 à l'attention de: **Dr. Bernard Coupal, Institut de recherche en biotechnologie, Conseil national de recherches du Canada, 6100 avenue Royalmount, Montréal, Québec, H4P 2R2.**

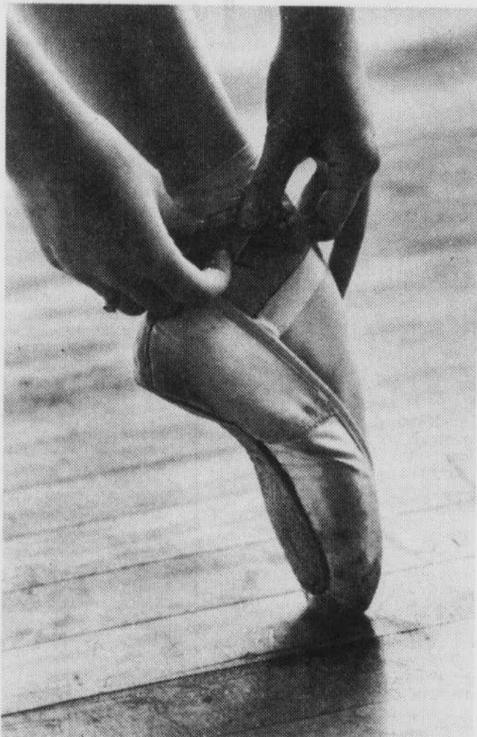


Tout organisme culturel, tout groupe sportif professionnel au Canada a le droit de rechercher ou d'accepter les commandites d'une marque de tabac.

Le gouvernement veut abolir ce droit.

Le gouvernement a déposé un projet de loi visant à interdire toute publicité ou promotion canadienne des produits du tabac, ainsi que la commandite de tout événement par une marque de tabac. Si le projet devient loi, toutes ces activités seront illégales à partir du 1^{er} janvier 1989.

Que vous soyez fumeur ou non, le souci de préserver les libertés civiles vous oblige à examiner la question et à vous prononcer en toute indépendance.



Avec les commandites de marque, l'interdit visant les associations culturelles et sportives leur fera perdre une aide financière de 10 millions de dollars par année.

LES CONSÉQUENCES PRATIQUES DU PROJET DE LOI.

Le projet de loi C-51 vise à interdire à toute marque de tabac de commanditer une manifestation sportive professionnelle ou une activité culturelle. Mais la commandite sous le nom de l'entreprise resterait autorisée. Ainsi, la compagnie Rothmans pourrait commanditer en toute légalité des concours hippiques, tandis que le Conseil des arts du Maurier serait frappé d'interdit. Vous trouvez cela ridicule? Vous n'êtes pas seul.

QUI SERA LE PLUS FRAPPÉ PAR LA LOI?

Depuis plusieurs années, l'industrie du tabac fournit jusqu'à 10 millions de dollars par an en faveur d'organismes culturels et d'associations sportives professionnelles au Canada. Ce concours s'est révélé précieux pour les artistes et les sportifs canadiens qui parviennent ainsi à faire connaître leurs talents à l'étranger et à se placer très honorablement dans les compétitions internationales.

Ont notamment bénéficié de ce concours:

- Association royale de golf du Canada
- Tennis Canada
- Canadian Racing Drivers Association
- Orchestre philharmonique de Calgary
- Ballet royal de Winnipeg
- Théâtre Citadel
- Orchestre symphonique d'Edmonton
- Ontario Jockey Club
- Canadian Opera Company
- Théâtre Tarragon
- Orchestre de London
- Ontario Harness Horsemen's Association
- Orchestre symphonique de Toronto
- Orchestre symphonique international de Sarnia
- Cercle Molière
- Orchestre symphonique de Montréal
- Théâtre de l'Île
- Grands ballets canadiens
- Théâtre Neptune
- Maritime Breeders Association
- Orchestre symphonique de Nouvelle-Écosse
- National Darts Federation of Canada

QUELS MOTIFS INSPIRENT LES COMMANDITAIRES?

D'une part, ces commandites donnent aux fabricants des produits du tabac l'occasion de manifester leur sens des responsabilités sociales en offrant un concours financier aux secteurs qui en ont le plus besoin et dont les activités sont appréciées par des millions de Canadiens.

D'autre part, elles permettent aux fabricants de renforcer l'image d'une marque, dans l'espoir d'encourager les fumeurs à l'essayer.

Le fait d'autoriser cette aide sous le nom de l'entreprise et de l'interdire sous celui de la marque changera-t-il fondamentalement le concept de la commandite? Bien sûr. Il ne faut pas confondre commandite et charité. Le commanditaire procède à un investissement commercial et social qui profite à tous; s'il ne peut plus en tirer parti, il n'aura plus aucun motif d'investir.

LA LIBERTÉ DE CHOIX.

La commandite procède par définition d'un consentement mutuel. Les fabricants des produits du tabac ne sont nullement obligés de commanditer qui que ce soit. Et aucun organisme culturel ou association sportive n'est tenu d'accepter leur concours. Le projet de loi C-51 veut priver les deux parties de leur libre arbitre.

Manifestement, il semble que toute entité constituée dans une société libre doit avoir le droit de chercher ou d'accepter la commandite de telle ou telle marque ou entreprise. Tout aussi manifestement, le fait de prétendre que le public risque d'être incité à fumer parce qu'une marque de tabac accorde son appui à une représentation lyrique ou à une manifestation sportive frise le ridicule.



La commandite de marque des sports professionnels sera illégale si le projet de loi est adopté.

PEUT-ON FAIRE QUELQUE CHOSE AU SUJET DU PROJET DE LOI C-51?

Oui. On peut faire prendre conscience à l'opinion publique de l'extrémisme des mesures proposées. Tel est le but de cette publicité. Vous pouvez faire part à votre député fédéral des préoccupations que vous éprouvez face aux répercussions du projet de loi. C'est la seule façon d'obtenir que le projet soit retiré ou amendé avant qu'il ne soit trop tard.

Si vous souhaitez recevoir de plus amples renseignements sur cette question, ou si vous voulez ajouter votre voix à ceux qui expriment leur inquiétude écrivez à: Case postale 80, Succursale "H" Montréal, Québec H3G 2K8

Imperial Tobacco Ltée. • RJR-Macdonald Inc. • Rothmans, Benson & Hedges Inc. • Ballet royal de Winnipeg • Margot Bindhardt • Canadian Racing Drivers Association • Canadian Society of Club Managers • Canadian TPD Tour • Cayuga Speedway Ltd. • Committee of Concerned Tobacco Area Municipalities • Coastal Jazz & Blues Society • Fred Davis • Arnold Edinborough • Equity Showcase Theatre • Fédération Auto-Québec • Fédération canadienne du sport automobile • Hon. Pauline McGibbon • International Festival of Authors • Mosport Park Limited • Race City Speedway • Racing Associates Canada Events • Association royale de golf du Canada • Société pour la liberté des fumeurs • Sports Car Club of British Columbia • Tennis Canada • Toronto Musicians' Association (Local 149) • Riki Turofsky • Winnipeg Symphony Orchestra

UN RÉGIME EN DÉFAUT ?

LES CONSOMMATEURS devront donc faire leur deuil — pour l'instant du moins — du remboursement de \$ 206 millions qu'ils espéraient recevoir de Bell Canada. Ainsi en a décidé la Cour d'appel fédérale dans un jugement partagé. La cause n'est pas mineure puisqu'elle porte sur le droit du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de rendre des ordonnances qui ont un effet rétroactif. En 1985 et 1986, Bell avait enregistré des bénéfices excédentaires par rapport aux taux de rendement établis. Le CRTC devait-il alors laisser Bell et ses actionnaires encaisser ces profits supplémentaires ou exiger que l'entreprise les retourne aux consommateurs ? L'organisme de réglementation avait conclu en faveur des consommateurs.

Le jugement de la Cour d'appel est capital car il conteste le pouvoir du CRTC d'intervenir rétroactivement dans les cas où Bell réalise des bénéfices qui dépassent les taux de rendement fixés. Aussi, serait-il opportun que la cause soit portée en appel et que la Cour suprême se prononce ultérieurement.

Le CRTC avait-il vraiment excédé sa compétence en ordonnant à Bell de donner à ses abonnés un crédit forfaitaire de \$ 206 millions ? Deux juges sur trois ont répondu par l'affirmative. Le litige porte principalement sur l'autorité confiée au CRTC de prendre des mesures rétroactives sur la base d'ordonnances provisoires. En décembre 1984, l'organisme de contrôle accorda à Bell, à la demande de cette dernière, une majoration tarifaire provisoire de 2%. Or, au cours des mois qui suivirent, le rendement financier de Bell s'améliora sensiblement, au point où le CRTC lui demanda de suspendre l'augmentation antérieurement autorisée. Mais les profits de Bell n'en continuèrent pas moins d'augmenter au-delà des normes fixées. Le CRTC exigea alors de l'entreprise, à l'automne 1986, qu'elle rembourse les abonnés.

Les juges majoritaires soutiennent que le « pouvoir de rendre une ordonnance provisoire n'implique nullement le pouvoir de revenir en arrière et de rendre une ordonnance définitive régissant différemment la période visée par l'ordonnance initiale ». Ils refusent également de reconnaître que le CRTC avait le « pouvoir de rendre illégal ce qui non seulement n'était pas interdit mais était officiellement permis ».

Mais en réalisant des bénéfices excédentaires,

Bell ne contrevenait-il pas à l'esprit et à la lettre de la loi qui exige que tous les tarifs soient « justes et raisonnables » ? Le CRTC ne devait-il pas alors intervenir pour rétablir l'équité ? Le jugement majoritaire en convient mais en prenant soin de préciser que la loi oblige aussi à tenir compte « d'autres intérêts protégés par notre système économique ». Et il conclut simplement : « tout ce qu'on peut dire, c'est que cette fois-ci le régime a fait défaut à l'avantage de la Compagnie et de ses actionnaires comme il pourrait faire défaut la prochaine fois à l'avantage des consommateurs ».

Bref, les lois sont imparfaites. Mais elles ne sont pas nécessairement injustes.

Un autre tribunal aura peut-être l'occasion d'évaluer la pertinence de cette argumentation. Mais on comprend mal que les juges majoritaires poussent la méfiance à l'égard des mesures rétroactives au point de soutenir que si le « Conseil pouvait, en matière de tarifs et de taxes, se prononcer pour le passé et pour l'avenir, tous les efforts consacrés à l'approbation des taux à l'aide de prévisions complexes et approfondies ne serviraient pratiquement à rien ». Ne pourrait-on pas au contraire prétendre qu'un droit de regard rétroactif inciterait Bell à faire, si possible, des prévisions plus exactes ?

Le jugement dissident contredit la décision majoritaire en ce qui touche l'interprétation du pouvoir d'ordonnance provisoire du CRTC. Il s'appuie sur le fait que le Conseil se réserve la faculté de donner « de plus amples instructions » qui pourront s'appliquer rétroactivement à la date où elle a été rendue. En somme, une ordonnance provisoire ajoute aux pouvoirs déjà conférés au Conseil.

Il serait regrettable que le CRTC ne conteste pas la décision de la Cour fédérale. Bell Canada est un service public dont les tarifs sont soumis au contrôle de l'État. L'entreprise doit faire des profits pour assurer son développement et maintenir la haute qualité de ses services. Mais elle ne peut accroître démesurément ses bénéfices sans contrevenir à ses obligations de maintenir des tarifs justes et raisonnables. Dans les cas où elle réalise des profits exceptionnels, elle devrait, en toute équité, en faire profiter les consommateurs. Autrement, comment pourra-t-elle justifier ses revenus excédentaires non autorisés par la loi ?

— ALBERT JUNEAU

Le test de la grève générale

LES CONCESSIONS que le gouvernement provisoire d'Haïti a faites au pays après avoir échoué dans son récent coup de force, n'ont pas davantage désarmé la résistance des organisations syndicales et politiques réunies dans le « Comité de coordination des 57 ». Les 57 réclament toujours la démission du Conseil national de gouvernement et le remplacement du CNG par un nouveau pouvoir intérimaire, formé de la légitimité politique naissante et d'une délégation minoritaire de l'armée.

Ce compromis, audacieux mais néanmoins dangereux, n'a pas été accepté par le général Henri Namphy ; et l'opposition compte, pour l'imposer au régime qui s'incruste au pouvoir, sur une nouvelle grève générale, sorte de plébiscite où le peuple aurait l'occasion d'exprimer sa volonté.

Une première grève, appelée par trois organisations minoritaires, avait échoué plus tôt. Était-ce un signe d'épuisement populaire ou, au contraire, la confirmation de la sa-

gesse du pays réel, qui a choisi d'avancer collectivement ?

On saura aujourd'hui la réponse à cette question cruciale. Le CNG et les secteurs qu'il protège attendent aussi fébrilement que les 57 la mobilisation qui s'exprimera par la grève générale. Ce mouvement, s'il était massif, et s'il devait s'accompagner de nombreuses démissions de fonctionnaires, ne réduirait pas pour autant le CNG à la déroute.

Le général Namphy pourrait encore jouer de la force, se retrancher au palais national ou, plus probablement, fabriquer un autre gouvernement de « réconciliation nationale » à sa convenance.

Encore une fois, le secteur progressiste de la hiérarchie catholique d'Haïti a indiqué la marche à suivre. Si pacifique soit cette voie-là, elle n'est pas moins révolutionnaire. Car elle rompt avec le système corrompu qui continue de dominer le pays, et fait appel au peuple lui-même. Entre-temps, les partis et les groupes sociaux apprennent l'art dif-

ficile du compromis démocratique.

Pour l'heure, rien n'indique un déblocage, rien non plus ne garantit que le rassemblement politique actuel survivra au CNG puis aux élections — si jamais on vient à bout de les tenir dans un contexte de sécurité et d'intégrité. Mais la mobilisation qui s'est déjà manifestée et le nouveau leadership moral qui s'exprime, par exemple, par la voix de Mgr Willy Romelus, le courageux évêque de Jérémie, laissent entrevoir que pays d'Haïti, laborieusement, est prêt à changer d'époque.

On ne croit plus à l'homme fort ni à la tutelle étrangère. Ce mouvement est d'importance historique non seulement pour le peuple haïtien et pour sa diaspora, mais pour d'autres petits pays d'Amérique centrale qui aspirent à un changement. Haïti avait donné l'exemple de l'indépendance. Le pays souffre aujourd'hui pour créer un modèle de démocratie où la liberté viendra au premier rang. Cet espoir mérite notre appui.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Le remue-méninges du 25 août

CINQ ANS, tout juste, après le livre blanc sur le transport en commun dans la région de Montréal, le ministère des Transports du Québec amorce une nouvelle ronde de consultation avec ses partenaires municipaux en ouvrant le dossier des infrastructures : « orientations, financement et incidences ».

L'échéancier est serré. Le document a été publié le 16 juin, en même temps que le ministre, M. Marc-Yan Côté, annonçait la tenue d'audiences publiques en commission parlementaire qui débuteront le 25 août. Mais les intervenants doivent soumettre leur mémoire avant le 10. Tout cela paraît bien précipité, alors que l'objectif déclaré de cette consultation est l'adoption d'une stratégie concrète d'actions nécessaires à un développement cohérent et efficace... au cours des dix à vingt prochaines années !

Évidemment, le problème n'est pas neuf. Il traîne depuis le tournant des années 80, plus précisément depuis le développement en 1979 du plan intégré de transport pour la région de Montréal (qui porte le nom du nouveau président-directeur général de Via Rail, M. Denis de Belleval). En vertu d'un accord signé peu de temps après avec la Communauté urbaine de Montréal, le gouvernement prenait à sa charge la totalité des coûts d'immobilisation des nouvelles infrastructures proposées.

Cette décision, vite jugée aussi gênante qu'inconsidérée, est un fardeau dont Québec souhaite se délester. Elle créait entre le décideur et le bailleur de fonds un arrangement boiteux qui fit long feu.

On connaît la suite. La CUM a refusé d'honorer « ses engagements relatifs au plan de Belleval ». Le débat s'est polarisé notamment autour du projet d'une ligne 6 dans l'emprise de la voie du Canadien National, depuis Pointe-aux-Trembles jusqu'à la gare Centrale.

Le ministre d'alors, M. Michel

Clair, le prit mal. Le ton monta d'un cran. Après tout, c'est nous qui payons la note, disait-il. Oui, mais avec l'argent de qui ? lui répliquait-on.

C'est ainsi que les autorités de la Communauté urbaine ont procédé à une révision en profondeur du plan de Belleval. Il en est résulté des modifications substantielles que la CUM

ANALYSE

JEAN FRANCOEUR

s'est empressée d'intégrer à son schéma d'aménagement et d'afficher dans les wagons de métro !

Le paradoxe, c'est que pas un seul de ces projets ne verra le jour, du moins dans un avenir prévisible. Le dernier crampon qu'on enfonce, dans quelques mois, pour compléter la ligne 5 marquera sans doute pour plus d'une décennie la fin de tout prolongement du métro de Montréal.

Le document de consultation ne le dit pas en toutes lettres. Mais c'est tout comme.

D'entrée de jeu, les auteurs soulignent que des décisions importantes doivent être prises devant des problèmes qui s'accumulent, dont l'utilisation à pleine capacité du réseau d'autoroutes et la congestion chronique des ponts qui donnent accès au centre-ville. Mais la solution, croient-ils, ne se trouve pas dans la construction de nouvelles autoroutes ni des ponts additionnels. Certes le transport en commun est appelé à jouer un rôle encore plus important, mais « cela ne signifie pas pour autant que les réseaux de transport en commun doivent être étendus ». Ces réseaux, disent-ils, dont le coût accapare une bonne part des ressources financières des pouvoirs publics, recèlent encore un potentiel qui n'est pas toujours pleinement utilisé.

Où trouver la solution ?

« Cette situation, poursuit le document, oblige à faire preuve de créativité et même à sortir des sentiers battus. Il s'agit d'abord de tirer un meilleur parti des équipements existants et d'en diminuer le coût pour les pouvoirs publics, mais aussi d'identifier les investissements qui répondent aux besoins et favorisent une amélioration de la rentabilité. »

Tout cela paraît un peu « enveloppé », mais le sens en est clair.

Désormais, l'implantation de toute nouvelle infrastructure ou le prolongement d'infrastructures existantes devront répondre à un besoin réel, et se réaliser selon une perspective d'ensemble permettant d'identifier les priorités.

De même « avant de passer à de nouveaux travaux », il sera nécessaire de remettre en état le matériel roulant, de mieux intégrer les trains de banlieue, de doter les autobus d'une gestion informatisée et de leur baisser des voies réservées.

Reste la question du financement de ces immobilisations. Elle comporte plusieurs aspects, dont celui de l'étalement. Il ne faut pas répéter les erreurs passées : ainsi la dette du métro répartie sur 40 ans hypothèque aujourd'hui non seulement la réalisation de nouveaux projets mais retarde aussi l'amélioration indispensable de l'équipement existant.

Et, finalement, le chat sort du sac. Québec pose directement la question qu'appréhendaient ses partenaires : « N'y aurait-il pas lieu que les municipalités participent aussi au financement des infrastructures de transport rapide ? »

Mais le document se ménage aussitôt une porte de sortie : n'y aurait-il pas lieu aussi, pour alléger le fardeau des usagers et des gouvernements, de faire appel à un partenaire du troisième type, vaguement décrit sous le portrait robot de « bénéficiaires indirects » du transport en commun ?

Les dernières sont les premières

LES STATISTICIENS à qui il peut arriver de ne pas errer ont fait depuis longtemps la preuve que la longévité moyenne de la femme est de six ans supérieure à celle de l'homme. Quand corrigera-t-on le qualificatif « sexe faible » par « sexe résistant » ?

Vous dire que cet avantage du beau sexe sur celui qui l'est moins me vexé... Oui et non ! Oui, les jours où j'aime la vie ; non, les matins où la Terre offre l'aspect d'une vallée d'alarmes. Tout compte fait, j'aspire ordinairement à loger dans ma peau vive, le plus longtemps qu'il plaira à Dieu.

« Guenille, si l'on veut, mais guenille m'est chère. »

Qu'est-ce qui fait que la femme qui trépassé met six ans de plus que son vis-à-vis à se décider ? Là-dessus, les experts ne s'entendent pas. Leur arrive-t-il d'être d'accord ? J'en doute. Ils se rejoindraient peut-être s'ils cherchaient à voir les choses telles qu'elles sont plutôt que de s'entêter à les percevoir telles qu'ils souhaiteraient qu'elles fussent.

Inutile de chercher du côté de l'appareil physiologique qui, du mâle ou de la femelle, a le plus d'endurance. En cette matière, la biologie donne sa langue au chien. La détérioration du corps obéit au caprice des impondérables. Vous avez sans doute connu de ces matamores qui se disent bâtis pour vivre centenaire et qui ne tiennent parole qu'à moitié, comme il

y a de ces petites santés qui ne lâchent pas prise.

Il est loin d'être assuré que l'homme travaille plus que la femme ordinaire. Je pencherais plutôt pour le contraire. Et même si cela était, l'argument serait de faible poids, puisqu'il est prouvé



Albert Brie

Vagabondages

que le plaisir use plus sûrement que le travail. D'ailleurs, ceux qui se tuent à la besogne sont rarissimes : ou ils ne savent pas comment prendre leur tâche, ou ils prennent un plaisir maniaque à se crever.

Si la condition physique compte pour peu dans la durée de l'existence, voyons comme il en est sous l'angle psychique. L'usure de la vie est fonction d'une multitude de petits troubles mentaux, de petits déséquilibres, invisibles à l'oeil nu, mais discernables pour l'analyste du subconscient.

Pour m'en persuader, je suis allé voir à la source — ou plutôt à l'embouchure de la vie. J'ai consulté ma vieille tante Célestine. (Avec un prénom pareil, il est étonnant que l'attraction terrestre s'exerce encore si fort sur elle). Tante Célestine a 96 ans. N'allez pas les lui disputer en lui en don-

nant moins, elle se fâcherait. Elle n'est plus à l'âge ou toute femme s'ingénie à s'en soustraire.

Je lui ai demandé : « A quoi attribuez-vous votre longévité ? »

« C'est une question à laquelle, mon petit, je n'ai jamais réfléchi. Et puis, on ne demande pas à quelqu'un pourquoi il a tel âge, pas plus que l'on demande à sa montre pourquoi il est sept heures plutôt que dix. »

Je m'y pris autrement : « Si l'on vous demandait comment il faut s'y prendre pour atteindre à un grand âge, que répondriez-vous ? »

Elle mit du temps à me répondre ; ce qui me fit conclure que la vieille tante ferait une très mauvaise interviewée à la télé, étant donné qu'elle réfléchit avant de répondre. Enfin, elle se risqua :

« Je pense, mon garçon, que si je dure encore, c'est que j'ai toujours pris la vie comme elle se présentait. Ce que la vie m'a donné ou pris, ça ne m'a jamais pris au dépourvu. Je me suis toujours attendu au pire aussi bien qu'au meilleur, sans jamais chercher à déjouer le premier ou à solliciter le deuxième. »

« Les hommes, selon votre raisonnement, doivent de vivre moins âgés parce que, tout au contraire, ils n'acceptent pas leur sort ? »

« Pantoute ! Nos vieux acceptent leur sort, qui a toujours été de nous laisser à nous, les femmes, le dernier mot. Et c'est normal : ils ont toujours eu tous les autres.

LETTRES AU DEVOIR

Un dérangement nécessaire

Lettre à M. Gérald Larose, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

NOTRE PAYS s'est toujours défini comme une société démocratique. Il a cherché à se présenter comme un chef de file dans le domaine de la défense des droits et libertés. Des représentants canadiens ont pris à partie des régimes qui s'appuyaient sur la force ainsi que le non-respect des droits de l'homme. On a dénoncé les régimes en place en Afrique du Sud de même que dans certains pays d'Amérique centrale. Pourtant, des événements récents nous amènent à conclure que notre pays n'a pas de leçon à donner aux autres.

Il existe un fort vent de conservatisme depuis quelques années, tant au Canada qu'aux États-Unis. On vante de plus en plus les vertus de la libre entreprise ; on cherche à restreindre les pouvoirs des groupes de pression voués à la défense des consommateurs ou des travailleurs. Les organisations syndicales n'y échappent pas et il faut maintenant faire preuve d'un certain courage pour se définir comme syndicaliste ou même syndiqué. Le « préjugé favorable » d'il y a quelques années s'est estompé.

En plusieurs endroits du pays, on songe à présenter des lois visant à mettre sous tutelle le mouvement syndical. Les perquisitions qu'a subies la CSN ainsi que la campagne visant à discréditer cette centrale aux yeux de la population poursuivent les mêmes fins. Le mouvement syndical est présenté comme « organisé », subversif même, quoi de plus normal pour certains corps policiers de s'y servir de délateurs ou même d'agents doubles ! Du côté de la Sûreté du Québec, on a même recherché à présenter les opérations visant la CSN de la même manière qu'une enquête relative à une organisation criminelle.

Suite à tout cela, nous ne pouvons que dénoncer avec force les méthodes employées afin de détruire le mouvement syndical et surtout la CSN. Le syndicalisme est et doit demeurer un moyen qu'utilisent les travailleurs afin d'obtenir de meilleures « protections » face au monde du travail. En revendiquant de meilleures conditions de travail ou en demandant par exemple que l'on respecte les législations à l'avantage des ouvriers, le mouvement syndical ne peut que « déranger ».

Par contre, il est nécessaire. Il doit subsister de façon autonome et demeurer à l'abri de toute tentative d'ingérence politique et surtout policière.

Nous désirons manifester notre appui sans réserve à la CSN et à ses dirigeants. Cet organisme a fait preuve de beaucoup de courage dans la défense des travailleurs qu'il représente. Ainsi, nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre les luttes qu'il a entreprises. Le conflit des travailleurs

du Manoir Richelieu demeure un exemple qui fait ressortir la nécessité du mouvement syndical.

Au nom des employés de la Fonction publique fédérale que nous représentons, nous vous transmettons notre plus sincère support et encouragement.

— RICHARD TREMBLAY

président

— JACQUES TREMBLAY

vice-président

Conseil régional de Montréal

Montréal, le 13 juillet.

L'« accord » au CSSMM

LORS de la conférence de presse convoquée par M. Jean-Richard Charbonneau, ex-directeur général du CSSMM, le 9 juillet, celui-ci a déclaré qu'il avait l'appui inconditionnel de son conseil d'administration, lequel lui donnait carte blanche pour prendre des décisions.

Membre du conseil d'administration du CSSMM comme représentant du personnel clinique, de juin 1983 à novembre 1985, je tiens à dissiper toute ambiguïté en ce qui me concerne.

Le 7 novembre 1985, je démissionnai du conseil pour des motifs identifiés dans une lettre au président et à tous les membres du conseil, incluant le directeur général, dont je cite quelques extraits :

« Enfin, et c'est la raison principale de ma démission, je ne peux plus être solidaire de la gestion actuelle des fonds publics administrés par le CSSMM. »

« Au moment où les budgets des secteurs publics et parapublics sont encore comprimés, au moment où, à Québec comme à Ottawa, une saine gestion des fonds publics est le résultat exigé et attendu des élus et des administrateurs, je ne peux plus me contenter de scruter les documents et de poser des questions aux séances du conseil d'administration et continuer, malgré cela, à cautionner la gestion financière actuelle du CSSMM. »

« ... Vous comprendrez, qu'alors que je suis témoin des difficultés éprouvées par plusieurs points de services du CSSMM à répondre de façon satisfaisante au volume et à la pression de la demande, en même temps qu'ils doivent appliquer des mesures très strictes en terme de compression du temps de remplacement du personnel absent et du temps supplémentaire, je ne peux accepter ce glissement vers une augmentation continue des frais d'administration, de transport, d'hôtel, de repas, de voyages à l'étranger au détriment des arguments affectés aux services directs à la clientèle des services sociaux. En outre, la majorité des contrats conclus par le directeur général avec les divers consultants me questionnent de plus en plus quant au rapport coût/efficacité. »

« Pour toutes ces raisons, je n'ai d'autre choix que de remettre ma démission. »

Appui inconditionnel de mon conseil d'administration, a dit M. Charbonneau !

Cantonée pendant des mois dans un rôle « d'opposition » de plus en plus ardu et inutile, ma démission a été le recours ultime face à un pouvoir que je n'avais

plus d'autre moyen de contrer. Et j'apprends aujourd'hui que les tentacules de ce pouvoir s'étendaient encore beaucoup plus loin que je n'aurais jamais pu le croire.

Je tiens aussi, par ce témoignage, à rendre plus explicite qu'il est urgent que soit revue et modifiée la composition des conseils d'administration du réseau de la santé et des services sociaux. En effet, comme le souligne une étude de l'ENAP :

« Dans le fonctionnement de ces conseils d'administration, la pertinence des décisions devient secondaire et la stratégie en vue de monopoliser le pouvoir devient dominante. Ainsi les décisions sont prises en fonction de la force des différents groupes plutôt qu'en rapport avec l'intérêt général de l'établissement. »

— Hélène CARON GAULIN, t.s.

Conseillère aux programmes de services sociaux

Montréal, le 11 juillet.

L'histoire made in Ottawa

EN MA QUALITÉ de Québécois depuis toujours, redevenu Canadien à part entière depuis l'accord du lac Meech, et d'historien depuis de longues années, je suis terriblement agacé par la façon dont on fête le 1er juillet au Canada.

Il semble, en effet, que le mandarinat anglophone d'Ottawa, de qui émane tout ce qu'on doit penser au Canada, veuille nous faire croire que notre pays n'a que 120 ans d'existence, alors que c'est le seul pacte confédératif qui est en cause. Sauf erreur, le Canada remonte à 1534. Pourquoi persiste-t-on alors à vouloir escamoter plus de quatre siècles de notre histoire ?

La raison me paraît assez simple. Tout comme au moyen de cet autre cheval de Troie qu'est cette trouvaille unique au monde du multiculturalisme, on veut à tout prix amoindrir l'importance de l'élément francophone au pays, en l'assimilant à peine aux immigrants de fraîche date. Je pourrais ici ajouter les subventions fédérales versées au titre des projets québécois les plus farfelus, question, semble-t-il, de nous ridiculiser dans le reste de la francophonie.

Aux yeux d'un historien, cette triple atteinte au caractère francophone du Canada paraît cousue de fil blanc. Mais aux yeux du simple profane francophone, cette triple sappe ne saurait que l'ébranler dans ses convictions les plus profondes.

Les États-Unis font pourtant remonter leurs origines à 1607. Allons-nous continuer à nous rajeunir au point de devenir ridicules ? Je ne serais pas étonné que, d'ici peu, dans un nouvel accès de face-lifting, on fasse remonter notre histoire à l'accord du lac Meech.

Je préfère croire à la puérilité des anglophones qu'à leur machiavélisme. Mais j'avoue que j'hésite entre les deux. Ce qui toutefois m'agace le plus dans tout cela, c'est que nos députés francophones à Ottawa se fassent passer de tels sapsins.

— JACQUES GOUIN
Hull, le 7 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdelle, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boulevard Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON A DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
85\$ 6 mois
45\$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0854. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La saga du Centre bancaire international de Montréal

La victoire du lobby ontarien sur Montréal

LIBRE OPINION

DOMINIQUE BOIVIN

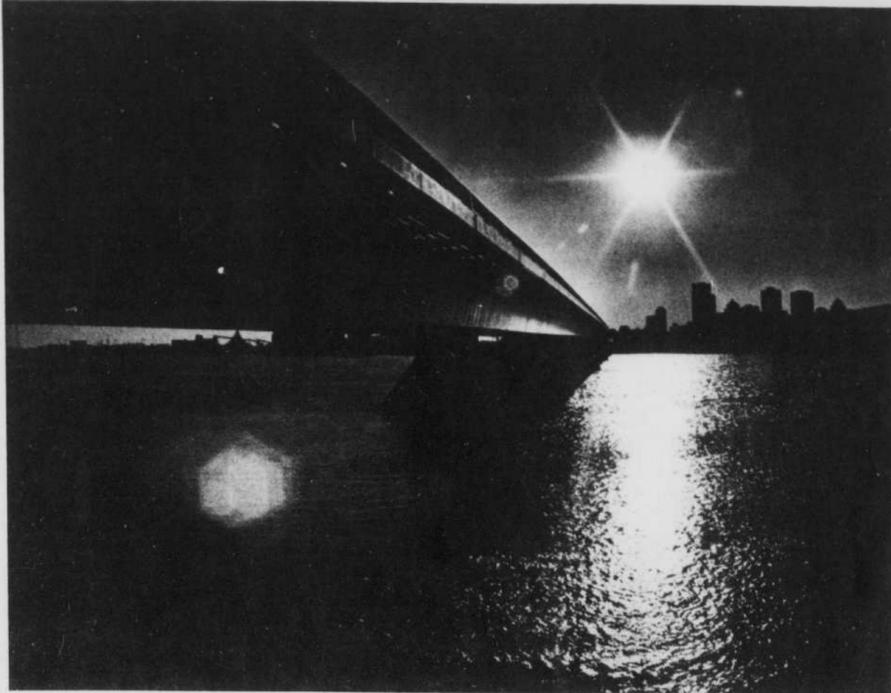
L'auteur est lobbyiste-conseil

QUAND je pense au projet du Centre bancaire international de Montréal, une image me vient à l'esprit, celle d'une fable de Lafontaine : *Le Renard et le Corbeau*. Le corbeau Montréal tient en son bec un fromage (son centre bancaire international) que reluque depuis 1980 environ le renard Toronto, fin, rusé, expérimenté et habile. Si le renard n'a pas encore le fromage bien en gueule, il est aujourd'hui certain que le corbeau ne l'a déjà plus en bec. Je parie que le fin renard, s'il ne l'attrape pas, saura éviter que le corbeau ne le récupère. Voyons voir comment ce rusé renard a pu flatter à ce point le corbeau un peu naïf.

The Bank Robbery

Promis par un ministre, M. René de Cotret, responsable de la région de Montréal, poussé par la députée conservatrice de Rosemont, Mme Suzanne Blais-Grenier, finalement annoncé dans le discours du budget du ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson au printemps 1986, après un an et demi d'attente, et appuyé par le député libéral fédéral de Laval-des-Rapides, M. Raymond Garneau (également ex-ministre québécois des Projets et ex-banquier), le principe du centre bancaire international de Montréal (et de Vancouver) fut péniblement déposé en première lecture en février 1987. Tout aussi péniblement, il a fait tortu... eusement son chemin jusqu'à l'étape de la troisième lecture qu'il n'a pas réussi à franchir à temps pour être adopté à l'ajournement des travaux de la Chambre des communes, le 30 juin dernier.

Le grand échec de ce projet en rond, le milieu torontois, s'est en fait plus manifesté au pire moment, le 29 juin, veille prévue de l'adoption en troisième lecture du projet de loi favorisant la création du centre bancaire international de Montréal (et de Vancouver) fut péniblement déposé en première lecture en février 1987.



« Le lobby Montréal doit jouer le jeu politique et se confondre avec le lobby Québec. C'est cela qui s'appelle le lobbying »

effet, le lundi 29 juin, la ville de Toronto faisait publier dans l'édition du *Globe and Mail*, une publicité pleine page pour dénoncer et s'opposer avec une vigueur certaine au projet de loi sur les centres bancaires. Cette annonce ainsi intitulée : « The Great Toronto Bank Robbery » (« Important vol de banque au Toronto métropolitain »), il y est sous-entendu que le voleur est le gouvernement fédéral, et les bénéficiaires, Montréal et Vancouver. Toronto était exclue du projet par les instances fédérales depuis le début, les autorités municipales de la ville de

Toronto, de la Communauté urbaine de Toronto, de la Chambre de commerce du Toronto métropolitain et plusieurs personnalités importantes du milieu ont formé un front commun puissant et agissant pour défendre leurs intérêts. Somme toute, le lobby torontois cherche soit à empêcher que le projet de loi ne soit adopté (surtout si Toronto en est exclue), soit au contraire d'inclure Toronto comme futur centre bancaire. Cette dernière solution signifie pour Montréal, la perte, au profit de sa rivale, de tous les avantages pour lesquels le comité

conjoint de la Chambre de commerce et du Board of Trade de Montréal a consenti des efforts depuis au moins 1980, dans sa promotion pour l'établissement d'un centre bancaire international à Montréal. Le lobby torontois a profité adroitement des « confidences » échappées par le porte-parole de l'Association des banquiers canadiens. Au cours de la longue saga des centres bancaires, ces derniers se sont prononcés contre cette idée de Montréal. C'est de plus, sans compter avec l'appui des membres du comité parlementaire des finances dont six

des sept membres sont Ontariens, et cinq parmi ces six sont membres des circonscriptions électorales du Toronto métropolitain. Enfin, le ministre ontarien des Finances, M. Monte Kwinter, et le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, se sont montrés des plus actifs auprès des ministres et députés fédéraux du caucus de l'Ontario, de l'avis de tous les observateurs. À remarquer que la région torontoise compte un illustre représentant à Ottawa : M. Michael Wilson lui-même. Voilà comment le lobby torontois a organisé sa stratégie pour contraindre Montréal. Et réussit son opération de lobbying ! Voilà comment le corbeau a échappé son fromage et le « voleur fédéral », purgé sa peine pour rembourser sa dette, comme on dit, à SA société... torontoise.

On a sous-estimé l'adversaire

Mais qu'a donc fait (ou n'a pas fait) Montréal ? La principale faute du lobby montréalais en est une de stratégie.

1. On a relâché la pression par grands (et aux mauvais) moments pour la reprendre de façon épisodique...
2. Sur la foi de belles promesses sans cesse répétées (celles de la campagne électorale de l'été 1984 ; celles du printemps 1985 ; celles de l'été 1985 ; celles de l'automne 1985... et ainsi de suite jusqu'à celle de M. Wilson à Montréal, le 29 juin 1987...) on a cru les compliments flatteurs du renard et échappé le fromage.
3. On a mal compris la logique, les principes moteurs et les règles élémentaires qui conduisent la politique. Quand s'opposera-t-on enfin qu'en politique, ce ne sont pas les règles du milieu des affaires qui s'appliquent ?
4. On s'est préparé bon par ce que le dossier était techniquement inattaquable. Pourtant, celui de Toronto, pauvre et discutable, lui a fait marquer des points.
5. Ce faisant, on a sous-estimé l'adversaire torontois en le pensant

battu à l'avance. On a même ri et ridiculisé sa stratégie. Mais, au lendemain du 30 juin, date anniversaire d'une autre bataille gagnée par Toronto, les représentants de Montréal ont délaissé leur triomphalisme du 29 juin pour trouver la défaite des plus amères.

6. En aucun temps, on a senti à Ottawa, que tout ce qui compte au Québec, était derrière les promoteurs, était au beau temps de la bataille du Comité de survie de Canada. On ne voyait et n'entendait que la Chambre et le Board of Trade. Bataille du poids plume contre le poids lourd.

7. Enfin, on a négocié constamment à la baisse : parti d'un Centre financier international, on est revenu à un Centre bancaire international pour se contenter d'un simple centre de dépôt ou de prêts aux non-résidents canadiens.

Un lobby permanent à Ottawa

Dans son éditorial du DEVOIR du 26 mars 1987, M. Jean-Claude Leclerc avait cependant averti avec intelligence que si Montréal voulait vendre ses projets, « rien ne remplacera une solide réputation et un lobby permanent à Ottawa ». Pour lui, « les dirigeants politiques ontariens et les gens d'affaires de la Ville-Reine ne sont pas d'humeur à faire de cadeau ». Même pas (et surtout pas !) au « phœnix (montréalais) des hôtes de ces bois ». Il faut comprendre, continue M. Leclerc, que nous vivons « dans un pays où la force politique et les liens privilégiés des entreprises avec le pouvoir ont eu une grande influence dans les décisions gouvernementales et dans le développement des régions prospères du Canada ».

Le lobby Montréal doit jouer le jeu politique et se confondre parfois avec le lobby Québec. C'est cela qui s'appelle du lobbying. Ça n'est pas tout d'en faire, encore faut-il savoir comment le faire. En espérant que la leçon du centre bancaire envoyé serve pour le dossier actuellement en péril du siège montréalais de l'Agence spatiale canadienne...

Le renversement du CNG aurait de grandes répercussions

La démocratie, pour les tenants du pouvoirs, est un mot vide de sens

LIBRE OPINION

JEAN-LENICK THOMAS

AU-DELÀ du clivage de la société politique entre duvaliéristes et non-duvaliéristes, et la division de l'opposition entre une aile modérée et une aile radicale, persiste en Haïti une constante qui a toujours servi de trame à la socio-politique. La démocratie, pour les tenants du pouvoir, est un mot vide de sens. On feint d'y croire, tant qu'on milite dans l'opposition. Sitôt qu'on a en main les rênes du pouvoir, on renoue avec le passé. (Dans cette société, certains hommes ne s'acceptent comme hommes que dans la mesure où ils disposent d'un pouvoir sur d'autres hommes !)



Le général Henri Namphy

Les dirigeants actuels du CNG, Henri Namphy (lui surtout !) et William Régala, au début, étaient relativement bien accueillis ; ils se classaient parmi les officiers dits libéraux de l'armée. À la tête du pays depuis bientôt deux ans, on les voit jour après jour radicaliser leur position dans le sens d'un pouvoir dictatorial.

À l'exception des gouvernements installés au pouvoir par voie révolutionnaire, le triomphe de tout régime autoritaire est le résultat d'un processus plus ou moins long. Son emprise sur la société dépend de la réaction de la population devant ses premières exactions, lesquelles ont toujours eu valeur de test.

Dans le cas du CNG, le décret anti-constitutionnel à l'origine des tensions actuelles est le couronnement d'une suite d'exactions contre lesquelles les candidats-vedettes à la présidence ont, par le passé, très peu souvent élevé la voix. Par leur silence ou la timidité de leurs réactions, beaucoup de citoyens sont emprisonnés illégalement, portés dis-

parus suite à leur arrestation, déportés, dans de nombreux cas, pour s'être opposés contre la politique au pouvoir. Un cas qui a eu un certain retentissement est celui de M. Nicolas Estiverne, à un certain moment, aspirant candidat à la présidence. Pour avoir tenu des propos « incendiaires » à la télévision contre les autorités en place, un ordre d'expulsion a été émis contre lui. Même chose dans le cas de la dissolution, en juin dernier, de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH) et l'emprisonnement de ses dirigeants.

Mais le fait qui devrait susciter le plus d'inquiétude est celui-ci : le décret anti-constitutionnel a été promulgué tout de suite après la dissolution de la CATH. Préméditation ou coïncidence ?

Une erreur d'appréciation

Ce qui paraît le plus inquiétant, c'est que des hommes réputés intelligents, ayant une stature nationale et internationale, des hommes qui, pour la plupart, connaissent tous les « trucs du métier », se soient, pendant bientôt deux ans, laissés à ce point bernés par le CNG. Si, aujourd'hui, touchés de près par un décret anti-constitutionnel, ils se sont d'une certaine manière tenus debout,

qu'est-ce qui les empêchait auparavant de s'élever contre l'arbitraire au pouvoir ? Se croyaient-ils, eux, à l'abri ?

Dans la mesure où il est permis de penser que l'adversaire avec lequel ils auront, chacun, à se mesurer n'est pas le CNG, on conçoit aisément, par adresse politique, qu'ils adoptent une stratégie différente de celle des mouvements populaires et des candidats marginaux, ces derniers ayant peu à perdre et presque tout à gagner en adoptant la stratégie qui est la leur. Mais, dans un pays où le chef de l'État est élu au suffrage universel direct, où plus de 80 % du corps électoral s'est toujours prononcé contre le gouvernement, comment expliquer qu'ils n'aient jamais fermement élevé la voix contre celui-ci ?

Chacun, selon son penchant et ses intérêts, répondra comme il lui plaira à ces questions. Ici, j'ai la faiblesse de penser que ces hommes sont politiquement trop fûtés pour commettre des erreurs qu'on pardonnerait difficilement à des néophytes.

Une des clés du problème est peut-être ailleurs. Car, parallèlement à la lutte anti-duvaliériste et contre le CNG, un cadre légal de fonctionnement démocratique en Haïti était tout aussi indispensable à l'avènement d'une nouvelle société. Compte tenu de la précarité de la situation, il convenait de développer une stratégie se situant à mi-chemin entre une attitude de compromis avec le CNG et de libre coopération avec le secteur populaire. Les candidats éviteraient ainsi de faire assaut de progressisme dans leurs relations avec le CNG sans rivaliser de modération avec le secteur populaire, question de ne pas attiser les passions et surtout d'éviter tout dérapage ou retournement de situation aux conséquences imprévisibles.

Cette hypothèse me paraît tout à fait conforme à l'image véhiculée par ces hommes, petits-bourgeois bon teint et politiciens retors, et au cheminement qui est le leur.

Si tel était le cas, cela a en partie permis la rédaction d'une Constitution privilégiant un pouvoir de compromis et un régime de concertation, ce qui, du moins en théorie, contraste radicalement avec les situations antérieures où les constitutions du pays ont toujours été rédigées sous la dictée d'un individu ou d'un clan politique.

Au-delà de la culture politique, il faut plutôt parler d'une erreur d'appréciation de la part du CNG et des duvaliéristes. En effet, parce que l'opposition paraît divisée et qu'aucun des candidats ou partis politiques en présence n'a encore réussi à donner le ton à la campagne électorale, ils croyaient pouvoir en profiter pour manipuler à leurs avantages les mécanismes électoraux, en faussant les mécanismes constitutionnellement prévus à cette fin.

« C'est moi le président »

Quant aux nouveaux dirigeants, après le « croc-en-jambe » politique que leur a administré la Constitution (on le verra !), il s'agit de savoir quelles fins ils poursuivaient en promulguant le décret relatif au Conseil électoral.

La nouvelle Constitution (art. 267-1), allant à l'encontre du projet constitutionnel de novembre 1986, interdit à tout militaire en activité de service de briguer une fonction élective s'il n'obtient « sa mise en disponibilité ou sa mise à la retraite en un avant la parution du décret électoral ». Cette disposition, étant donné la date d'adoption de la Constitution (mars 87) et le calendrier des élections (novembre 87, pour les présidentielles), élimine d'emblée de la course tout militaire de l'active.

En toute hypothèse, l'objectif poursuivi par la version actuelle du

CNG pouvait être le suivant. Dans l'impossibilité de faire élire un de ses membres à la tête de l'État — et compte tenu du fait qu'aux termes de la Constitution (art. 291), les dignitaires de l'ancien régime (dépendamment de leur degré de compromission) se voient interdits la brigue de toute « fonction publique » pendant une période de 10 ans —, le CNG voulait se donner toute la latitude nécessaire afin de pouvoir y porter un individu proche de ses intérêts et de ses alliés. («... C'est moi le président... ; personne n'accèdera au pouvoir s'il ne passe par moi », laissant entendre le général Namphy s'adressant à un groupe de paysans, en juin dernier).

Et au cas où ce choix, se heurtant à la susceptibilité de la population, aurait pour effet de susciter des agitations d'une certaine gravité, l'armée serait alors mieux placée pour s'emparer du pouvoir. Puisqu'il y aurait eu de fortes chances, si tout se passait comme prévu, que l'un au moins des deux généraux du CNG, à partir de février 1988, réintégrer ses fonctions entourée d'une brochette d'officiers ayant déjà, eux aussi, pris goût à la jouissance du pouvoir.

Un message sans équivoque

Une Constitution, aux yeux des dirigeants haïtiens, n'a jamais eu plus de valeur que le papier sur lequel elle est rédigée. « Yonstitisyon, cé papi ; bayonèt, cé fe » (une Constitution, c'est du papier ; une baïonnette, c'est du fer), disait éloquentement un général-président, au 19e siècle. Autrement dit : la volonté la mieux située et la plus affirmée, seule, fixe les règles du jeu et détermine les pratiques.

La chute de l'actuelle version du CNG n'aura pas pour effet immédiat l'avènement d'Haïti sur la voie de la démocratie et de la modernité ; à court terme, les problèmes de ce pays sont insolubles. Mais, dans la

mesure où ce renversement peut être obtenu sur la version précise du non-respect de la Constitution par les dirigeants, il aura un effet d'une incalculable portée dans le sens d'un affermissement du moi de la population et, sur le plan politique, ce sera un message sans équivoque à ses futurs dirigeants et à leurs tuteurs étrangers sur la façon dont Haïti voudrait désormais être gouvernée.

Pourquoi se priver du bonheur de lire ? Ce qu'il faut lire est en

folio



La station touristique de Magog divise les résidents

MICHEL MARSOLAIS

L'auteur est journaliste pigiste

L'IMPLANTATION d'un complexe touristique de \$ 125 millions dans la baie de Magog continue de susciter une vive controverse en Estrie. Alors que le promoteur voudrait en commencer la construction dès cet automne, dans la municipalité de Magog l'émotion est à fleur de peau et on parle maintenant de référendum sur la question.

Le président du holding français Tonic Tropiques, M. Serge Botella fait miroiter devant la municipalité de Magog des chiffres impressionnants. Une étude sur l'impact du projet de la firme Price Waterhouse indique que le complexe Riviera créerait 1.604 emplois directs et indirects et rapporterait près de trois quart de million en taxe à la municipalité de 4.500 habitants, \$ 65 millions se-

raient investis sur le territoire de Magog alors que le reste serait affecté à l'aménagement du territoire montagneux situé en dehors des limites de la ville.

Le maire, M. Paul-René Gilbert, a en outre donné son appui au projet mais il doit d'abord convaincre le conseil d'apporter des amendements au zonage actuel du site envisagé par Tonic Tropiques à la tête du lac Memphrémagog. Le projet Riviera déroge notamment aux règlements limitant la hauteur des constructions. Le maire devra ensuite convaincre la MRC (municipalité régionale de comté) qui jusqu'à présent s'est refusée à donner son aval au projet.

Le projet n'a toutefois pas manqué de provoquer une tollé chez les résidents. Lors d'une assemblée de consultation, plus de 200 personnes ont manifesté leur désaccord face au projet Riviera. Une autre assemblée de consultation tenue par la MRC a

suscité des réactions semblables.

La position de Magog est difficile dans le dossier. Malgré sa position privilégiée au plan touristique, la municipalité ne dispose pas suffisamment d'infrastructures qui lui permettraient de recevoir un grand nombre de visiteurs. « Nous ne pouvons pas attirer de congrès parce que nous n'avons pas suffisamment de chambres disponibles », indique M. Normand Audet, responsable de l'inspection des bâtiments et artisan des réformes de zone récentes. On estime que le projet Riviera, avec ses retombées annuelles de \$ 54 millions pour la région, restructurerait le portrait économique de toute la zone périphérique.

Même si tout le monde reconnaît l'importance du développement des infrastructures dans la région, c'est justement l'ampleur du projet Riviera qui soulève autant d'inquiétude chez la population. Le centre doit comprendre dans sa première phase

un hôtel de 150 chambres, 150 condominiums de vacances, 300 autres destinés à la vente, un centre de congrès transformable en salle de spectacle et un immense jardin aquatique tropical recouvert d'un dôme de verre.

Depuis le début des négociations c'est la firme Lavallin qui agit comme consultant pour Tonic Tropiques.

La MRC n'est pas très chaude non plus face au projet Riviera qui vient contrecarrer ses propres plans d'aménagements entérinés en 1984. M. Roger Nicolet, préfet de la MRC a d'ailleurs blâmé le promoteur pour ne pas avoir tenu compte des consultations antérieures et du rapport Roche qui préconisait un autre type d'aménagement touristique pour la tête du lac.

La Coalition pour la protection de la baie de Magog, dirigée par M. Daniel Faucher, s'est aussi dressée contre le projet et réclame pour sa part la prolongation de la zone de conser-

vation située au nord de la baie. Dans un manifeste intitulé « Pour ne pas perdre la tête... du lac », la Coalition s'oppose à ce qu'on remette un site unique au premier promoteur venu, privant ainsi la population de la région.

Le projet n'a pas que des ennemis. Le Club de Conservation Chasse et Pêche Memphrémagog connaît, à la mi-juin, son appui au projet Riviera alléguant que la municipalité de Magog n'a pas les moyens de développer elle-même le site. Quinze autres organismes se sont toutefois déjà prononcés en faveur du projet.

Si les amendements au zonage étaient apportés prochainement, les travaux pourraient être complétés en décembre 1988. Serge Botella indiquait récemment au quotidien *La Tribune* que si son projet était bloqué, sa société construirait tout de même des condominiums sur le site ce qui pourrait soulever une autre controverse.

Le Festival de Lanaudière

Les musiciens sont victimes de l'incurie des gouvernants

CAROL BERGERON

Festival de Lanaudière: le pianiste Louis Lortie et l'Orchestre Symphonique de Montréal, dir. Charles Dutoit: Berlioz, *Ouverture de Rob Roy*; Ravel, *Concerto pour la main gauche*, *Concerto en sol majeur*; Stravinsky, *Pétrouchka* (version originale de 1911). Lundi 13 juillet, à la Cathédrale de Joliette.

L'*Ouverture* de Berlioz et les deux *Concertos* de Ravel sont à peine terminés que le brouhaha de l'entracte nous apprend que le concert vient bel et bien de se terminer. Il fait plus de 28 degrés dans la Cathédrale de Joliette et dans cette chaleur infernale, les musiciens ont eu raison de s'arrêter là. Ni eux, ni leurs instruments ne peuvent travailler dans de telles conditions. L'auditoire qui remplit la nef et qui sue à grosses gouttes, vide les lieux sans même protester: une fois de plus, il acquiesce, une fois de trop, il encaisse.

Ailleurs on aurait crié au scandale, car au-delà de ce phénomène caniculaire passager, se profilent tous les effets négatifs de l'incurie administrative du Gouvernement du Québec dans le domaine de la musique. Tous les projets qui pourraient donner à la vie musicale québécoise le soutien matériel dont elle a un urgent besoin,

tous ces projets semblent inéluctablement voués aux poubelles de l'indifférence de nos administrateurs. À croire que nous sommes gouvernés non seulement par des gens qui n'entendent rien à la musique mais, pire encore, qui ne comprennent rien aux problèmes de la survie et de la diffusion de la culture qu'Québec.

Par exemple, et restons dans le domaine de la musique: L'OSM a-t-il besoin d'une salle? On laisse grenouiller l'affaire jusqu'à ce qu'il devienne impossible de prendre une décision. Le Conservatoire de Montréal doit-il être logé convenablement? On le place négligemment dans un ancien palais de justice qui ne lui convient pas et qu'on n'en finit plus d'essayer d'aménager. Le Festival de Lanaudière attend-il la construction de son amphithéâtre? On fait la sourde oreille, on cherche à comprendre, on enquête; on laisse passer le temps et d'élections en élections, on laisse le bon peuple aux éternelles solutions temporaires de sous-sol d'égise.

Le Ministère de Affaires Culturelles voudrait-il la peau du Festival de Lanaudière, qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Après dix années d'existence et considérant l'envergure et le rayonnement qu'il s'est acquis, un festival d'une telle importance ne peut plus se contenter de solutions

temporaires. Il lui faut de toute urgence s'équiper pour recevoir adéquatement et les musiciens et les mélomanes. On ne peut honnêtement pas faire venir les uns de tous les coins du monde et inviter les autres du Canada, des États-Unis, voire même d'Europe, pour ne leur offrir que des églises cavernueuses et inconfortables. Les musiciens et le tourisme culturel auront tôt fait de constater qu'ils ont été floués. Ils iront ailleurs, là où l'on a compris qu'il n'y a de musique que dans le respect de ceux qui la font comme de ceux qui l'écoutent.

Eût-il été donné dans une salle digne de ce nom, le concert de lundi aurait facilement pu être un des sommets du Festival de Lanaudière. Charles Dutoit proposait un programme Berlioz, Ravel et Stra-

vinsky, fort bien équilibré et habilement pensé pour mettre en lumière les qualités de l'OSM, l'un des plus beaux ensembles du monde. Les deux concertos de Ravel étaient confiés au brillant pianiste Louis Lortie, la coqueluche actuelle du public montréalais qui pour cet événement jouait sur un superbe instrument, le fameux Fazioli que la Ville de Montréal hésite encore à acheter.

Je n'aime pas l'idée de parler de l'interprétation quand les circonstances jouent contre les musiciens. Je suis persuadé que quoiqu'ils aient pu faire dans la Cathédrale de Joliette, ils l'auraient fait et encore beaucoup mieux dans l'amphithéâtre qui n'est pas encore construit, là l'orchestre et le soliste se seraient encore mieux entendus (dans tous les sens du terme). Là, Lortie nous aurait per-



Léa Pool va tourner son film à l'automne

MONTREAL (PC) — Le prochain long métrage de Léa Pool, *Kurwenal*, inspiré d'un roman d'Yves Navarre, sera tourné par Téléscène Productions, au lieu d'une autre maison montréalaise, Productions Oz, comme prévu à l'origine.

Le tournage du film devrait commencer en septembre ou octobre, a indiqué hier Robin Spry, de Téléscène. « Il reste à compléter les contrats, à finaliser avec les gouvernements (essentiellement Téléfilm Canada). Pour le moment, tout s'annonce bien. »

Auparavant, M. Spry a déjà réalisé *ciSuzanne*, *One Man et Keeping Track*; pour ces deux derniers, il a aussi été producteur. Le projet *Kurwenal* implique un partenaire de France mais il n'a pu préciser dans quelle proportion; la distribution comprendra des comédiens français et canadiens.

Du côté de Productions Oz, Pierre Gendron a expliqué que la maison était très occupée par la préparation de trois tournages (en 1988) et la prochaine sortie en anglais (États-Unis et Canada) d'*ciUn Zoo la nuit* pour mener à bien *Kurwenal*.

A l'affiche depuis le 19 juin, le film de Jean-Claude Lauzon a jusqu'ici amassé près de \$ 102,000. Selon le distributeur Daniel Martineau, de Cinéma Plus, la recette de la deuxième semaine (\$ 34,115) a amélioré la marque des *ciFous de Bassan* pour une salle du complexe Desjardins.

ciUn Zoo la nuit sera dans une salle jusqu'au 20 août, après quoi il sera à l'affiche à Laval et la rive-sud, pour sortir à Québec et ailleurs en province, début de septembre.

M. Gendron a expliqué que Léa Pool peaufinait le scénario de *ciKurwenal* depuis plus d'un an et qu'elle avait préféré s'entendre avec Téléscène Productions, il y a un mois, au lieu de voir reporter de nouveau le tournage. « Nous et Léa demeurons en très bons termes », a-t-il ajouté.

Les trois longs métrages que Productions Oz doivent tourner l'an prochain sont dans l'ordre *ciLa quête de Ding et Dong* écrit par Serge Thériault et Claude Meunier, *ci Jésus de Montréal* écrit et réalisé par Denys Arcand et *ci-Kahnawake*, une comédie musicale de Luc Plamondon mettant en scène un jeune Indien face à la société des blancs.

Mozart plus Brahms

Substance légère pour public d'été

Mozart plus: Wolfgang Amadeus Mozart, *Symphonie no 25 K.183*; Johannes Brahms, *Concerto no.1 op.15*; Barry Douglas (piano), Orchestre Symphonique de Montréal, dir. Charles Dutoit. Mardi 14 juillet, à la Basilique Notre-Dame.

Le calendrier d'été de l'OSM ne comprend pas moins de 26 concerts, presque tous dirigés par Charles Dutoit. Entre le premier juin et la première semaine d'août, les musiciens quittent la salle Wilfrid-Pelletier et vont à la rencontre de publics nouveaux. De parcs en églises, les déplacements se font surtout dans la région métropolitaine — bien qu'exceptionnellement, du quatre au huit août, ils se rendront à Los Angeles, au Hollywood Bowl. Ces lieux inhabituels attirent cependant beaucoup de monde: au Centre de la Nature de Laval, jeudi dernier, on comptait plus de cent mille personnes.

Il va sans dire que la substance de ces soirées d'orchestre se veut plus légère, on réserve le grand répertoire pour la Place des Arts. Ainsi, les six concerts *Mozart Plus* de la Basilique Notre-Dame s'élaborent à partir d'une valeur sûre: le divin Mozart... et dans une église... Puis, l'énigmatique *Plus* ne risque pas de choquer lorsque l'on regarde ce qu'il cache: une *Cantate* de Bach, *Les Tableaux d'une exposition* de Moussorgski-Ravel, le *Concerto pour violon* de Mendelssohn, le *Concerto pour orchestre* de Bartok et comme mardi dernier, le premier *Concerto* pour piano de Brahms.

C'est avec du miel qu'on attire les mouches. À la limite, quand l'instrument est aussi superbe que l'OSM et que les interprétations

(celles de Charles Dutoit) sont toujours de grande classe, personne ne peut s'en plaindre. Même si cela confine l'orchestre dans un répertoire conventionnel, peu importe s'il le fait mieux que presque tout le monde.

Je ne sais pas si Barry Douglas pense ainsi mais pour l'instant, un an à peine après avoir remporté la médaille d'or du concours international Tchaïkovski, il entreprend sa carrière avec des oeuvres qui se vendent toutes seules. Des dizaines de pianistes avant lui en ont fait la preuve. Quel mérite peut-on avoir d'enregistrer encore une fois le *Concerto* de Tchaïkovski (RCA 5708-4-RC)? On a beau jouer toutes les notes... Son plus récent disque est consacré aux *Tableaux d'une exposition* de Moussorgski (RCA 5931-1-RC), oeuvre avec laquelle il a fait un tabac au concours de Moscou.

Né à Belfast en 1960, Barry Douglas travaille à se tailler une place au soleil. Quand on aura dit qu'il est un pianiste des plus brillants, on n'aura fait que répéter ce l'on dit de dizaines d'autres instrumentistes de son âge. Si dans dix ans son nom ne s'est pas évaporé dans l'anonymat, on pourra être plus sûr de l'originalité de son talent. Pour le moment, il joue le premier *Concerto* de Brahms avec beaucoup de musicalité. Puissant, comme il le faut, plus séduisant encore qu'on ne s'y attendrait, il embrasse cette partition avec un naturel remarquable. Ajoutons à cela que Dutoit et son orchestre sont entrés dans cette presse symphonie avec autant de ferveur et d'attention (dans les phrasés et dans la qualité et l'équilibre de timbres) que le soliste. Tout compte fait, les mélomanes rescapés des pluies diluviennes de mardi après-midi ont eut droit à un concert *Mozart plus Brahms* fort heureusement sauvé des eaux.



Raymond Devos ou la magie du verbe. Clown, monologuiste, à sa manière génie de la langue, c'est à dire poète. De retour à Montréal après cinq ans, son public l'a retrouvé, au Festival Juste pour rire, absolument ravi.

Devos : la jouissance du verbe

CLÉMENT TRUDEL

Le plus triste sort que l'on pourrait faire à Devos serait de le tofémiser. L'aduler, le considérer comme un intouchable, comme « le plus grand », est chose courante. Je l'aime bien et le pressens plutôt brillant que comique. Ne vient-il pas d'un pays où l'on excelle à verbaliser les rêves les plus tenaces de l'humanité? Devos m'apparaît être un Ferré, sans la hargne, un Sol, porté par surcroît sur la métaphysique, un Allais qui aurait gommé ses réflexes un peu rustres; un penseur qui affectionne le clown en lui qui sommeille, et qui jamais ne se départit de son inquiétude. Comme il jongle avec le doute, il a l'art de nous faire sentir que « le plus beau métier du monde » (celui d'artiste, évidemment) ne va pas sans hypothèques, comme au temps de Molière. Sont-ils légion, les artistes qui atteignent le haut de l'affiche? Lorsqu'il aborde à sa manière l'obsédant problème de la faim dans le monde, Devos n'est pas sans écorcher en passant ceux qui travestissent la cause qu'ils prétendent servir. Oh les bonnes âmes!

Ce présent que nous a fait lundi le festival *Juste pour rire* me comble. Raymond Devos est un fascinant acrobate du verbe dont il tire une jouissance largement partagée par son public, qui en redemande. Il

éblouit, se met lui-même en scène et jette un regard averti sur les situations absurdes ou loufoques, comme dans cette évocation d'une « ville de fous » où tous courent pour gagner du temps, de l'argent ou des honneurs, où le contestataire est bien avisé d'organiser une « marche de protestation ».

Un atrabilaire, fort de ses Lumières, a déjà affirmé sans sourcilier que « le calembour est la fleur de l'esprit »; il n'avait pas connu Devos et son habile tricotage d'une langue nerveuse et imagée, qui atteint parfois à la poésie.

Peut-être a-t-il tendance à tofémiser ce grand de la scène qu'est Raymond Devos? C'est qu'il a, et cela m'apparaît l'essentiel de sa réussite, le talent de faire dans la nostalgie-sans-la-fuite, ce qui me semble extrêmement rare.

Le gala du 13 juillet, au Saint-Denis, offrait en vedettes américaines une pléthore de numéros de variétés et de monologues, pour clore la partie française de ce Festival « Juste pour rire ». Jean Lapointe et son chronométrage excellent d'une *Sonate à la Lune* désopilante ont soulevé l'enthousiasme. Ces fantaisistes de San Francisco qui manient les cuivres tout en effectuant des cabrioles furent aussi ovationnés. Parmi les succès confirmés sans difficulté: Pierre Verville et ses imitations de Luc Plamondon, de La Poudre, etc. Michel Boujenah, coanimateur, avec Dominique Michel, trouve des teintes plutôt tragiques à son paumé flanqué d'un ange gardien, il insiste

sur une hypothétique vie d'amour et de tendresse (« un visage qui sourit, c'est la trace de l'enfance »). Claude Doyon est une valeur montante à la bourse du rire, sachant passer de la Sagouine à Vigneault, puis à Deschamps sans trébucher; dans son style on ne peut plus « straight » Mike McDonald a su caricaturer les attentives aux guichets des banques. Cet éventail de situations nous sera restitué par des montages que la télévision nous servira aux belles heures, durant l'année qui vient.

Faut LE DEVOIR pour le croire!

22e saison
SMCQ
Société de musique contemporaine du Québec

3 octobre 1987

FANFARES

7 créations du Groupe des Sisses.
COMPLEXE DESJARDINS

30 octobre 1987

HOMMAGE À SERGE GARANT
VARÈSE, WEBERN, GARANT
SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE
Une production du réseau FM Stereo de Radio-Canada.

3 décembre 1987

MUSIQUES SACRÉES

MACHAUT, BOESMANS, WEBERN, TREMBLAY
ÉGLISE IMMACULÉE CONCEPTION

21 janvier 1988

CIRQUE MUSICAL

APERGHIS, GLOBOKAR, ROY, DAOUST, STRAVINSKY
STUDIO THÉÂTRE ALFRED-LALIBERTÉ

18 février 1988

ESPRIT SMCQ

BELL, BOUDREAU, BURKE, PAUK, REA
SALLE POLLACK

10 mars 1988

LE QUATUOR ARDITTI

CARTER - SCELISI - XENAKIS
ERSKINE & AMERICAN CHURCH

7 avril 1988

SPECTACULAIRE

ANDRIESEN, BASHAW, LALONDE
SPECTRUM

Abonnement 40 \$ / 20 \$
Pour recevoir le dépliant de saison
526-5117

La radio de RC tenterait de dominer l'information

(LE DEVOIR) — Le réseau français de Radio-Canada remet en question toute sa politique d'information et d'affaires publiques, à la radio. Dans un document interne diffusé début juillet, le directeur général des programmes (information), M. Pierre O'Neil, annonce la création d'un groupe de travail dont les recommandations risquent de chambarder à peu près complètement la « configuration » de l'actuelle grille des émissions d'information, et influencer considérablement leur contenu.

L'objectif? « Établir Radio-Canada comme le leader incontesté en matière de nouvelles tout au long du jour. » Anodine en soi, cette petite phrase laisse entendre que Radio-Canada, malgré les restrictions budgétaires qui l'affectent, entend pro-

céder à une réallocation déchirante de son personnel.

Le comité devra proposer une réforme en tenant compte de trois axes principaux, mande le document:

■ « Un renforcement de la grille des nouvelles appuyé notamment sur trois ou quatre moments forts en cours de journée, et sur une évolution dynamique de nos bulletins d'heure en heure. »

■ « La création d'un secteur magazine (actualités, reportages), à même certaines vocations et ressources actuelles du service des affaires publiques. »

■ « Une définition plus nette de ce que devraient être les affaires publiques avec un parti pris très évident de les éloigner de tout ce qui est actualité de pointe ou événementielle,

sinon dans les choix de sujets, du moins dans le traitement. » On estime en effet que l'ensemble des émissions d'affaires publiques à la radio de Radio-Canada se ressembleraient trop, empiètent les unes sur les autres et ne se distinguent souvent entre elles que par le timbre de voix de leurs animateurs.

La direction de Radio-Canada entend ainsi « exercer un leadership net dans la production de magazines d'information fortement appuyés sur les techniques de reportage. »

D'autre part, certaines mutations ont été faites parmi les réalisateurs des affaires publiques de Radio-Canada, qui ne sont pas liées cependant au projet de réforme de M. O'Neil. Un projet de réforme qui, de toute évidence, ne s'accomplira pas sans heurts.

LES 2 CHEFS-D'OEUVRE RÉUNIS DANS UN SEUL PROGRAMME.

1230-1300 présente

MONTAND DEPARDIEU AUTEUIL BEART

4 heures de spectacle émouvant

JEAN de FLORETTE

MANON des SOURGES

de CLAUDE BERRI et JOPPE / Oeuvre de MARCEL PAGNOL

à la STE CATHERINE à 1230-1300

CAPITOL

JEAN DE FLORETTE
CAPITOL 2:40-7:10
Aussi au PROMENADES à Gatineau
MANON DES SOURCES
CAPITOL 12:30-5:00-9:30
Aussi au PROMENADES à Gatineau

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5011) — *Revenge of the nerds* sem. 7 h 10, 9 h
ASTRE II: — *The squeeze* sem. 7 h 15, 9 h 15
ASTRE III: — *Predator* sem. 7 h 15, 9 h 15
ASTRE IV: — *Dragnet* sem. 7 h, 9 h
BERRI I: (288-2115) — *Predator* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
BERRI II: — *Les envoutés* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 15
BERRI III: — *Fermé*
BERRI IV: — *Fermé*
BERRI V: — *Blind date* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BONAVENTURE I: (861-2725) — *Revenge of the nerds* sem. 7 h 10, 9 h 30
BONAVENTURE II: — *Predator* sem. 7 h, 9 h
BROSSARD I: (465-5906) — *The squeeze* 1 h 15, 3 h 10, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
BROSSARD II: (465-5906) — *Dragnet* 12 h 45, 2 h 50, 5 h 7, 7 h 10, 9 h 30
BROSSARD III: — *Les envoutés* 12 h 25, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
CINÉMA CAPITOL: (849-0041) — *Manon des Sources* 12 h 30, 5 h, 9 h 30 — *Jean de Florette* 2 h 40, 7 h 10
CARREFOUR LAVAL 1: *Predator* 12 h 45, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 2: *The squeeze* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 3: *Les envoutés* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 4: *Roxanne* 12 h 35, 3 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 5: *Dragnet* 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 6: *Revenge of the nerds* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINÉMA OMEGA: — *L'enfant sacré du Tibet* sem. 9 h 20 — *Crocodile dundee* sem. 7 h 30
CINÉMA V: (489-5559) — *A virus respects no morals: a black comedy about aids* 7 h — *Men* 7 h 15 — *Stop making sense* 9 h 30 — *Eraserhead* 9 h 45
CINÉMA DE PARIS: (875-1882) — fermé
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — *Games* 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — fermé
CINÉPLEX I: (849-4518) — *Platoon* 2 h, 4 h 15, 7 h 9 h 15
CINÉPLEX II: — *Hollywood shuffle* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CINÉPLEX III: — *The name of the rose* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX IV: — *Room with a view* 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX V: — *Duet for one* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — *Radio days* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VII: — *Harry and the Hendersons* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 35
CINÉPLEX VIII: — *The believers* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
CINÉPLEX IX: — *Angel heart* 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — *Mission* tous les jours 12 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 15, 9 h 30
CINÉMA MONTRÉAL II: — *platoon* 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 40
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *La meilleure façon de marcher* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h, 9 h

COMPLEXE DESJARDINS II: — *Un zoo la nuit* lun. au jeu. 2 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
COMPLEXE DESJARDINS III: — *Autour de minuit* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Secret de mon succès* 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229) — *L'Anticoste* 8 h
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — *La traversée de Paris* 19 h — *Annie Hall* 2 h
CRÉMAZIE: (388-4210) — *Blind date* sem. 7 h 15, 9 h 15
DAUPHIN I: (721-6060) — *Radio days* sem. 7 h 15, 9 h 15
DAUPHIN II: *Mollère* sem. 7 h
DORVAL I: (631-8587) — *The untouchables* tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
DORVAL II: — *Innerspace* tous les jours 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
DORVAL III: *The witches of Eastwick* tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 25
DORVAL IV: *Benji the hunted* tous les jours 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30 — *Beverly Hills cop* 6 h 45, 9 h
DECARIE I: (341-3190) — *Dragnet* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 20
DECARIE II: — *Revenge of the nerds* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 7 h 30, 9 h 30
ÉLYSÉE I: (842-6053) — *Blue velvet* tous les jours 7 h, 9 h 15
ÉLYSÉE II: — *Les enfants du silence* tous les jours 7 h, 9 h 30
FAIRVIEW I: (687-8095) — *Beverly Hills cop 2* tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30
FAIRVIEW II: — *Spaceballs* tous les jours 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 25
FAUBOURG STE-CATHERINE 1: — *Roxanne* 12 h 45, 3 h 50, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *The squeeze* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Secret of my success* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 9 h 35
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Working girl* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
GREENFIELD I: (671-6129) — *Spaceballs* tous les jours 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 25
GREENFIELD 2: — *À la poursuite de Benji* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30 — *Beverly Hills cop 2* tous les jours 6 h 45, 9 h
GREENFIELD 3: — *Le solitaire* tous les jours 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25
IMPERIAL: (288-7102) — *The untouchables* 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
JEAN-TALON: (725-7000) — *Predator* sem. 7 h, 9 h 15
KENT I: (489-9707) — *The untouchables* tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
KENT II: *Benji the hunted* tous les jours 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30 — *Beverly Hills cop* 2 h 45, 9 h
LE LAURIER: 5117 av. du Parc (495-4231) — *La veuve noire* 7 h 15 — *Gothic* 9 h 30
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — *Le déclin de l'empire américain* 7 h — *Peggy Sue s'est mariée* 7 h 15 — *Mauvais sang* 9 h 15 — *Caravaggio* 9 h 30 (du 14 au 16 juillet)
LAVAL I: (688-7776) — *The untouchables* tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
LAVAL II: — *Full metal jacket* tous les jours 12 h 10, 2 h 35, 5 h, 7 h 25 9 h 30
LAVAL III: — *Adventures in babysitting* tous les jours 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
LAVAL IV: — *À la poursuite de Benji* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30 — *Beverly Hills cop 2* tous les jours 6 h 45, 9 h
LAVAL V: — *Innerspace* tous les jours 12 h 05, 2 h 30, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 45
LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Blind date* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

LAVAL 2000 2: *Prédateur* 1 h, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15
LOEW'S I: (861-7437) — *Adventures in babysitting* 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
LOEW'S II: — *Innerspace* 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S III: — *Beverly Hills cop 2* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h
LOEW'S IV: — *Innerspace* 1 h, 3 h 30, 6 h, 8 h 30
LOEW'S V: — *Beverly Hills cop 2* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h
LE MILIEU: Montréal — *Brazil* 19 h, 21 h 30
QUIMETSCOPE: (525-8600) — fermé
PALACE I: (866-6991) — *Spaceballs* 12 h 10, 2 h 30, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
PALACE II: — *The witches of Eastwick* 12 h, 2 h 15, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30
PALACE III: — *Crocodile dundee* 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
PALACE IV: — *The witches of Eastwick* tous les jours 12 h 10, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 35
PALACE V: — *The witches of Eastwick* tous les jours 1 h 10, 3 h 25, 5 h 50, 8 h 15
PALACE VI: — *Benji the hunted* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30
PARADIS I: — *Predator* sem. 7 h 15, 9 h 15
PARADIS II: — *Bras de fer* sem. 9 h 10 — *Police academy 4* sem. 7 h 30
PARADIS III: — *Secret de mon succès* sem. 7 h 30, 9 h 30
PARISIEN I: (866-3806) — *Le solitaire* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25
PARISIEN II: — *Freddy 3, les griffes du cauchemar* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
PARISIEN III: — *Le mensonge* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PARISIEN IV: — *À la poursuite de Benji* tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 6 h 30, 8 h 30
PARISIEN V: — *Opération chimpanze* tous les jours 12 h 40, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20

PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — *Predator* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 7, 7 h 15, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL II: — *Blind date* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *Revenge of the nerds* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
PLACE ALEXIS NIHON II: — *Predator* 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON III: — *Rivers edge* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PLACE DU CANADA: (861-4595) — *Dragnet* sem. 7 h 20, 9 h 30
PLACE DU PARC I: (844-9470) — *The witches of Eastwick* tous les jours 7 h, 9 h 25
PLACE DU PARC II: *Adventures in babysitting* tous les jours 7 h 20, 9 h 30
PLACE DU PARC III: *Spaceballs* tous les jours 7 h 25, 9 h 25
SAINT-DENIS I: (845-3222) — *Association de mafailleurs* lun. au ven. 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 30
SAINT-DENIS II: — *Festival Marks Brothers: Go west!* 19 h 15 — *Animal crackers* 21 h 30
VERSAILLES I: (353-7880) — *Innerspace* tous les jours 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
VERSAILLES II: — *The untouchables* tous les jours 12 h, 2 h 40, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
VERSAILLES III: — *À la poursuite de Benji* tous les jours 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30 — *The witches of Eastwick* 7 h 10, 9 h 25
VERSAILLES IV: — *Spaceballs* tous les jours 12 h 20, 2 h 35, 5 h 50, 7 h 15, 9 h 40
VERSAILLES V: — *Full metal jacket* tous les jours 12 h, 2 h 40, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
VERSAILLES VI: — *Beverly Hills cop 2* tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
LE CINÉMA: (931-2477) — *Spaceballs* tous les jours 7 h 25, 9 h 25
YORK: (937-9878) — *Full metal jacket* 12 h, 2 h 20, 4 h 50, 7 h 20, 9 h 50

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003) — Jazz tous les soirs, de 22h à 02h30 — Martin Daviault Quartet, avec Martin Daviault, saxophone, Denis Labrosse, basse, Benoit Chevane, guitare, et Michel Bernard, batterie, du 16 au 19 juillet
AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, île Ste-Hélène (872-4656) — Ouvert tous les jours de 10h à 17h
BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007) — Jazz Network, du jeu. au sam. à 22h
BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3808) — Jazz les mardis soirs à 22h
BAR TERRASSE: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — Raymond Brunet à l'accordéon, du lun. au ven. de 17h à 21h
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Les lundis, sessions d'improvisation à 19h — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim et lun. 19h à 24h, mar. 20h à 01h, mer. au ven. 17h à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à 21h — Invité spécial: Charles Elison, trompettiste, du 15 au 16 juillet
LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Trois tables de blackjack en opération du lun. au ven. de 17h à la fermeture, et le samedi de 20h à 03h — Vivienne Deane, chanteuse de jazz soul and R&B, accompagnée de Steve Corber, aux claviers, Al Baculis, basse, et Tom Gossage, batterie, du 1er juillet au 1er août, du mer. au sam. à compter de 22h
CAFÉ CONCERT LA CHACONNE: 342 est Ontario, Montréal (843-8620) — Jeu. au sam. musique live à 20h
CAFÉ THELEME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932) — The Night Swingers, 17-18 juillet à 21h 30
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 av. du Parc, Montréal (272-1734) — Tête-à-tête, du lun. au ven. à 18h
LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588) — Billy Georgette, pianiste de Honky Tonk, en permanence, à compter de 17h
LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (467-4044) — Johnny Scott, chanteur, saxophoniste, jazz et R & B, les ven. et sam. de 22h 30 à la fermeture
CATHÉRALE DE JOLIETTE: Joliette — Gala 10e anniversaire Academy of St-Martin in The Field, dir. Neville Marriner, le 16 juillet 20h 30
CENTRE IMMACULÉE-CONCEPTION: anglaise Marie-Anne et Papineau, Montréal — La Fête O'Keefe, du mer. au jeu., soir de grande musique avec l'harmonie de Laval, le 20h
CHÂTEAU DUFRESNE: 2929 av. Jeanne d'Arc, Montréal (259-2575) — Mini-concerts de musique de chambre, 2 à 3 représentations par jour, du jeu. au dim. avec Mane-Josée Laprise, harpe, Danielle Parent, basson, Renée Villemare, piano, et Louise Webster, flûte

CIRCUS VARGAS: Centre Fairview Pointe-Claire, rue transcanadienne et boul. St-Jean, Pte-Claire — Circus Vargas en spectacle, le 16 juillet, à 16h 30 et à 19 h 30
CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447) — Tous les lundis et mardis soirs, Boubacar Diabate, cora, à 22h
CLUB G.M.M.: 22 rue St-Paul, Vieux-Montréal (861-8143) — Live Jazz du lun. au ven. de 17h à 21h — Happy hours de 17h à 21h
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs Ensemble Elder Léger, à 17h 30
COUR INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE: 5030 St-Denis, Montréal (844-1882) — «Toupe Woodrow» de Pascale Raffie, m. en s. Dominic Champagne, du 18 juin au 8 août, du mar. au sam. 20h 30
DOONESBURY: 1180 Bishop, Montréal (875-7220) — No Problem, du 14 au 18 juillet
ERKSINE AND AMERICAN UNITED CHURCH: rue Sherbrooke ouest et Crescent, Montréal — Concert de Paul Stewart, pianiste, œuvres de C. Scott, Ravel, Fauré, Pierné, le 16 juillet à 12h
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191) — «La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil» de Sébastien Japrisot, m. en s. Jean Asselin, du 19 juin au 18 juillet, du mar. au sam. à 20h 30
FESTIVAL JUSTE POUR RIRE: Montréal — Le 16 juillet Théâtre Quat'Sous: Masque N'tape, à 18h 30 — Philippe Cohen, à 20h 30 — La Danse des Poules, à 22h 30 — Club Soda: Bubbling with laughter, à 19h, et 21h 45 — Downtown: Marty Putz, à 21h — Théâtre Port-Royal: Philippe Caubère, à 20h — Théâtre St-Denis: Gala 6, avec plusieurs artistes invités, à 19h 30
LES FOUPONES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine, Montréal — Zéro de Conduite, de France, le 16 juillet à 21h 30
HÔTEL BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure, Montréal (878-2332) — The Chi-Lites en spectacle jusqu'au 25 juillet, du mar. au jeu. 21h 30 et 23h 30, les ven. et sam. 21h et 24h
HÔTEL LE CHATEAU CHAMPLAIN: Le Café-Conc. 1 Place Du Canada, Montréal (878-9000) — «Fête des fêtes» spectacle conçu par Leonard Miller et George Reich, mettant en vedette Tracey Bran, chanteuse et actrice, ainsi que The Trotter Brothers, duo de marionnettistes, lun. au ven. 21h, et 23h, du 30, 22h 30 et 00h 30
LE GRAND THÉÂTRE: 777 Université, Montréal (879-1370) — Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devine du lun. au ven. 17h à 01h, le sam. de 20h à 01h — Bar tour de ville: Le Trio Starlite, du mer. au dim. de 21h à 02h
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h à 20h — Fred Naylor, du mar. au sam. de 20h à 24h

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal — Piano-Bar: L'Apéro avec Gilles Jourdan, lun. au ven. 17h à 01h
HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) — «French Can-Can» comédie musicale sur le Moulin Rouge
JARDIN DES ÉTOILES: La Ronde, Montréal — Revue musicale Rock'n'Roll, grands succès de rock and roll, du 21 juin au 7 sept. mar. au dim. 16h 30, 19h, et 21h, sam. et dim. une représentation de 14h 30
LA CROISSETTE: 1201 e. Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h à 23h
LE PUZZLES: Hôtel du Parc, Montréal — «Anglo» comédie musicale, du mer. au dim. à 20h 30
L'ENTRE-TEMPS: Centre Sheraton, 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — Dave Clark et 5 musiciens du mer. au sam. de 21h 30 à 02h 30 — Du jeu. au sam. l'Orchestre sera accompagné de la chanteuse Stéphanie André
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h
MC GILL PLAYER'S THEATRE: 3480 MacTavish, 3e étage, Montréal (398-6113) — «Absurd Person Singular» de Alan Ayckbourn, m. en s. Peter Gruner, du 14 au 17 juillet et du 20 au 24 juillet à 20h
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: 1379 ouest Sherbrooke, Montréal (285-1600) — Films Léonard: programme de films sur l'oeuvre et la vie de Léonard de Vinci, le 16 juillet, «Pourquoi souristu Mona Lisa?» — «Imaginer» spectacle multimédia de René Bourassa, Marcel Deschênes et Jacques Collin, du 13 juin au 19 sept. les 21h, les dim. 14h 30 et 16h
PARC MACKENZIE KING: Montréal — La Caravane spectacles de variétés, musique, théâtre, marionnettes, le 16 juillet à 19h 45
PARC MONTRÉAL: Lac aux Castors, Montréal — Danse folklorique avec l'association montérienne des arts et traditions populaires, le 16 juillet à 20h
PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, 2e étage, Montréal (284-0613) — Tous les mardis et jeudis, à 19h, parties de bridge
PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530) — «Le ciel ce soir» spectacle gratuit, les lundis, français, 20h 30, anglais 19h 30
RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Columb, Montréal (727-3729) — Soupers-dansant avec Jean-Marc Tardif, pianiste chanteur, du jeu. au dim. de 19h à 24h
RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508) — 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du lun. au ven. midi et soir, le sam. soir seulement
RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux-Montréal (284-0333) — Restaurant-dancing romantique, musique tzigane et ballades enlevantes, du

mar. au sam. de 18h à 03h — Festival du caviar, jusqu'au 31 juillet
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657) — The Pariah, rock et new wave, le 16 juillet
SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal — William Sheiler, en spectacle le 16 juillet à 20h 30
THÉÂTRE D.B. CLARK: 1455 ouest de Maison-Neuve, Montréal (848-4742) — Le jeudi 16 juillet à 20h, Le Groupe de Théâtre Espagnol Valle Inclán présente: «Farsa y justicia del comendador», el cornudo aplaudido el secreto bien guardado
VIEUX-PORT DE MONTRÉAL: Ancienne Gare maritime Louis-Joliet, Montréal (849-1612) — images du futur 87 — exposition organisée par La Cité des Arts et des Nouvelles Technologies de Montréal, pays invité: Le Japon — photographie, images au laser, son synchrone, espaces multisensoires et environnements multimédia et d'art vidéo, tous les jours de 12h à 23h, du 5 juin au 20 septembre — «Satie Belvedere» — «Imaginer» spectacle multimédia de René Bourassa, Marcel Deschênes et Jacques Collin, du 13 juin au 19 sept. les 21h, les dim. 14h 30 et 16h
VILLE DE LONGUEUIL: Stationnement Hôtel de Ville, Longueuil — Spectacle musical, le trio Boubacar, avec instruments folkloriques, le 16 juillet à 20h 30
CENTRE CULTUREL DE BELOIL: 600 rue Richelieu, Belœil (464-7555) — «La fille sur la banquette arrière» de Bernard Slade, m. en s. Richard Niquette, du 19 juin au 15 août, du mer. au sam. à 20h 30
DOMAINE MONTJOYE: North Hatley — Les jours heureux + de Claude André Puget, du 10 au 1er sept.
L'ESCALE: St-Marc-sur-Richelieu (584-2271) — «Les pingouins» de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Gilbert Lepage, du 11 juin au 15 août, mar. au ven. 21h, sam. 19h, et 22h
MAINOIR DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite, autoroute des Laurentides, sortie 69 (228-2511) ou (1-800-363-3620) — «Pantoufle» de Alan Ayckbourn, adaptation de Eric Kahane, m. en s. Louis Lande, du 16 juin au 29 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h 30
LE PATRIOTE DE SAINTE-AGATHE: Ste-Agathe (861-2244) (819-326-3655) — «Les fantaisies de mon mari m'ont quasiment rendue folle» de John Tobias, m. en s. Pauline Martin, du 10 juin au 5 sept. mar. au ven. 20h 30, sam. 19h, et 22h, les 21h et 20h
SOUPER-THÉÂTRE BELLE MONTAGNE: 1026 rang Belle-Montagne, St-Jean-de-Matha (866-2737) — «P.S. ton chat est mort» de Kirk Wood, m. en s. Vincent Bilodeau, du 10 juin au 7 sept. mer. au dim. 21h
THÉÂTRE DE L'ALPINE INN: autoroute des Laurentides, sortie 69, Ste-Marguerite Station (229-7488) ou (1-800-363-2440) — «Simard & Soeur» de Isabelle Doré et Denis Bouchard et «Surprise, surprise» de Michel Tremblay, m. en s. Denise Filiatrault, du 9 juin au 7 sept. du mer. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h
THÉÂTRE DE L'AUBERGE BROMONT: 95

Montmorency, autoroute 10, sortie 78, Bromont (534-2200) (1-800-363-8920) — «Rosa Rosa Rosa» texte et m. en s. Réjean Wagner, du 18 juin au 2 août, jeu. au dim. 21h
THÉÂTRE BEAUMONT ST-MICHEL: St-Michel de Bellechasse (418-884-3344) — «La grande opération ou quand les rêves refusent de mourir» de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Gilbert Lepage, du 23 juin au 22 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h, et 22h
THÉÂTRE DES CASCADES: autoroute 20 dir. Dorion, 2 chemin du Canal, Pointe des Cascades (455-9341) — «A rideaux tirés» de Earl Barret et Anne Sullivan, m. en s. Raymond Cloutier, du 5 juin au 29 août, du mar. au ven. 20h 30, sam. 19h, et 22h
THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: Ste-Anne de Sorel (893-9022) ou (1-800-363-9468) — «L'Amour-guêule» de Gérard Lauzier, adaptation Louise Latraverse, m. en s. Monique Dupeup, du 9 juin au 22 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 21h, supplémentaires les 18-25 juillet et 1er août à 21h
THÉÂTRE DE LA CHÈVRIÈRE: St-Furcat, Co. Richmond (819-344-2402) — «Lucky Luciano» de Marie-Thérèse Quinton, m. en s. Jacques Rossi, du 25 juin au 29 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h, et 22h
THÉÂTRE DE LA CRIQUE: Salle Augustin-Chénier, Ville-Marie en Abitibi (819-622-1362) — «Voisin voisins» de Christian Bédard, m. en s. Diane Blanchette, du 1er juillet au 9 août, du mar. au dim. à 20h 30
THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Catrière Upton (549-5829) — «Une semaine de vacances» de Gisèle Bourrel et Michel Paré, m. en s. Mario Bouchard, du 17 juin au 23 août, du mer. au dim. 19h 30 — «L'hymne à J. Nair» texte et m. en s. Richard Blackburn, mar. 21-juillet et 4 et 11 août à 20h 30, du 27 juin au 5 sept. mer. au dim. 21h 30
THÉÂTRE L'ÉCLUSE: Centre culturel Fernand-Charest, 190 Laurier, St-Jean-sur-Richelieu (348-5312) — «Omer l'homme à tout faire» de Louise Maitte, du 10 juin au 15 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 21h
THÉÂTRE EN MOUVEMENT: 2554 rue Monty, Val David (819-322-6217) — «L'argent fait le bonheur» de Jean Desautels et Richard Perron, du 27 juin au 6 septembre, du mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h 30
THÉÂTRE D

PASSEPORT

Un vent nouveau souffle sur l'Union soviétique

Le 1000e anniversaire du christianisme russe

JOCELYN COULON

ZAGORSK — Dans toute l'Union soviétique, un vent de frénésie souffle sur la chrétienté renaissante. Maçons, charpentiers, rénovateurs, peintres, artistes et prêtres s'activent à broser, reconstruire, restaurer les milliers d'églises et de monastères en prévision des célébrations du millième anniversaire du christianisme russe l'an prochain.

En 988, le prince Vladimir de Kiev imposa, par un baptême collectif, le christianisme orthodoxe à une Russie qui prenait enfin forme. Depuis lors, les villes et villages de ce vaste pays se sont couverts de monastères et d'églises. Les saccages et destructions de la Révolution n'ont pas réussi à toutes les effacer. Par une étonnante rencontre entre les besoins du tourisme et une plus grande tolérance des autorités envers la pratique religieuse, les lieux du culte et de la civilisation chrétienne revivent avec splendeur.

À une heure de Moscou s'élève la ville de Zagorsk et ses splendides églises, dont les plus célèbres sont situées dans l'enceinte du monastère de la Trinité-Saint-Serge. Zagorsk est le centre religieux de l'Union soviétique. Celui-ci demeure très actif grâce aux messes, services et célébrations qui s'y déroulent tout au long de l'année. Dans le monastère, mot rarement utilisé et que l'on substitue par Laure, on dénombre huit églises et cathédrales dont la plus somptueuse est la cathédrale de la Dormition. Les fresques qui couvrent ses murs ont résisté au temps et on peut y admirer des sujets canoniques traités sur une surface immense.

Tous les jours, une foule imposante se presse dans les lieux de la

Laure. Ce sont principalement des femmes, âgées pour la plupart qui, comme partout ailleurs, portent littéralement sur leur dos la survie du christianisme en Union soviétique. Dans la pénombre du bâtiment, au milieu des cierges fumants, elles sont des centaines à s'agglutiner près des autels. Ils attendent la bénédiction des prêtres en entonnant des psaumes et en se frappant la poitrine. La ferveur est grande et intense et de nombreux fidèles pleurent à la fin du service.

Sous l'Église Saint-Michée, il existe un petit magasin où les fidèles et les touristes peuvent acheter des icônes, des huiles saintes, des livres et d'autres objets sacrés. Ce lieu est très fréquenté, et faire la queue ne provoque guère de colère. Les petites vieilles s'y bousculent gentiment, en prononçant des invocations à voix basse et en se congratulant pour leurs achats respectifs.

Pour le voyageur qui n'a que quelques jours à passer en Union soviétique, Moscou offre une multitude d'églises et de domaines religieux tous plus magnifiques les uns que les autres. Deux sites sont particulièrement remarquables : le Kremlin, et le monastère de Kolomenskoye, en banlieue.

Le symbole du pouvoir soviétique n'est pas seulement le lieu physique de ses assises. Le Kremlin, au citadelle, est une enceinte de 28 hectares qui regroupe cinq églises dont les plus grandioses sont les cathédrales de l'Annonciation et de l'Assomption. Construite au XVe siècle, l'Annonciation est surmontée de neuf coupoles d'or. À l'intérieur, les fresques et les icônes de Théophane le Grec, d'Andréï Roublev et de Prokhor de Gorodetz sont d'une grande valeur et d'une beauté ravissante. Les pièces sont étroites, élancées et chaque

mur est orné à l'excès d'œuvres d'art et d'objets du culte.

La cathédrale de l'Assomption est la plus grande du Kremlin. Elle a été bâtie sous la direction d'un architecte italien au XVe siècle et a longtemps servi aux cérémonies officielles : couronnements des tsars et empereurs, proclamations des décrets, enterrements des patriarches de l'Église orthodoxe. Spacieuse, la cathédrale renferme quantité d'œuvres d'artistes russes et des icônes byzantines du XIe et XIIe siècle.

À l'extérieur des murs du Kremlin, sur la Place Rouge, s'élève la cathédrale de l'Intercession, ou église de Basile-le-Bienheureux. Ivan le Terrible l'a fait ériger en 1555 pour commémorer la victoire russe sur les Tatars. Ce joyau de l'architecture universelle est mondialement connu pour ses coupoles multicolores aux teintes chatoyantes.

Le monastère de Kolomenskoye, en banlieue de Moscou, est une vaste propriété comptant plusieurs édifices, dont l'église de Kazan. Ce fut longtemps un lieu de repos pour les tsars et Pierre le Grand y passa une partie de son enfance. L'intérieur de l'église est imposant. Des messes y sont célébrées fréquemment. On peut y admirer de très beaux lustres, un autel richement orné et de somptueux vêtements sacerdotaux. Comme pour la plupart des églises russes, celle de Kazan est surmontée de coupoles munies de croix élancées avec au centre de la tige un croissant. Le guide m'indique que ce croissant, qu'on ne remarque pas du premier coup d'oeil, a été imposé par Ivan le Terrible pour célébrer sa victoire sur les Tatars à Kazan.

Lorsque l'on approche de Kiev, la grande métropole ukrainienne, on est immédiatement attiré par un magnifique domaine en bordure du

Dniepr. Parmi ses collines surgissent des bâtiments aux coupoles d'or, des murailles et de longs escaliers. C'est la Laure Kievo-Petcherskaia, un ensemble architectural monumental dont les premiers édifices ont été construits au XIe siècle.

Plus de deux millions de visiteurs viennent chaque année contempler ce domaine, dont les principaux attraits sont les célèbres labyrinthes souterrains : les Catacombes Proches et Lointaines. Il faut environ une heure pour visiter ces catacombes. Tout au long des corridors, dans de petites cavités maintenant vitrées, sont conservés les restes de personnages religieux célèbres ou de simples moines. Certains corps sont richement habillés et parés de bijoux et on peut même voir une icône identifiant le personnage.

Le grand clocher de la Laure fut, à sa construction en 1731, la plus haute tour de Russie. Grâce à ses 100 mètres, on aperçoit sa silhouette à des dizaines de kilomètres à la ronde. Lors de sa dernière restauration à la fin des années cinquante, on utilisa 3.200 grammes de feuilles d'or pour recouvrir sa grande coupole.

Dans le centre du monastère, des ouvriers redonnent vie à une des plus belles cathédrales du pays, l'église de la Dormition. Fondée en 1073, elle a été presque complètement détruite par les Nazis en 1941. Les ruines furent déblayées et mises en état de conservation, et ce n'est que récemment que les autorités locales ont décidé de rebâtir l'édifice. Les travaux pourraient s'étendre sur une quinzaine d'années.

Des magnifiques cathédrales de Léningrad aux monastères de Smolensk, Rostov et Kalinine, l'héritage chrétien de l'Union soviétique revit l'espace d'un millénaire.



Les grandes croix de la cathédrale de Verkhopassky au Kremlin sont elles aussi munies du croissant musulman imposé par Ivan le Terrible après sa victoire sur les Tatars.



La grande cloche du Tsar à l'intérieur du Kremlin pèse plus de 200 tonnes.

Moscou, une gigantesque métropole

JOCELYN COULON

MOSCOU — La chaleur est étouffante en cette mi-mai et la canicule qui y règne rappelle bien Montréal à cet égard.

Moscou est une gigantesque métropole de huit millions d'habitants auxquels viennent s'ajouter chaque jour deux millions de visiteurs, principalement des villes environnantes. Ces gens se déplacent pour acheter dans les grands magasins, au grand déplaisir des Moscovites qui voient ainsi 40 % de leurs produits s'envoler. C'est la cohue sur les boulevards, dans le métro et les autobus, les boutiques et les grandes places.

Sur la Place Rouge, devant le mausolée de Lénine, des files interminables s'allongent autour du Kremlin : touristes, retraités, militaires, écoliers, familles. Tous les pays et tous les groupes ethniques d'Union soviétique sont représentés. Tous attendent patiemment de s'inciner devant le fondateur de la Russie moderne. C'est le lieu de pèlerinage essentiel, l'endroit à ne pas manquer.

Derrière ce magnifique monument de marbre, se dresse l'enceinte du Kremlin qui abrite de nombreuses églises et le siège du gouvernement soviétique. La muraille, haute de 65 pieds, et ses 20 tours de briques rouges s'étendent sur plus de trois ki-

lomètres. Cette enclave est demeurée inchangée depuis 500 ans. Dans l'édifice du gouvernement soviétique, on peut visiter l'appartement de quatre pièces où vécut Lénine avec toute sa famille de mars 1918 à mai 1923.

Malgré la fermeture, pour rénovation, du Bolchoï et de la fameuse galerie Trétiakov, les monuments à visiter sont innombrables. La somptueuse cathédrale de Saint-Basile le Bienheureux en face du Kremlin, la maison Pachkov non loin de là, le sanctuaire de la Conception-de-Sainte-Anne à côté de l'Hôtel Rossia et le musée Pouchkine sont de purs chefs-d'oeuvre de l'architecture russe.

Moscou n'est pas une capitale mondiale de la gastronomie. On y compte à peine une centaine de restaurants dont certains sont maintenant privés (réservation un mois d'avance). Deux bonnes adresses à noter. Aragvi, sur la rue Gorki, est un très beau restaurant géorgien où la nourriture est excellente et l'atmosphère accueillante. Le repas est copieux : soupe de mouton, poulet sativi, crevettes en salade et crème glacée, le tout arrosé d'un bon blanc de Georgie. Sur la célèbre avenue piétonnière Arbat, se trouve le restaurant Prague, un édifice de quatre étages aux multiples salles et terrasses. La bouffe est convenable, le décor somptueux et le service courtis et rapide, ce qui est rare.

Deux magnifiques domaines sont à visiter absolument : le monastère de Kolomenskoye et le Palais de Kouskovo. Le monastère est une ancienne résidence de campagne des tsars et Pierre le Grand y passa une partie de sa jeunesse. On y retrouve de multiples monuments d'architecture ancienne comme l'Église de l'Ascension, construite en 1532 et première église russe pyramidale en pierre, et la monumentale porte de bois du monastère de Nikolo-Korelski qui a été transportée dans ce domaine.

Le site du Palais de Kouskovo est magnifique. À quelques minutes en métro du centre-ville, c'est un immense parc troué d'un très grand lac où les badauds peuvent pêcher et même se baigner. Ouvert au public en avril dernier, le Palais contient une belle collection de tableaux des XVIIe et XVIIIe siècles, une galerie des Glaces, de nombreux Gobelins et meubles précieux.

POUR L'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

PARIS à partir de 449\$

AIR FRANCE-KLM-SABENA-LUXAIR PAN-AM "AIR AUTO" WARDAIR

GUADELOUPE, MARTINIQUE

TOUTES LES ANTILLES EN SPÉCIAL

LOCATION APPTS MARINA BAE DES ANGES

PARIS en 747 SPÉCIAL

Paris-Amsterdam-Bruxelles SPÉCIAL

PARIS ALLER SIMPLE

Tél.: 281-1040 à partir de 265\$

SERVICE EUROPEEN DE TOURISME AUTOMOBILE

ACHAT «RACHAT»

Air auto Air-France avec 2 billets d'avion location 3 semaines (base 2 pers.) «PLAN ACHAT»

RACHAT Citroën 2 CV 2305 — Peugeot 104 2805 — Citroën Visa 2805 — Citroën BX 3605, — Citroën 14 RE 4355 — BX 16 TRS 5905 — BX 16 TRS automatique 5905 — BX 19 TRD automatique 4895 — BX 19 RD station wagon 5415 — Renault 5 2905 — Renault 11 3855 — Renault 21 5355 — VW, Mercedes, Camping Car etc. Choix de 19 modèles automobiles AUTOMATIQUES.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES

TOUTS BILLETS D'AVION — BATEAU — CROISIÈRE TRAINS EUROPEENS pour l'Europe — TOURS HAWAII — CUBA — MEXIQUE — les ANTILLES FRANÇAISES

OBTENTION DU VISA FRANÇAIS

TOURING CLUB DE FRANCE

1470, rue Peel, (métro Peel) suite 721

Tél.: 281-1040 Permis du Québec

Voyages Québec/URSS
EN 87 VOYAGEZ EN URSS!
CURE DE SANTÉ A SOTCHI 1 mois sur les bords de la mer Noire 25 sept. au 23 octobre 2200\$
SUR LES ROUTES DU CAUCASE 25 sept. au 16 octobre 2400\$ (prix en occupation double)
POUR INFORMATIONS 4570, rue St-Denis, Montréal 845-5778 (Permis du Québec)

cet été, au théâtre

Rive Sud
THÉÂTRE D'ÉTÉ **Le Saint-Laurent** PRÉSENTE:
«UNE CLÉ POUR DEUX»
Une comédie de John Chapman
Avec Claudine Chatel, Réjean Lefrançois, Guy Gudin, Roseline Hoffmann, Arlette Sanders, Jean-Louis Paris et Monique Chentrier. Du 16 juin au 22 août.
Rés.: (514) 651-5250.

Ouest de l'île de Montréal
THEATRE **PONT-CHATEAU** à Coteau du Lac présente «Faut placer pépère» de Bertrand B. Leric, blanc avec Lucile Papineau, Catherine Jalbert, Jean Ricard et Yvan Canuel. Du 12 juin au 29 août à 20h30 du mardi au samedi. Réservations: avant le 10 juin 1-(514) 764-3334, après le 10 juin 1-(514) 456-3224. Trans-Canadienne vers l'ouest ou autoroute 2 ouest, sortie 17.

théâtre
la relève à Michaud
St-Mathieu-de Beloeil
Transcanadienne, sortie 105
Rés.: (514) 464-0089
Du 2 juin au 29 août

Sorel
THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE présente:
«L'AMUSE-GUEULE» comédie du célèbre bédéiste Gérard Lauzier avec Michel Daigle, Jean Deschênes, Roger Joubert, Louise Latraverse, Robert Lavoie, Patrice L'écuyer, Manon Lussier, Robert Marrien, Adèle Reinhardt, Anouk Simard, M.E.S. Monique Duceppe. Jusqu'au 22 août, mar. au vend. 20h30 et sam. 21h. Spécial forfait: croisière/repas/théâtre. 1645, chemin du Chenal du Moine, Ste-Anne-de-Sorel route 20 sortie 122. Direct MTL 393-9022 ou 1-800-363-9168.

BATEAU THÉÂTRE L'ESCALE PRÉSENTE:
«LES PINGOUINS»
création de Jean-Raymond Marcoux avec Hélène Loisel, Janine Sutto, Hubert Loisel, Richard Blaizert. M.E.S. Gilbert Lepage.
Quand on a de la difficulté à changer les petites habitudes de la vie, peut-on changer de vie? En tout cas, c'est ce que Thérèse a décidé!...

Estrie
LE THÉÂTRE DE MARJOLAINE:
«Une maison, un bébé, un barbecue» une comédie de Elizabeth Bourget avec Christiane Raymond, Germain Houde, Nathalie Gascon, Daniel Gadouas, Patricia Nolin. Du mar. au ven. 20h30, sam. 19h00 et 22h30, dim. 20h00 Eastman, aut. (10) Cantons de l'est, sortie 106. Rés.: Mtl (jusqu'au 11 juin) 845-0917, Eastman (à compter du 13 juin) (514) 297-2860 ou 297-2862.
Attendant au théâtre, dans un décor rustique et champêtre, avant et après le spectacle, un répertoire de petits plats fins au Resto-théâtre «La Marjolaine». Ouvert à compter de 17h00.

la fille sur la banquette arrière
Présenté par: Centre culturel de Beloeil
 Mise en scène: Richard Niquette
 Avec: Julie Vincent, Jean-Pierre Matte, Catherine Dominic, Luc Gingras et Lenie Scoffie
 Réservations: (514) 464-4772

LE THÉÂTRE DU SANG NEUF DE SHERBROOKE PRÉSENTE:
Louissette Dussault Yves Labbé Michel Côté
DANS «LES CÉLÉBRATIONS» de Michel Garneau
Pour vous une soirée de théâtre sur les bords du Lac des Nations au coeur de Sherbrooke. L'amour! L'amour! Les retrouvailles! Venez voir Margot et Paul-Émile, un couple drôle dans ses aventures quotidiennes. Du 20 juin au 5 septembre, du mardi au samedi, 20h30. Rés.: (819) 821-5489. Au Théâtre du Parc Jacques Cartier

Coeur du Québec

Cabaret-Théâtre De La Mauricie (salle 2) (SHAWINIGAN)
Comédie de Yvon Brochu avec Louis-Georges Girard, Marie St-Cyr, Denis Lamontagne. mardi au samedi — 20h30
Autoroute 55 — Sortie 217 Réserv.: (819) 539-5451

Restaurant-Théâtre De La Mauricie (salle 1) (SHAWINIGAN)
Les cochons meurent comme des mouches... de Georges Dor avec Claude Gasse, André St-Denis, Deano Clavet, Isabelle Oulmet
Autoroute 55, Sortie 217 — Mardi au Samedi — Réserv.: (819) 539-5451

Coeur Mauricie

ASSEMBLEE HALL présente
«C'TA TON TOUR LAURA CADIEUX»
Comédie de MICHEL TREMBLAY
Mettant en vedette MANON GAUTHIER
Représentation du 2 juillet au 29 août les jeudis, vendredis et samedis à 21h00
Réservation: (819) 538-6362 - Forfait souper-théâtre: (819) 375-1258

POUR RÉSERVER VOTRE ESPACE: CONTACTEZ
CHRISTIANNE BENJAMIN (514) 842-9645

Lanaudière

LE CABARET-THÉÂTRE LES FEMMES COLLINS PRÉSENTE:
FAUT SE MARIER POUR
une pièce de BERTRAND B. LEBLANC, l'auteur des pièces à succès: «Faut divorcer» et «Faut placer pépère», mettant en vedette: Elizabeth Chouvalidzé, Yvon Leroux et Sylvie Côté.
Du 26 juin au 22 août. Forfait souper-théâtre disponible.
Billet 2 pour 1: 26 juin, 1-2-3-8-9-10 juillet
248, Rang des Continuations, St-Esprit
Rés.: (514) 839-6105, (514) 589-4552

Drummondville

théâtre de ST-GERMAIN Route 20, sortie 170
les quectés présente **Les moineau chez les pinson**
Avec Edgar Fruiter, Yvette Thuot, Sylvie Germain et Serge Christiaenssens.
 Mise en scène Gaetan Labreche. Rés.: (819) 395-2253

Laurentides

Manoir du Lac Lucerne comédie avec Françoise Faucher, Louis Lalande, Gabrielle Mathieu et Serge Bossac.
LES PRODUCTIONS LOUIS LALANDE PRÉSENTENT
Pantoufle
Réservations: (514) 228-2511
Ligne directe: 1-800-363-3620
Ste-Marguerite — Autoroute des Laurentides — Sortie 69

LE PLEIN AIR

JACQUES COULON
(Collaboration spéciale)

MONTMAGNY — Grâce au travail entrepris depuis environ trois ans par la Corporation pour la mise en valeur de Grosse-Île Inc., dont les bureaux et le petit centre d'interprétation sont maintenant installés dans le Manoir Couillard-Dupuis, il sera possible de visiter l'île, toujours sous la juridiction d'Agriculture Canada, jusqu'au 15 septembre. « Nous organisons des excursions accompagnées de guides, d'une durée d'une journée, trois fois par semaine », dit le Dr Denis Dionne, de Montmagny, président de la corporation.

Ces visites, prévues les mercredi, samedi et dimanche, coûtent \$ 50 par personne, repas inclus. L'île, longue d'environ 2,5 kilomètres, est située à 6 kilomètres au large. Le transport, depuis le quai fédéral de Montmagny, se fait en collaboration avec les frères Lachance, pourvoyeurs et propriétaires de bateaux qui transportent les chasseurs aux Île-aux-Grues et aux-Oies à l'époque de la chasse à l'oie blanche.

Du quai de Montmagny, on l'aperçoit à peine. Noyée dans une brume légère, Grosse-Île, basse et sans relief, se fond avec le chapelet d'îles et d'îlots boisés (une bonne vingtaine) qui s'étirent sur une trentaine de kilomètres, au beau milieu du fleuve.

Ce n'est qu'en approchant de la jetée où accostent les rares bateaux qu'on découvre un curieux petit village avec ses bâtiments dominant la mer, ses maisons privées, ses deux églises et la haute cheminée de brique des anciennes installations sanitaires.

Jusqu'en 1832, Grosse-Île demeura ce qu'elle avait toujours été : un sanctuaire pour les oiseaux migrateurs. Cette année-là, les autorités militaires décidèrent d'y établir une quarantaine pour prévenir la propagation au Canada d'une épidémie de choléra qui faisait alors rage en Angleterre et sur le continent européen.

Durant les 105 années d'existence de cette quarantaine, on estime à environ deux millions, peut-être plus, le nombre d'immigrants qui y séjourneront brièvement, en arrivant au pays par le Saint-Laurent. La plupart de ces immigrants — auxquels il faut ajouter les milliers de marins qui les transportaient — furent examinés par le personnel médical. Quelques dizaines de milliers y séjourneront plus ou moins longtemps et de dix à douze mille, Irlandais surtout, y termineront leurs jours. Le cimetière qui existe encore et la grande croix de granite élevée en 1909 à leur mémoire, en sont un témoignage visible.

Au cours des premières décennies, la station ne parvint pas toujours à remplir adéquatement son rôle. Ce fut le cas, par exemple, en 1847,

Des excursions pour redécouvrir Grosse-Île

Sur les pas de deux millions d'immigrants

quand plus de 90,000 Irlandais chassés de leur pays par la famine et souffrant du typhus, débarquèrent à Québec. L'épidémie se répandit alors jusqu'aux Grands Lacs.

La vocation de Grosse-Île fut de nouveau modifiée en 1957. Elle passa sous la juridiction d'Agriculture Canada et devint une quarantaine animale pour le bétail importé au pays. Selon le docteur Dionne, l'avenir de l'île est double : quarantaine animale et parc historique national. En 1984, le gouvernement fédéral accorda à l'île un statut de site historique préservé, ce qui est probablement le premier pas vers une intégration plus complète au réseau de Parcs Canada. On peut se renseigner sur l'horaire des excursions en communiquant avec la Corporation. Tél. : (418) 248-4832.

À Magog, une bonne adresse



Tous les sports de saison

Vue panoramique sur le lac Memphrémagog

Brunch des gastronomes le dimanche.

Téléphonez sans frais 1-800-567-2727

(819) 843-6521

1133 Principale, O, Magog, Qc J1X 2B8

ON SE RETROUVE À

L'Auberge

Un séjour à l'auberge
Un souvenir inoubliable,
forfait tout compris
hébergement, 3 repas
par jour, voile, planche
à voile, découverte
du milieu naturel, escalade,
randonnée, activités
culturelles à partir de
55\$ par jour par personne
en occupation double.
À proximité et en sus
Golf, équitation, centre d'art
Orford, théâtre d'été



Route 220
Orford
Bonsecours, Qué.
JOE 1H0

514-532-3134

Chanteclerisez votre été!

Planifiez vos vacances d'été dans un hôtel de rêve. Laissez-vous bercer par la vague d'un lac naturel ou bronzer sur sa plage sablonneuse et privée; venez pratiquer vos sports d'été et participer à notre programme d'activités pour tous. Venez goûter à notre cuisine raffinée dans un décor somptueux. Venez découvrir Le Chantecler.

Gagnant d'un "Grand Prix du Tourisme 1986", Le Chantecler offre un centre de villégiature exceptionnel dans les Laurentides, à 45 minutes au nord de Montréal; une gamme de prix très raisonnables; des forfaits été à partir de 89\$ par jour incluant 2 repas, taxes et service compris.



Chanteclerisez vos vacances d'été; réservez dès maintenant. Appelez votre agent de voyages ou:



Le Chantecler
Ste-Adèle (Québec)
(514) 229-3555
1(800) 363-2420 sans frais

PLEIN AIR ET GASTRONOMIE DANS UN DÉCOR D'AUTREFOIS

AUBERGE HATLEY

Plein soleil

- Piscine
- Accès au lac
- Planche à voile
- Canot
- Pédalo
- Tennis, golf, équitation (suppl.)

Le charme d'une vieille demeure

- construite en 1903
- 22 chambres
- meubles antiques
- foyers
- bain tourbillon
- galerie d'art

Un relais pour les Gourmets Gourmands

"Lauréat régional 1986"

Mérite de la restauration du Québec

C.P. 330 North Hatley, Québec JOB 2C0

(819) 842-2451

Forfaits Week-end semaine

RELAIS & CHATEAUX

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

ESTRIE

La Sauvagine "B & B"

Entre le mont Orford et le Lac Memphrémagog. Maison de bon confort, accueil sympathique.

Sortie 118 Autoroute des Cantons de l'Est
975 Merry Nord, Magog (819) 843-9779

VILLAGE ARCHIMÈDE: 40 luxueuses résidences entièrement meublées, situées au Mont Sutton, avec cuisinettes/lave-vaisselle, foyer et/ou sauna logeant de 4 à 8 personnes. Location à la journée, à partir de 100\$, fin de semaines à partir de 200\$, forfait golf ou forfait tennis à partir de 500\$. 514-538-3440.

AUBERGE MEMPHRÉ: Dans la ville de Magog, nouvelle auberge, piscine intérieure chauffée, chambres avec bain tourbillon, chambres avec balcon, vue panoramique sur le lac et le Mont Orford. 50\$ à 75\$ pour 2 en occ. double. Gratuit: enfants de moins de 14 ans avec parents. Prix spéciaux pour groupes. Sortie 118 — 1007 Merry Nord Magog J1X 2G9 (819) 847-2222.

AUBERGE DU FENIL: L'endroit idéal pour des vacances de détente, de gastronomie et de plein air. Vue superbe du mont Orford. Le calme de la campagne. Sentiers pédestres, piscine, tennis, bicyclette. Forfait-théâtre (Marjolaine). Golf et équitation à proximité. Ch. Mont Bon Plaisir, Eastman. 1-800-363-8926 ou (514) 297-3362.

AUBERGE DE JOUVENCE: Au cœur du parc Orford. Jouvence vous offre une bouffée d'air printanier. Personnel disponible, hébergement confortable, cuisine de bon goût. Forfait tout compris: hébergement, 3 repas par jour et animation à partir de 48\$/jour, p.p., occ. d. Tarif réduit de 20% entre le 31 mars et le 6 mai (excepté Pâques). (514) 532-3134.

CENTRE DE SANTÉ D'EASTMAN: Magnifique domaine face au mont Orford (350 acres) Chambres spacieuses. Savoureuse cuisine végétarienne, 3 repas. Sauna, bain tourbillon. Table vibromassante. Lacs privés. Technique de marche antistress, 65\$/jour, occ. d. tout compris. Aussi ermitage en forêt. En suppl.: programme de mise en forme psychocorporel, sessions antistress, massage, gymnastique douce. **SPECIAL VACANCES MISE EN FORME** 7 jours 700\$ p.p., occ. double. (514) 297-3009, Ch. des Dilligences, Eastman, JOE 1P0.

la Cheviotte

Boutique Campagnarde, sur une route enchantée à trois minutes de Sutton. Laines confortables de qualité que nous importons d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et du Pays de Galles. Chandails, vestes cardigan, marinières, casquettes à carreaux, chapeaux en tweed, foulards et houlettes authentiques. De 10h à 5h tous les jours. Chemin Academy-Elie, SUTTON (1-514-538-3428)

O'BERGE DU VILLAGE: luxueux condos tout équipés. Cuisinette, lave-vaisselle, foyer et balcon. A 2 pas du centre-ville et à 5 min. du Centre d'Arts et Parc Provincial du Mont Orford sur les rives du majestueux Lac Memphrémagog. Le site idéal pour la pratique de tous les sports nautiques: location de planches à voile, pédalos, kayaks, etc. Piscine chauffée, ext. Saunas, bain tourbillon, squash. Location à la journée, à la semaine. Prix de groupes. 1-800-567-6089 ou 1-819-843-8566.

Auberge LOFT ACRES

Descouvrez l'Estrie. Profitez de notre luxueux aparthôtel situé sur une ferme de 200 acres. Cuisinettes toutes équipées, foyers, climatiseurs, bain tourbillon (sur demande). Équitation, piscine, tennis, Golf à proximité. Notre restaurant est reconnu l'un des meilleurs de la région. 2 bars. 1 heure de Montréal. Prés de Sutton, Knowlton, Bromont, Cowansville. **FORFAIT FIN DE SEMAINE** (occ. double): Studio 99\$ p.p. — 1 chambre 119\$ p.p. Rés. 514-263-3294, West Brome, QC JOE 2P0.

AUBERGE LE FALOT: C'est le temps de penser aux vacances d'été. Profitez de la promenade du dimanche pour venir bruncher dans un site enchanteur près du lac avec vue sur le Mont Orford. Le brunch est servi de 11h00 à 14h30. Forfait de fin de semaine P.A.M. 90\$ p.p., occ. double. C.P. 194, chemin du Lac d'Argent, Eastman, JOE 1P0. (514) 297-3566

HÔTEL-MOTEL LE MENHIR: Site enchanteur face au mont Bromont. 30 unités luxueuses (cuisinette), piscine intérieure et salle de séjour avec foyer. Salle de conférence ou banquet. A proximité du golf et des glissades d'eau. Forfaits de golf et activités à la montagne disponibles. (514) 534-3790.

ESTRIE

AUBERGE DE LA VOLIÈRE: En bordure du lac Brome, au cœur des principales stations d'hiver (Bromont, Sutton, Orford et Owl's Head). Offrez-vous un séjour gastronomique dans une ambiance de détente et de calme, à partir de 45\$ p.p. / jour, occ. d., P.A.M. (avril, mai, juin). (514) 243-6408.

AUBERGE RIPPLECOVE: Une auberge charmante nichée sur les rives du Lac Massawippi. Chambres de rêve avec vue sur le lac, quelques-unes avec balcon, foyer et bain tourbillon ou suites et chalets au bord de la plage, piscine chauffée, croisières sur le lac, marina, planche à voile, le tout sur les lieux. Golf, équitation, théâtres d'été, à proximité. Cuisine française très renommée. Forfaits week-end à partir de \$135,00 p.p., occ. double. Forfait 5 nuits à partir de 315\$ PAM (soupers, déjeuners, taxes et pourboires compris). C.P. 246 Ayer's Cliff, Qué. JOB 1C0. Tél.: 819-838-4296.

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais de campagne, pour les gourmets gourmands, classifié 4 fourchettes, membre de la chaîne **RELAIS ET CHATEAUX**. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise, perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 22 chambres dont certaines avec foyers. Galerie d'art. Forfait week-end à partir de 165\$ p.p., occ. double. C.P. 330 North Hatley JOB 2C0. 819-842-2451.

PAVILLON MEMPHRÉMAGOG: «Bed & Breakfast» à Magog, à la tête du lac. A deux minutes de marche de tout: restaurants, boutiques, discothèques, théâtre, etc. Chambres confortables. De 20 à 55\$ incluant petit déjeuner copieux. (819) 843-8629 — 820, Principale O., Magog.

L'ESTANCIA

Nous vous offrons une seconde résidence à flanc de montagne dans un site panoramique. Appartements de villégiature complètement équipés. Aussi: services d'un animateur, visites guidées, vélos de montagne, randonnées pédestres, soirées d'astronomie et plus encore! Café-terrasse, piscine extérieure chauffée. Golf à proximité. Forfaits 7 nuits à partir de 264\$ par couple. 264 rue Maple, Sutton. (514) 538-3501

RICHELIEU / RIVE-SUD

AUBERGE HANDFIELD: Dans un cadre enchanteur, nichée au cœur de la vallée du Richelieu, auberge accueillante avec vue sur la rivière. Membre du «Country Inns and Back Roads». Charme et tranquillité font notre réputation. Réunion d'affaires et Plan Américain pour groupes. 50 chambres et 8 salles de banquets et réunions. Chambre à partir de 47\$ pour 2 personnes. Tous les dimanches de 10 à 15h. Brunch Québécois: adultes 12\$, enfants 7\$. De 4h à la fermeture, buffet du dimanche soir au coin du feu: adultes 14,75\$, enfants 8,75\$. Ouverture de notre bateau théâtre l'Escale dès le 11 juin. Saint-Marc-sur-Richelieu JOE 2E0. (514) 584-2226.

PORTNEUF

un séjour bien mijoté

les Chaumières Portneuviennes inc.

Un réseau de charmantes petites Chaumières dans le Grand Portneuf

Facilement accessible entre Québec et Montréal

LA MAISON DESCHAMBAULT 128 Chemin du Roy Deschambault G0A 1S0 (418) 286-3386

LA MAISON JUCHEREAU-DUCHESNAY 5050 boul. G. Fossambault Ste-Catherine de la Jacques-Cartier G0A 3M0 (418) 875-2751

FORFAITS: Voile sur le fleuve Théâtre d'été Lac St-Joseph

1-800-463-3847

MANICOUAGAN

Un accueil chaleureux pour un séjour de rêve!

LE MANOIR DE BAIE COMEAU

52 chambres, situé sur le bord du fleuve St-Laurent qui prolonge la tranquillité de ce site enchanteur. Nous sommes fiers d'offrir les services d'une bonne table. Venez prendre le temps de relaxer. 418-296-3391 1-800-361-6162

QUÉBEC

HÔTEL VOYAGEUR

(418) 661-7701
1-800-463-5568

- Situé à 5 minutes du centre ville
- 64 unités à l'épreuve du feu.
- T.V. avec câble, chauffage autonome.
- Piscine intérieure chauffée.
- Restaurant, bar, salles de réunions.
- Stationnement gratuit.

2250, boul. Ste-Anne, Québec G1J 1Y2

LE MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. Piscine extérieure chauffée, mini-golf, volier, planche à voile, pédalos, canots, tennis, badminton, bicyclettes. Centre de conditionnement physique avec sauna et bains tourbillons. **FORFAIT ÉTÉ:** 73\$ p.p./par jour, occ. double, incluant chambre, repas du soir, petit déjeuner, accès illimité aux activités sportives, taxes et service. **FORFAIT GOLF:** 84\$ p.p./par jour, occ. double, incluant chambre, repas du soir, petit déjeuner, transport et laissez-passer au club de golf de Stoneham, taxes et service. 1-800-463-2841 ou (418) 848-2551.

LAC BEAUPORT

AUBERGE LES QUATRE-TEMPS: à 15 min. du centre-ville de Québec sur la rive du Lac Beauport. Forfaits planche à voile, golf, équitation, plage, voile, mini croisière et pêche sur le lac. Piscine int.-sauna-bain de boue de tourbe. Condos. 418-849-4486, 1-800-463-1568.

MANOIR ST-CASTIN: Une auberge de 48 chambres sur les rives du lac Beauport et une table unique, reconnue des fins gourmets. Forfaits à prix avantageux: golf, tennis, piscine chauffée, planche à voile, etc... Demandez notre brochure Manoir St-Castin 99, Chemin Tour du Lac, LAC BEAUPORT (Québec) G0A 2C0, (418) 849-4461, 1-800-463-4824.

CHÂTEAU LAC BEAUPORT: Sur les bords enchanteurs du Lac Beauport, à 15 minutes seulement de Québec. Entièrement rénové: chambres, suites, studios, chalets. Cuisine de choix. Activités: plage, piscine semi-olympique, tennis, planche à voile, vélo, pédalo, canot, etc. Golf et centre équestre à proximité. Forfaits intéressants. 1-800-463-2692 ou (418) 849-1811.

MONT STE-ANNE

CONDOMINIUMS LE PLATEAU: Chalets et app. 2 et 3 chambres, entièrement équipés, foyers, piscine intérieure, et extérieure. À 30 minutes de Québec pour un séjour de détente et de plaisir avec golf, tennis, vélo et attraits touristiques à proximité. 2, rue du Plateau, Beauport QC G0 1E0 (418) 827-3753

AUBERGE Le Refuge du Parc

Sur votre circuit vers Charlevoix ou pour un séjour détente à 30 minutes de Québec par la route 138 puis la panoramique 360, l'original Refuge au Mont Sainte-Anne. Que ce soit pour le golf, le tennis, une randonnée à vélo ou pour découvrir des sites naturels d'une incroyable beauté. Le Refuge du Parc vous attend. Pour réservations: 196 route St-Julien, St-Ferrel-les-Neiges, (Québec) G0A 3R0, (418) 826-2363.

AU PIED DU MONT: Ajoutez du confort à vos vacances en séjournant dans un condominium moderne entièrement équipé. De plus, laissez-vous séduire par le charme et la beauté d'une région. Une foule d'activités vous y attendent. Nous sommes également le centre animé de Vacances Familiales. Pour renseignements: 1-418-827-4543.

ILE-AUX-COUDRES

HÔTEL CAP-AUX PIERRES: 98 unités, le confort, une cuisine exceptionnelle et une gamme d'activités: piscine int. chauffée, tennis, marélie, bicyclettes à louer, randonnée pédestre, le tout dans un panorama magnifique. Demandez notre FORFAIT PLEIN AIR: 2 nuits et 3 jours du dimanche au vendredi jusqu'au 18 juin 87 incluant 2 déjeuners, 2 diners, 2 soupers, 2 couchers. Tour de l'île à bicyclette, excursion pour la levée de pêche à la fascine et les activités de l'hôtel. 1-418-438-2711, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162; de MtU (514) 861-2821.

LE PLEIN AIR

Tadoussac: lointaine et méconnue

ROBERT CHOQUETTE et ARMANDE SAINT-JEAN

Aux amateurs d'activités de plein air, la période des vacances fournit une occasion exceptionnelle d'allier déplacement et découverte. On en profite pour se déplacer et aller s'adonner à ses plaisirs coutumiers dans un univers différent, ce qui permet de varier les occupations et de découvrir, en même temps, un petit bout de pays qu'on connaît moins. C'est ainsi qu'on prend la route en juillet, armé de son maillot, de son vélo ou de ses espadrilles, en direction d'une région réputée pour ses attraits mais par ailleurs méconnue quant aux possibilités qu'elle recèle.

Ainsi Charlevoix constitue sans contredit le plus pittoresque lieu de tourisme au Québec, mais on oublie souvent qu'il peut aussi conduire tout droit à la porte de la région voisine, Tadoussac. Il faut en effet se donner la peine de pousser jusqu'au Saguenay pour accéder à ce petit havre tout à fait charmant qui présente au visiteur l'exemple d'un aménagement sobre, intelligent et respectueux des règles minimales d'accueil et d'hospitalité. Avec un sens certain

des affaires et beaucoup de goût, on a misé sur les caractéristiques naturelles du lieu, en développant le caractère nautique, par exemple, et sur l'intérêt du site: on a joué gagnant.

En fait, rien au départ ne semble favoriser la vocation touristique de Tadoussac. Le lieu est situé à plusieurs heures de voiture des centres de population: il faut aux Montréalais six bonnes heures pour s'y rendre en auto; trois heures pour les habitants de la région de Québec. La route qui traverse Charlevoix ne manque certes pas d'attrait mais à partir de La Malbaie, elle demeure étroite, même dans les côtes abruptes, et il faut renoncer aux exploits routiers pour suivre patiemment le convoi à la queue leu leu.

Heureusement les traversiers fournissent un excellent service. C'est une occasion d'apprécier le paysage majestueux d'une des plus belles rivières du Québec. À bord du traversier, on goûte déjà au vent du large et sitôt débarqué, on a envie de se retrouver au bord du fleuve.

Le port de Tadoussac reflète bien la situation de la ville, au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent. Le grand quai pousse une pointe vers le large: les gros navires y accostent. Au nord, la marina se blottit dans la

baie de Tadoussac alors que du côté sud, la Pointe de l'Islet aux célèbres roches plates fournit un point idéal d'observation et un coup d'oeil unique à la fois sur le fleuve et sur la rivière Saguenay.

Côté plaisance, la belle marina de Tadoussac accueille sans doute plus de bateaux que les autres des environs. Il faut cependant compter ici aussi avec l'éloignement: peu de plaisanciers ont le temps, l'expérience, et le goût de naviguer aussi loin sur le fleuve pour se rendre à ce petit port bien accueillant. La population locale fournit cependant un nombre intéressant de plaisanciers qui se trouvent tout à fait à l'aise dans cette marina moderne qui bourdonne d'une belle activité et où l'on offre tous les services usuels: essence, nourriture, douches, toilettes.

Une attraction joue très fort: la visite aux baleines bleues. Cette activité attire chaque année bon nombre de voyageurs. On trouve sur place différentes façons de vivre pareille expérience. De grosses vedettes motorisées offrent plusieurs excursions chaque jour.

Les amateurs d'aventure trouveront à satisfaire leur besoin d'édit:

une petite entreprise, la Cie de la Baie de Tadoussac, embarque quatre passagers dans un bateau motorisé pour une virée sur le fleuve et une visite aux baleines. On peut aussi partir en tournée d'observation des falaises dans un canot traditionnel... pourvu d'un moteur!

On s'occupe tant des baleines, dans ce coin du pays, qu'il est d'ailleurs à craindre que les pauvres mammifères ne souffrent d'un tel achalandage. Déjà la Société innuëne du Québec met en garde contre la diminution dramatique de la population de bélugas dans le fleuve, qui est passée de 5 000 individus au début du siècle à moins de 350 aujourd'hui. Face à pareil engouement, on souhaiterait sentir un souci pressant d'éviter aux baleines un harcèlement qui leur serait fatal.

Néanmoins ce qui frappe surtout à Tadoussac, c'est la qualité des aménagements et une certaine intelligence qui a prévalu dans la planification du site. Contrairement à plusieurs autres marinas, quais ou petits ports de plaisance, on n'insiste pas ici sur les interdictions ou les mises en garde. Au contraire, l'accueil souriant et une certaine qualité d'hospitalité permettent à tout un chacun de se sentir bienvenu.

On a eu la bonne idée de construire une promenade et des escaliers en bois qui donnent accès aux rochers plats de la pointe de Tadoussac. Cette construction a été réalisée avec soin, avec des matériaux de qualité et s'intègre parfaitement au paysage. Les promeneurs peuvent désormais profiter à leur aise de ce magnifique point d'observation sans se livrer à de périlleuses acrobaties sur les rochers. La promenade rejoint un circuit pédestre qui suit le sentier des buttes, au pied de la montagne, et qui revient à la marina en passant devant la cale sèche naturelle, une spécificité de l'endroit. Tout le long du parcours, on note un respect certain à la fois de l'humain et de l'environnement. On ne peut s'empêcher non plus de se réjouir du fait que les visiteurs rendent fort bien cette attention: les lieux sont d'une propreté presque parfaite et chacun

semble prendre garde de ne pas souiller le décor ni de laisser de traces désagréables de son passage.

Le reste de la petite localité de Tadoussac respire aussi l'hospitalité et la bonhomie. Outre plusieurs bonnes tables, de petits cafés-terrasses, des boutiques d'artisanat local et un hébergement de qualité, on y trouve aussi une pisciculture, un poste de traite transformé en musée, une vieille chapelle et le célèbre hôtel Tadoussac. Les rues sont achalandées et les habitants sourient à ces vagues de visiteurs que la saison de tourisme ramène chez eux. Tant les touristes classiques, si l'on peut dire,

que les amateurs d'activités de plein air repartent satisfaits de leur visite dans cette localité qui sert de porte d'entrée à la grande région de Maccouagan. On reprend la route en se disant qu'un peu d'imagination et beaucoup de civilité réussissent parfois à compenser pour les ingratitude du sort.

Gâtée davantage par la nature que par sa situation géographique, Tadoussac bénéficie d'une mentalité tout à fait favorable au développement d'un tourisme intelligent, axé sur des activités qui mettent en valeur les ressources disponibles: le fleuve, la rivière, la forêt, la montagne. On se rend presque à souhaiter que d'autres régions s'animent du même esprit et cessent de compter sur la seule valeur de leur beauté. Même sur les plus jolies cartes postales, on peut finir par s'ennuyer!

LA GORGE DE COATICOOK

Phénomène naturel unique

- Falaises hautes de 230 pi. / 70 m. dans la ville
- 1 mi / 1.5 km. de sentiers aménagés.

Services offerts du: 10/05/87 au 13/10/87

- Tour d'observation de 60 pi. / 20 m.
- Randonnées guidées
- Kiosque d'information.

- Kiosque arboricole.
- Kiosque minéralogique.
- Centrale électrique
- Aires de pique-nique
- Terrains de jeux (enfants)
- Bar-terrasse
- Salle à manger
- Stationnement

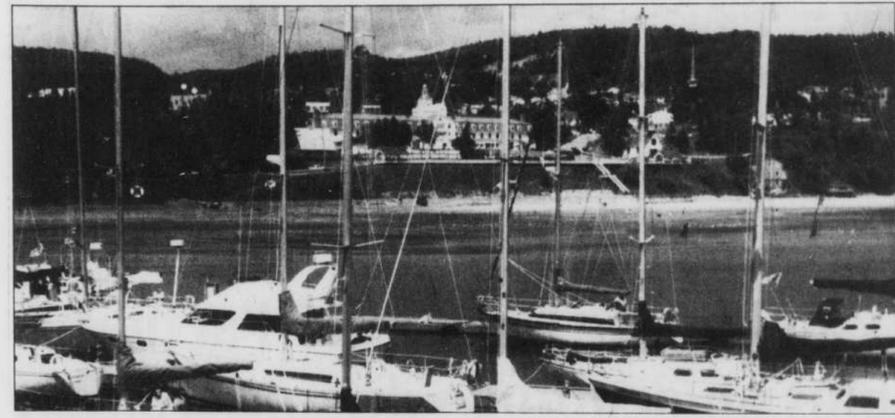
Pour les groupes

- Réservation
- Prix spécial

Société de développement de la Gorge de Coaticook inc.

135 rue Michaud, Coaticook, (Québec) J1A 1A9

Tél.: (819) 849-2331



À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

LAURENTIDES

HOTEL FAR HILLS INN: CONFORT — GASTRONOMIE — SPORTS — AMBIANCE. Une des auberges de choix dans les Laurentides — 2 lacs pour sports nautiques, 2 piscines avec sauna, tennis, squash, badminton, ballon-volant, billard, ping pong, sentiers pédestres. Golf, équitation et théâtres à proximité. ET PLUS: un punch au rhum offert par la direction, films sur vidéo, barbecues, artiste reconnue 4 soirs par semaine, dîners gastronomiques à la chandelle. Cuisine raffinée classifiée 4 fourchettes. Semaine de vacances: \$395 p.p. (occ. d. incluant 2 repas par jour. Spécial de fin de semaine \$148. p.p. Pour réservations — 866-2219 ligne directe de Montréal ou (819) 322-2014.

AUBERGE CHEZ FANTACCI: À St-Hippolyte, seulement 100 milles de Montréal, petite auberge accueillante. Lac naturel, pédalos, chaloupes. À proximité: golf, théâtre d'été, équitation. Fine cuisine italienne. Ambiance chaleureuse. De 44\$/jour (occ.d.) avec 2 repas. (514) 563-2790.

AUBERGE LA SOUPIÈRE: À St-Adolphe d'Howard, Spécial week-end 125\$ p.p. incluant le brunch. Spécial semaine (dimanche soir au lundi soir) 290\$ par jour p.p. occ. d., PAM. Repas gastronomique. Table d'hôte, brunch du dimanche 13,95\$ de 11h à 15h. Chambres luxueuses, bar avec musique, café-terrasse sur le bord du Lac St-Joseph 819-327-2525.

LES ROCHERS BOISÉS DE STE-ADÈLE: À seulement 45 minutes de Montréal, condos luxueux de 1 à 4 chambres à coucher, modernes, très spacieux, tout équipés, avec télé-couleur, terrasse, foyer. Site très paisible et privé, idéal pour lune de miel. Piscine extérieure, 4 tennis dont 1 éclairé, pro de tennis et amateurs d'activités sur place. Vert de pratique, pétanque, jeux pour enfants, centre sportif: piscine chauffée, squash, sauna, nautilus et billard. Endroit exclusif pour réunions d'affaires. Demandez notre brochure en téléphonant au 1-819-322-1226 ou 1-800-567-6774. (Nous avons aussi des condos à vendre) 3901 ch. Mont Sauvage, C.P. 1350, Ste-Adèle, Qc J0R 1L0.

HÔTEL L'ESTÉREL Situé dans les Laurentides, sur le lac Dupuis, à 1 heure de Montréal. Estérel est le centre de villégiature par excellence au Québec et l'endroit parfait pour un séjour rempli d'activités. Marina, golf, tennis, piscine chauffée, raquetball, gymnase, sauna, etc. N'oubliez pas notre cuisine renommée, nos vins fins et orchestre en soirée. Tarif inclut golf et tennis. Tél.: 514-228-2571 de Montréal: 866-8224.

AUBERGE LAC-À-LA-LOUTRE (Otter Lake Haus) Auberge familiale depuis 1928, tranquille, vacances d'été, repos, pêche, sports d'été, baignade, pêche. Golf à proximité, cuisine allemande continentale. Brunch les dimanches, BBQ les mercredis. Planifiez immédiatement vos vacances d'été. Tarif de 45\$ p.p., par jour P.A.M. Huberdeau, QC J0T 1J0 — 819-687-2767.

Chalet des Chutes Au pied des chutes du Lac Tremblant, journées chaudes, soirées fraîches, air pur de la montagne. Le tout dans une atmosphère de détente et combiné à une superbe cuisine française et continentale. Forfaits Plage, Tennis, Golf disponibles, Équitation, Plancher à voile tout prix, ou tout simplement se reposer près de la piscine chauffée. Par jour à compter de 60 \$; 6 nuits/7 jours à compter de 324 \$. Occ. double (MAP), 2 repas, taxes et service inclus. Réservations: 1-819-425-2738 ou écrire à C.P. 1, Mont-Tremblant, J0T 1Z0.

HAVRE DU VILLAGE/MT-TREMBLANT: 100 appartements de villégiature avec balcon privé. Vue sur le village et du mont Tremblant. Tout équipé, literie, serviettes, vaisselle, batterie de cuisine complète, cuisinière, four, réfrigérateur, lave-vaisselle, foyer et bois, sauna. Spécial hors-saison 3 nuits 125\$. Inf.: (819) 425-3763. Rés.: 1-800-567-6764. Condos aussi en vente: Mt 270-1279.

DOMAINE MIRA-MONT SUR LE LAC: À St-Adolphe-d'Howard, 42 chalets ou condos de 1 à 3 chambres à coucher, luxueux et joliment décorés, en bordure du lac 4 Fleurs de Lys. Sur le site: piscine intérieure, saunas, bain tourbillon. Salle à manger, fine cuisine, 3 fourchettes. Souper dansant avec Marcel Day et Larry Moore. Plage sablonneuse, tennis, canots, pédalos, lac poissonneux, terrain de jeux. Une heure de Montréal. Autour des Laurentides, sortie 83, à 9 km sur la route 329 Sud. Demandez brochure couleur: de Montréal: 875-9042, (819) 327-3330. Toutes cartes de crédit acceptées. C.P. 269, St-Adolphe, Qc J0T 2B0.

La Canarderie Dans un site enchanteur, sur le bord de la rivière du Nord, à 5 km du centre de Ste-Agathe, venez goûter aux charmes discrets de notre superbe maison de campagne. Chambres décorées chaleureusement à partir de 27,50 \$ occ. double. Salles de réunions, suite disponible et repas sur demande. RÉSERVATIONS: 1-819-326-7673

Cuttle's Tremblant Club Situé sur les rives du majestueux Lac Tremblant, L'AUBERGE CUTTLE'S vous offre son nouveau concept vacances/été. Découvrez le confort d'un condominium de grand luxe, profitez de nos nombreux sports et activités offerts sans supplément et appréciez notre cuisine renommée. Tellement plus qu'une simple chambre d'hôtel! Mont-Tremblant, Québec, J0T 1Z0 (819) 425-2731

BAS ST-LAURENT

AUBERGE DU PORTAGE: Centre de villégiature et de santé. Bain de boue de touffe, bain d'algues (algologie). Située sur le bord du St-Laurent à 10 km de Rivière-du-Loup. Auberge sympathique, entièrement rénovée. Chambres, motels, plage, piscine, tourbillon, sauna, activités. P.A. (3 repas) 45\$ par jour p.p. 300\$ par semaine p.p. occ. dbl. 418-862-3601

LAURENTIDES

AUBERGE VILLA BELLEVUE Mont-Tremblant: Une tradition familiale depuis 3 générations. Située sur les bords du magnifique Lac Quimet, Marina et plage privée, Nouveau Club de Tennis et école de tennis, semaine et fin de semaine de tennis pour toutes catégories. Mini-tennis pour les plus jeunes. Excellente cuisine, choix d'accommodations en chambres privées, suites, chalets ou condominiums. Diversissements et musiciens en soirée. Programme d'animation pour les enfants. Golf et équitation à proximité. Réservez maintenant sans frais: 1-800-567-6763

HÔTEL-MOTEL ALTITUDE: À Ste-Adèle. Chambres modernes, d'autres avec foyer, suites luxueuses avec bain tourbillon. Plan M.A.P. (déjeuner et souper), piscine int. et piscine ext., sauna, bain tourbillon, 2 courts de squash, salle à manger 3 fourchettes (cuisine française et continentale). Hôtel-motel 4 fleurs de lys à proximité de théâtres d'été, glissades d'eau, golf, etc. 1-800-363-3683, (514) 229-8616.

La Sapinière Venez découvrir le calme et la tranquillité, à 1 heure de Mt. A compter de 99\$ pr jr par pers., occ. double, air climatisé; comprend: 3 repas de gourmet par jour, classifié 4 fourchettes. Piscine ext. chauffée, pédalos, tennis, badminton, canots, etc. Sport et activités organisés. Prix de l'excellence du tourisme 1986. C.P. 190 — VAL DAVID — J0T 2N0 / Mtl: 866-8262 Ext. de Mtl: 1-800-567-6635 / Val David: (819) 322-2020

LANAUDIÈRE

FORFAIT GOLF ST-DONAT: 3 jours de golf, 2 nuits, 2 déjeuners, 2 soupers avec vin (menu varié). Taxe et service 208\$ par couple sur semaine. Nombreux forfaits disponibles pour individus et groupes. Renseignez-vous: Hôtel-motel La Cuillère à pot, 41, rte 329, St-Donat J0T 2C0. Tél.: (819) 424-2252.

CHARLEVOIX

AUBERGE LA PIGNORONDE: Goûtez notre hospitalité à Baie St-Paul, notre auberge de montagne avec une vue extraordinaire sur le panorama de la région. 27 chambres tout confort, fine cuisine, bar-détente avec pianiste-animateur en soirée. Piscine intérieure panoramique, salle de conférence et de jeux. Demandez nos FORFAITS et venez découvrir la pleine nature sur un plateau: 1-418-435-5505, 1-800-463-5250 ou chez HOTE 1-800-361-8162, de Montréal (514) 861-2821.

AUBERGE «SUR LA CÔTE» 205 Chemin des Falaises, C.P. 1376 LA MALBAIE, CHARLEVOIX — (418) 665-8053 Vue sur le fleuve — gastronomie — douce ambiance

AUBERGES LES SOURCES 8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au-Pic, Qc G0T 1M0. Un confort et une table dignes des charmes de Charlevoix. (418) 665-6952

MANOIR CHARLEVOIX: Auberge — motel, 42 chambres. Piscine, tennis, salle de jeux intérieure, sauna, boîte à chansons, bar-terrasse surplombant le fleuve, golf à 300 mètres. 1030 rue St-Etienne, La Malbaie. (418) 665-4413

auberge des Sablons Majestueuse résidence construite au temps de la belle époque, L'AUBERGE DES SABLONS est située aux loges de l'un des plus spectaculaires panoramas de Charlevoix. À proximité de la vie active des centres de villégiature, elle vous offre calme et détente, bouffe et romance. 15 chambres à partir de 50\$ par jour, p.p. occ. double (P.A.M.) 418-492-3394 S.I-RÉNÉE LES BAINS

AUBERGE BELLE PLAGE: La magie du fleuve, vue sur l'île aux Cou-dres, à 2 pas du quai; P.A.M. à partir de 42,50\$ p.p. en occ. double. Forfaits disponibles, salle à manger, piscine extérieure, bar, golf, planche à voile, alpinisme à proximité, location de vélos, croisière 18 juillet et 2 août. 192 Ste-Anne, Baie St-Paul, G0A 1B0 418-435-3321.

MANOIR RICHELIEU: La vie de château vous attend! Piscine extérieure et intérieure, golf 18 trous, vert de pratique, tennis, théâtre d'été, galerie d'art, boutique d'artisanat, observation des baleines. Vérifiez nos intéressants forfaits. 1-800-463-2613 ou (418) 665-3703.

TÉMISCOUATA

RANCH DES MONTAGNARDS Un plaisir à découvrir. Vos plus belles vacances à cheval au Ranch des Montagnards Inc. Venez vivre la nature à cheval. Venez partager avec nous des instants de cette vie que nous aimons bien. Bienvenue à tous et toutes. Inscription limitée. Téléphonez dès maintenant! (418) 899-2863 1-800-463-1318

DESTINATION

Romantik AU QUÉBEC

Hovey Manor Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans «COUNTRY INNS & BACK ROADS». Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck. Chambres avec grand confort donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et balcon privé. Façade du lac de 1000 pieds, plages, tous les sports nautiques et tennis sur les lieux. Forfaits soleil à partir de 72\$ p.p., par jour. P.A.M. 1-819-842-2421 — C.P. 600, North Hatley, Québec J0B 2C0.

Une auberge de calme et de détente avec vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Harvé, classifiée 4 Fourchettes. Forfaits P.A.M., 72,50\$ et plus p.p. Aussi Forfaits baleines, gastronomie, semaine de vacances, de golf, croisière à voile. 418-665-3731

la maison Otis 28 chambres toutes catégories, salle à manger réputée, classifiée 4 fleurs de lys et 4 fourchettes, piscine intérieure, saunas, bains tourbillons. Boîte à chansons et terrasse. À partir de 52\$ p. pers. occ. dble (P.A.M.) 23, rue St-Jean-Baptiste, Baie St-Paul. (418) 435-2255.

Auberge des Peupliers Ferdinand Tremblay et sa famille vous accueille avec chaleur dans la belle maison de leurs ancêtres. Combles par le confort et la douceur des lieux, par le raffinement et l'abondance des mets offerts, vous aurez plaisir à profiter d'un large éventail d'activités culturelles et sportives. Au coeur de Charlevoix à Cap-a-l'Aigle. 418-665-4422.

AUBERGE AU PETIT BERGER R.R. 362 — C.P. 398 Pointe-au-Pic, Co. Charlevoix 418-665-4428 Site de villégiature par excellence, piscine chauffée et tennis sur les terrains.

AUBERGE DES 3 CANARDS Pointe-au-Pic Charlevoix (418) 665-3761 Chaleur, Gîte et Fine Cuisine

Auberge St-Denis Piscine extérieure chauffée, terrasse 95\$ P.A.M. p.p./par jour occ. double 497-5602 / (514) 227-4766 ou 4602

MANOIR DE TILLY: Aux portes de Québec, venez déguster notre cuisine typiquement québécoise dans l'atmosphère d'un manoir datant de 1786 situé sur les berges du St-Laurent. Vous y trouverez la chaleur et l'ambiance d'autrefois. Jocelyne et Majella Gagnon vous y convient. 418-886-2407.

GASPÉSIE

AUBERGE CAPS Site panoramique, situé sur le bord de la mer, à 5 kms à l'est de Carleton. Tranquillité absolue. À proximité d'un terrain de golf et du Mont St-Joseph. Pêche en haute mer. Plancher à voile. SPECIALITES: Steak et fruits de mer (à la carte). Buffet de fruits de mer tous les soirs (juillet et août), 22 unités de motels face à la mer et terrasse avec vue sur mer. 1435 Boul. Perron, Carleton, Qc G0C 1J0, 418-364-7091.

TADOUSSAC

HÔTEL TADOUSSAC: Manoir de villégiature de 148 chambres au bord de la magnifique baie de Tadoussac. Demandez notre FORFAIT GOLF 3 jours, 2 nuits jusqu'au 18 juin 87, incluant 2 soupers, 2 couchers, 2 déjeuners, 1 journée de golf, randonnée pédestre, marelle, 119\$ p.p. occ. d. — Autres forfaits disponibles. Rés. et réserv.: 1-418-235-4421, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162 ou de Montréal (514) 861-2821.

ATTENTION

Vous désirez annoncer dans cette section? Contactez sans tarder Louise Hébert 514-842-9645

L'ACTUALITE BOURSIERE

Montréal, jeudi 16 juillet 1987

MONTREAL

Nouveau record!

MONTREAL (PC). La Bourse de Montréal a établi un nouveau record de clôture mercredi, l'indice général se hissant à 2014,13 sur un gain de 3,95 points. Le volume des échanges a diminué, à 5,985,655 actions contre 6,213,616 le jour précédent. Les forestières ont fait un bond de 79,89 à 3745,12. Les minières ont progressé de 22,26 à 1863,54, les industrielles de 6,18 à 1614,49 et les pétrolières de 1,94 à 1204,37. Par contre, les bancaires ont cédé 12,06 à 1695,00 alors que le groupe des services publics est resté sur sa position, à 1619,13.

Le titre Hollinger Inc., en hausse de 1-8 à \$10 s'est traité à 345,820 exemplaires. Asamera Inc. a monté de 3-8 à \$13 3-4 et 339,400 papiers ont circulé dans le marché.

Parmi d'autres valeurs qui ont retenu l'attention, FPI a perdu 1-2 à \$18 3-4. Banque de Nouvelle-Ecosse 3-8 à \$18 1-4, Bell Canada Enterprises 1-4 à \$42 et CAE Industries 1-4 à \$12. Domtar était stable à \$21 5-8. Sur un total de 653 titres mis en jeu mercredi, 264 étaient gagnants, 230 perdants et 159 inchangés.

XXM 2014,13 3,95	VALEURS INDUSTRIELLES 6,18 1614,49	BANCAIRE 1695,00 12,06	PRODUITS FORESTIERS 79,89 3745,12
SERVICES PUBLICS 1619,13	MINES ET METAUX 22,26 1863,54	INDICE REA R.C.M.P. 1562,80 5,28	VARIATION DES TITRES 264 159 230

TORONTO

La hausse s'est poursuivie

TORONTO (PC). La tendance à la hausse s'est poursuivie mercredi à la Bourse de Toronto. L'indice composé encore monté de 20,39 points et se trouvait à 3977,37 à la clôture des deux. Quelque 31,25 millions d'actions ont été échangées comparativement à 25,06 millions la veille.

Dans les industrielles, Falconbridge a gagné 1-4 à \$25 7-8; Nova Alberta A 1-4 à \$10; Inco 1-2 à \$26 1-4; Alcan 1 à \$46 1-2, et Central Capital A 1-8 à \$15 3-4. FPI Ltd a perdu 5-8 à \$18 5-8; Seagram 3-4 à \$104 1-2; American Express 3-12 à \$43 3-4; Corporate Foods 1-2 à \$32, et Algonquin Mercantile 1-4 à \$13 1-4.

Dans les mines, McIntyre Mines a gagné 2-12 à \$48; Cambior 1-4 à \$28 3-8, et Battle Mountain A 1-2 à \$46. Teck Corp. B a cédé 1-2 à \$33 et Jamie Frontier sept cents à 60 cents. Dans les pétroles, Ranger Oil gagne 1-2 à \$8 1-2; Westmin Resources 5-8 à \$14 1-4; et Morgan Hydrocarbons 30 cents à \$3,50. Orbit Oil and Gas abandonne neuf cents à \$1,95 et Canadian Jorex cinq cents à \$3,10.

TSE 300 20,39 3977,37	VALEURS INDUSTRIELLES 1,92 2411,92	PRODUITS DE CONSOMMATION 5523,58 28,75	COMMUNICATIONS 76,73 6977,46
HAUTE TECHNOLOGIE 1054,60 6,10	AURIFERES 216,40 8849,85	PETROLE ET GAZ 35,36 4627,10	VARIATION DES TITRES 531 392 370

NEW YORK

Évolution irrégulière

NEW YORK (AFP-AP). Wall Street a évolué irrégulièrement à la hausse mercredi, dans une atmosphère active et agitée par les mauvais résultats inattendus du commerce extérieur américain en mai et la chute du dollar. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, après avoir augmenté jusqu'à plus de 10 points à la mi-séance, a clôturé en hausse de 2,39 points à 2483,73, battant ainsi son record absolu établi la veille après une ascension de 28,38 points. Quelque 203,9 millions d'actions ont changé de mains. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 726 contre 760 et 462 titres ont été inchangés. Outre les 14,4 milliards de dollars de déficit commercial annoncé mercredi par le gouvernement au lieu des 11 milliards généralement attendus et la glissade du dollar qui a suivi, des tensions sur les taux d'intérêt ont également incité les investisseurs à la prudence, selon des analystes. Toutefois, les effets de ces facteurs négatifs se sont dissipés en fin de matinée partiellement effacés par les bons résultats financiers des entreprises américaines pour le deuxième trimestre de l'exercice 1987 publiés depuis lundi, ont noté des analystes. Ces bons résultats avaient fortement soutenu le marché mardi.

Parmi les valeurs en hausse, Texaco a gagné 3 dollars à 46 5-8 dollars. Monsanto a progressé de 3 dollars à 87 3-4 dollars et Aluminium Co. of America a augmenté de 2-18 dollars à 57 dollars. Parmi les valeurs en baisse, Goodyear Tire and Rubber Co a abandonné 1-78 dollar à 66 3-4 dollars, CPC International a cédé 1-2 à 52 3-4 dollars et Caterpillar Tractor Co. a baissé de 1-8 à 59 dollars. Du côté des titres canadiens, Alcan a gagné 1-2 à \$35; Dome Mines 1-2 à \$14 7-8; Inco 3-8 à \$19 7-8; McIntyre Mines 3-4 à \$35 1-2; Ranger Oil 1-4 à \$6 3-8; et Varsity Corp. 1-8 à \$2 3-8. BCE a cédé 3-8 à \$31 5-8; Northern Telecom 1-4 à \$22 1-2; Seagram 3-4 à \$79, et TransCanada Pipelines 1-8 à \$14 5-8.

DOW JONES INDUSTRIEL 2,39 2483,74	DOW JONES 85 TITRES 0,37 924,64	DOW JONES TRANSPORT 2,11 1041,62	SERVICES PUBLICS 0,57 204,00
S ET P 500 0,26 310,42	S ET P 400 0,14 363,38	NYSE 0,09 174,58	VARIATION DES TITRES 754 457 767

DEVICES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et valent d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud Rand 0.6435	Hong Kong Dollar 0.1693
Amérique franc Franc CFA 0.004295	Inde Roupie 0.1020
Allemagne-Ouest Mark 0.7143	Israël Sheqels 0.8254
Antilles Angl. Dollar 0.9359	Italie Lire 0.000990
Australie Dollar 0.10165	Jamaïque Dollar 0.2448
Bahamas Dollar 1.3213	Japon Yen 0.008740
Belgique Franc 0.03445	Mexique Peso 0.000969
Danemark Couronne 0.1883	Norvège Couronne 0.1957
Espagne Peseta 0.010393	Nouv.-Zélande Dollar 0.7954
États-Unis Dollar 1.3213	Portugal Escudo 0.009161
Finlande Mark 0.2950	Royaume-Uni Sterling 2.1309
France Franc 0.2147	Suède Couronne 0.2052
Grèce Drachme 0.009500	Suisse Franc 0.8576
Hollande Florin 0.6348	Vénézuela Bolivar 0.05411

Héroux a doublé ses commandes et s'attaque à de nouveaux marchés

JOCELIN DUMAS

Munie d'un imposant carnet de commandes de \$ 180 millions en comparaison de \$ 96 millions l'an dernier, la société Héroux entend développer de nouveaux marchés afin d'assurer sa croissance.

Le président, M. Sarto Richer, soulignait en effet hier à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires que la déréglementation dans le domaine du transport aérien commercial offrira de nouvelles possibilités de développement pour la compagnie de Longueuil.

La déréglementation provoque l'émergence de nouveaux transporteurs qui ne disposent pas nécessairement des installations pour effectuer l'entretien de leurs appareils. « C'est là un secteur où nous pouvons faire valoir avantageusement notre expérience et notre compétence », indiquait M. Richer.

Des efforts particuliers seront déployés pour pénétrer le marché de l'entretien et de la remise à neuf des trains d'atterrissage des appareils de lignes aériennes commerciales.

L'entreprise qui est aussi spécialisée dans la conception et la fabrication de servomécanismes a actuellement comme principal client l'armée de l'air américaine. Elle a aussi obtenu des contrats de la marine américaine, laquelle possède la troisième flotte aérienne en importance au monde; auprès des forces canadiennes et aussi des principaux constructeurs d'avions canadiens et américains.

Héroux continuera à soigner ces marchés et annonçait hier avoir obtenu trois nouveaux contrats totalisant \$ 5 millions. De l'armée de l'air américaine, la compagnie a reçu une commande de \$ 3 millions pour la fabrication de pièces de précision pour des trains d'atterrissage avant de l'avion cargo Hercules C-130. C'est la première fois que Héroux reçoit un contrat de ce type.

Héroux fabriquera aussi les trains d'atterrissage avant du même appareil pour le compte des Forces canadiennes. Ce contrat de \$ 1,2 million revêt une importance particulière, soulignait M. Richer.

La compagnie fabrique déjà les trains arrière des C-130 et en fabriquant également les trains avant devient un fournisseur agréé de l'ensemble des trains d'atterrissage du Hercules. Cet avion est toujours en production et on en compte plus 1,780 exemplaires en circulation présentement.

1.100 des appareils Hercules sont en service avec l'armée de l'air américaine et une trentaine avec les Forces canadiennes.

L'armée de l'air américaine a aussi placé une commande pour des pièces de précision de trains d'atterrissage du chasseur F-15 pour un montant de \$ 700.000.

M. Richer a dit envisager l'avenir avec optimisme. Avec un chiffre d'affaires de \$ 26 millions, Héroux occupe encore une place bien modeste dans un marché annuel potentiel de \$ 800 millions en Amérique du Nord. « Nous sommes confiants de voir notre part du marché augmenter sensiblement », disait-il.

Afin de soutenir la concurrence, Héroux ne lésine pas avec les investissements en équipements de pointe. Elle a consacré \$ 6,5 millions en immobilisations l'an dernier et investira un montant additionnel de \$ 5 millions cette année.

Pour son exercice financier terminé le 31 mars dernier, Héroux a réalisé un bénéfice net de \$ 3,4 millions (\$ 0,39 par action) sur des ventes de \$ 26 millions en comparaison de \$ 1,7 million (\$ 0,20 par action) sur des ventes de \$ 20 millions pour l'exercice précédent.

Les actions de la compagnie émises à \$ 5 à l'occasion d'un premier appel public à l'épargne effectué à l'automne 1986 se négocient présentement autour de \$ 10,50 à la Bourse de Montréal.



La déréglementation dans le domaine du transport aérien commercial offrira de nouvelles voies de développement pour Héroux de Longueuil.

Van Houtte émet à \$ 5 l'action plus un demi-bon de souscription

(LE DEVOIR) — La société A.L. Van Houtte a précisé hier dans un prospectus définitif déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec que le prix du million d'unités qu'elle émet a été fixé à \$ 5 chacune. Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne et d'un demi-bon de souscription des mêmes actions. Chaque bon entier permettra à son porteur d'acheter une action à droit de vote subalterne au prix de \$ 5 d'ici le 1er février 1990.

A.L. Van Houtte recueillera ainsi \$ 5 millions de son premier appel public à l'épargne dont les souscripteurs donneront droit à une déduction égale à 75 % de leur coût

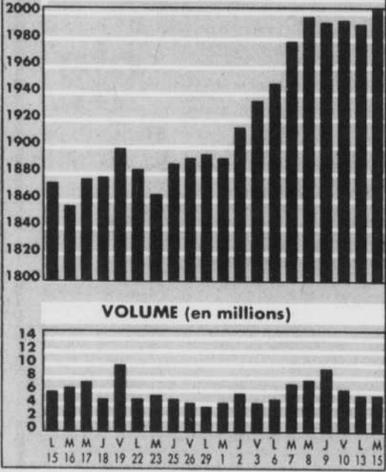
d'acquisition aux fins d'un régime d'épargne-actions du Québec.

Les actions à droit de vote subalterne et les bons de souscription seront inscrits à la cote de la Bourse de Montréal à la clôture de l'émission. Les preneurs fermes en sont les maisons de courtage Wood Gundy et McNeil Mantha. Un représentant de cette dernière a précisé hier que l'émission n'était pas encore complètement écoluée.

A.L. Van Houtte effectue la torréfaction, emballage et commercialise des cafés haut de gamme. La société exploite aussi elle-même ou a concédé à des franchisés l'exploitation de 45 cafés-bistrot et bars-café.

MONTREAL

INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Month	1986	1987
Jan	1700	1700
Feb	1750	1750
Mar	1800	1800
Apr	1850	1850
May	1900	1900
Jun	1950	1950
Jul	2000	2014
Aug	2050	2050
Sep	2100	2100
Oct	2150	2150
Nov	2200	2200
Dec	2250	2250

Q.R

Alcan	100	100	0	0
BCE	100	100	0	0
Bell	100	100	0	0
Bank	100	100	0	0
Indus	100	100	0	0
Mines	100	100	0	0
Services	100	100	0	0
Transport	100	100	0	0
Energy	100	100	0	0
Food	100	100	0	0
Chem	100	100	0	0
Pharm	100	100	0	0
Auto	100	100	0	0
Elect	100	100	0	0
Tele	100	100	0	0
Media	100	100	0	0
Real	100	100	0	0
Other	100	100	0	0

Q.R

Alcan	100	100	0	0
BCE	100	100	0	0
Bell	100	100	0	0
Bank	100	100	0	0
Indus	100	100	0	0
Mines	100	100	0	0
Services	100	100	0	0
Transport	100	100	0	0
Energy	100	100	0	0
Food	100	100	0	0
Chem	100	100	0	0
Pharm	100	100	0	0
Auto	100	100	0	0
Elect	100	100	0	0
Tele	100	100	0	0
Media	100	100	0	0
Real	100	100	0	0
Other	100	100	0	0

E F

Alcan	100	100	0	0
BCE	100	100	0	0
Bell	100	100	0	0
Bank	100	100	0	0
Indus	100	100	0	0
Mines	100	100	0	0
Services	100	100	0	0
Transport	100	100	0	0
Energy	100	100	0	0
Food	100	100	0	0
Chem	100	100	0	0
Pharm	100	100	0	0
Auto	100	100	0	0
Elect	100	100	0	0
Tele	100	100	0	0
Media	100	100	0	0
Real	100	100	0	0
Other	100	100	0	0

G H

Alcan	100	100	0	0
BCE	100	100	0	0
Bell	100	100	0	0
Bank	100	100	0	0
Indus	100	100	0	0
Mines	100	100	0	0
Services	100	100	0	0
Transport	100	100	0	0
Energy	100	100	0	0
Food	100	100	0	0
Chem	100	100	0	0
Pharm	100	100	0	0
Auto	100	100	0	0
Elect	100	100	0	0
Tele	100	100	0	0
Media	100	100	0	0
Real	100	100	0	0
Other	100	100	0	0

A B

Alcan	100	100	0	0
BCE	100	100	0	0
Bell	100	100	0	0
Bank	100	100	0	0
Indus	100	100	0	0
Mines	100	100	0	0
Services	100	100	0	0
Transport	100	100	0	0
Energy	100	100	0	0
Food	100	100	0	0
Chem	100	100	0	0
Pharm	100	100	0	0
Auto	100	100	0	0
Elect	100	100	0	0
Tele	100	100	0	0
Media	100	100	0	0
Real	100	100	0	0
Other	100	100	0	0

C D

Alcan	100	100	0	0
BCE	100	100	0	0
Bell	100	100	0	0
Bank	100	100	0	0
Indus	100	100	0	0
Mines	100	100	0	0
Services	100	100	0	0
Transport	100	100	0	0
Energy	100	100	0	0
Food	100	100	0	0
Chem	100	100	0	0
Pharm	100	100	0	0
Auto	100	100	0	0
Elect	100	100	0	0
Tele	100	100	0	0
Media	100	100	0	0
Real	100	100	0	0
Other	100	100	0	0

I J

Alcan	100	100	0	0
BCE	100	100	0	0
Bell	100	100	0	0
Bank	100	100	0	0
Indus	100	100	0	0
Mines	100	100	0	0
Services	100	100	0	0
Transport	100	100	0	0
Energy	100	100	0	0
Food	100	100	0	0
Chem	100	100	0	0
Pharm	100	100	0	0
Auto	100	100	0	0
Elect	100	100	0	0
Tele	100	100	0	0
Media	100	100	0	0
Real	100	100	0	0
Other	100	100	0	0

K L

Alcan	100	100	0	0
BCE	100	100	0	0
Bell	100	100	0	0
Bank	100	100	0	0
Indus	100	100	0	0
Mines	100	100	0	0
Services	100	100	0	0
Transport	100	100	0	0
Energy	100	100	0	0
Food	100	100	0	0
Chem	100	100	0	0
Pharm	100	100	0	0
Auto	100	100	0	0

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

■ App. et log. à louer 160

LONGUEUIL Collectivité Nouvelle, ad. base de plein air, luxueux, 5 1/2 sur 2 étages dans triple, idéal pour gens recherchant tranquillité, beaux mélange de ville et campagne, 679-3559

LONGUEUIL, rdc de triplex, 6½. Lave-vaisselle, foyer, tapis mur à mur, stationnement inclus. Rue marquette. Libre 1er juillet. 656-1548

LONGUEUIL, Luxueux condo, 4½. 1987, feu fluide, passerelle privée au métro, garage inf. Ou à vendre. 679-2138

LUXEUX 5½ 2e étage, secteur tranquille, \$600 /mois, près Carrefour Angignon et Métro Monk, avant \$5, 842-9715 demandeur Franck.

LUXEUX 5½, Villery sur Fallon, très grand, éclairé, lave-vaisselle, près métro J-Talon ou Castelnau. \$600. 274-2927

MÉTRO ATWATER, 5½, avec cheminée, cuisinière, réfrigérateur installé lav./séch. Libre. \$750 /mois. 273-0198, 933-0951

MÉTRO BEAUDRY Rénové, terrasse, très sécuritaire. 3½, rez-de-chaussée. 525-1279

MÉTRO BEAUGRAND grand 4½, moderne, neuf dans 5-plex, secteur très tranquille, entrée privée, toutes commodités, juleit et acout gratuits, autonome, 561-6632

MÉTRO BRAUGRAND, 5½, duplex \$630, chauffage, éclairé, climatisé, cour après 6h. 352-7456

MÉTRO CADILLAC, immense 9½, sur 2 étages, terrain, garage, 296-2946

MÉTRO JARRY rez-de-chaussée, 7½, très propre, rénové, tranquille, libre août \$650 /mois. 274-6219

MÉTRO PIE IX Luxueux 4½, \$650 /1 mois garage. 254-8786, Jacques

MÉTRO PIE IX, condo 4½, neuf, stationnement. \$650. 252-1798

MÉTRO SAUVÉ grand 5½, avec sous-sol fini, pouvant être loué, 2 grands balcons. \$700.00. 327-8195

MÉTRO SAUVÉ très près, bas duplex, avec sous-sol fini, \$600 chauffage, acout. 389-0503

MÉTRO Sherbrooke Splendide grand 6 p., très éclairé, sans bruit, grand patio, \$690. Meublé à désiré. 844-3869

MÉTRO VERDUN 10 m. centre-ville, grand 5½, complètement rénové, ensoleillé, chauffage électrique, porte patio, etc. \$425. 694-5425 (soir)

MAGNIFIQUE 4½, tout rénové, avec stationnement garage, tout déménage. Magnifique. 322-8988

MONTREAL-NORD, 6900, Boul. Gouin, grand 5½, avec garage, piscine, etc. 325-6470, 648-8181

MONTREAL-NORD, Grand 4½, haut duplex, \$385. Salon double, non-chauffé. 382-6281

MONTREAL-NORD Grand 5½, tapis mur à mur, propre, non-chauffé, libre. \$450. 326-2398

MONTREAL-NORD, Ave. Laurier, Spacieux 5½, haut duplex. \$450. 329-0490

MONTREAL-NORD, Paris, près Fleury 5½, frais peint avec s./jeux et lavage plus cour, planchers cristall. Après 18h 322-3675, br. 399-8157 Richard.

MONTREAL-NORD 4½, chauffé, eau chaude, 1er étage, bien éclairé, juleit garage \$397 /mois. 322-3017

MONTREAL-NORD, 4½ Duplex moderne, électrique, 10 998, Parc Georges. \$450. 324-5752

N.D.G. 7½, Grand haut duplex, 4 c.c., foyer, boiseries, équipé, très clair, cuisine rénovée. 481-8288

N.D.G. Côte St-Luc, Luxueux 7½, neuf, équipé, garage, piscine, sauna et autres. \$1.300. 488-3405

N.D.G. grand 4½, très clair, chauffé, équipé, piscine + extras, \$514, garage optionnel \$40. Après 18h00, 489-6029

N.D.G. haut duplex, 7½, foyer, boiseries, garage, non-chauffé, libre 1er septembre. 484-2234 soir

N.D.G. Wilson, Très grand et luxueux 4½, neuf, chauffage électrique, 2 motifs gratuits, \$550, avec références. 527-0284, 294-7710

NOUVEAU ROSEMENT 4½, près Galerie d'Anjou, élevé 6645, Etienne Bouchard, \$415, 254-5252

NOUVEAU-BORDEAUX 6½, béton, 85, tapis foyer, intercom, 656-1738

NOUVEAU-ROSEMENT 6½, haut duplex, exc. état, jour-sem, 9h-5h, 842-7888, soir et fin de sem. 254-3817

NOUVEAU-ROSEMENT grand 5½, haut duplex, chauffage électrique, tapis mur à mur. \$525, 256-9817

ORLÉANS, 3½, \$345, Chauffage, cuisinière, frigo. 252-8074, 366-3670

■ App. et log. à louer 160

P.A.T. beau 4½, électrique, très propre, stationnement inclus. \$385, références. 325-8014 — 325-3944

P.A.T. bord du St-Laurent, Magnifique vue sur le fleuve, Quai, stationnement. Penthouse 6½, dem. sous-sol 4½, frigo, four, 498-1801

P.A.T. Luxueux 4½, près de tous services, coin Foxyth, Tricentenaire, libre immédiatement. 645-6247, 645-2825

P.A.T. Rue Montmartre, 4½ non-chauffé. \$345 /mois. 488-4711

P.A.T. Superbe 4½, avec foyer, haut duplex, électr. détaché, Cour arrière, 42ème. Ave. \$440, mois 661-4456, 666-4637

PAPNEAU 2½ meublé, tout compris, bien éclairé, \$315 /mois. 667-4730

PARC LAFONTAINE, Marquette Grand 7½, rénové, très propre, puits-lumière, Jenn-Air, frigo, s bain exceptionnel, stationnement, 1er sept. \$800. 598-7030

PARC LAFONTAINE - Les Dauphins Grand 3½, avec terrasse, Aléme étage, 468, chauffé. Acout. \$247-7843

PIE IX face métro, 6 pièces, rez-de-chaussée, non chauffé, \$575.00. 747-0958

PIE IX /ONTARIO 4½, rénové, cuisinière, réfrigérateur, entrée lav./séch. \$385. 374-0236

PIERREFONDS, 4½, neuf. Style condo, lave-vaisselle, tapis, stationnement. 324-5340

PLACE DU CARTIER, coin Dorchester/St-Urbain, 4½ chauffé, air climatisé, 1½ bain équipé. Disponible immédiatement. \$900. 488-3561

PLATEAU DE LORIMIER grand 7½, clair, libre \$590. Jour. 367-0422, soir. 656-4435

PLATEAU 5120 DeLorimier, 5½, en rénovation complète. Laveuse, s. chauffe, lave-vaisselle. \$675 /mois. 1er juillet. 521-5110

PLATEAU SAUVÉ grand 5½, avec sous-sol fini, pouvant être loué, 2 grands balcons. \$700.00. 327-8195

PLATEAU SAUVÉ très près, bas duplex, avec sous-sol fini, \$600 chauffage, acout. 389-0503

PLATEAU MONT ROYAL Près métro, 3½, rénové, haut duplex, calme, \$450 par mois. 286-7067

PLATEAU MONT-ROYAL, rue De Lanaudière, 5½, haut duplex, \$615, chauffé, 525-6033 et 677-5977

PLATEAU MONT-ROYAL 3½, sur Des Etapes/Mont-Royal, boiseries, vitraux, s./sol, garage, \$750, 521-5490

PLATEAU rue Colonial, très ensoleillé, appartement sur 2 étages, disposition impeccable. \$675.00. 282-9326

PLATEAU St-André près Parc, 7½, p. rénové à neuf, 1 chambre fermée, lav./séch. tout neuf, \$625, 255-1932

PLATEAU 5½, rez-de-chaussée, rénové, 4233, Fabre, \$500, Laisser message, 664-1110, 524-0011

PLATEAU Coloniale et Marie-Anne, grand 3½ luxueux, laveuse-sècheuse, \$420, mois. 332-6181

PLATEAU MONT-ROYAL, Grand 4½, haut duplex, \$385. Salon double, non-chauffé. 382-6281

PLATEAU MONT-ROYAL Grand 5½, tapis mur à mur, propre, non-chauffé, libre. \$450. 326-2398

PLATEAU MONT-ROYAL, Ave. Laurier, Spacieux 5½, haut duplex. \$450. 329-0490

PLATEAU MONT-ROYAL, Paris, près Fleury 5½, frais peint avec s./jeux et lavage plus cour, planchers cristall. Après 18h 322-3675, br. 399-8157 Richard.

PLATEAU MONT-ROYAL 4½, chauffé, eau chaude, 1er étage, bien éclairé, juleit garage \$397 /mois. 322-3017

PLATEAU MONT-ROYAL, 4½ Duplex moderne, électrique, 10 998, Parc Georges. \$450. 324-5752

N.D.G. 7½, Grand haut duplex, 4 c.c., foyer, boiseries, équipé, très clair, cuisine rénovée. 481-8288

N.D.G. Côte St-Luc, Luxueux 7½, neuf, équipé, garage, piscine, sauna et autres. \$1.300. 488-3405

N.D.G. grand 4½, très clair, chauffé, équipé, piscine + extras, \$514, garage optionnel \$40. Après 18h00, 489-6029

N.D.G. haut duplex, 7½, foyer, boiseries, garage, non-chauffé, libre 1er septembre. 484-2234 soir

N.D.G. Wilson, Très grand et luxueux 4½, neuf, chauffage électrique, 2 motifs gratuits, \$550, avec références. 527-0284, 294-7710

NOUVEAU ROSEMENT 4½, près Galerie d'Anjou, élevé 6645, Etienne Bouchard, \$415, 254-5252

■ App. et log. à louer 160

P.A.T. beau 4½, électrique, très propre, stationnement inclus. \$385, références. 325-8014 — 325-3944

P.A.T. bord du St-Laurent, Magnifique vue sur le fleuve, Quai, stationnement. Penthouse 6½, dem. sous-sol 4½, frigo, four, 498-1801

P.A.T. Luxueux 4½, près de tous services, coin Foxyth, Tricentenaire, libre immédiatement. 645-6247, 645-2825

P.A.T. Rue Montmartre, 4½ non-chauffé. \$345 /mois. 488-4711

P.A.T. Superbe 4½, avec foyer, haut duplex, électr. détaché, Cour arrière, 42ème. Ave. \$440, mois 661-4456, 666-4637

PAPNEAU 2½ meublé, tout compris, bien éclairé, \$315 /mois. 667-4730

PARC LAFONTAINE, Marquette Grand 7½, rénové, très propre, puits-lumière, Jenn-Air, frigo, s bain exceptionnel, stationnement, 1er sept. \$800. 598-7030

PARC LAFONTAINE - Les Dauphins Grand 3½, avec terrasse, Aléme étage, 468, chauffé. Acout. \$247-7843

PIE IX face métro, 6 pièces, rez-de-chaussée, non chauffé, \$575.00. 747-0958

PIE IX /ONTARIO 4½, rénové, cuisinière, réfrigérateur, entrée lav./séch. \$385. 374-0236

PIERREFONDS, 4½, neuf. Style condo, lave-vaisselle, tapis, stationnement. 324-5340

PLACE DU CARTIER, coin Dorchester/St-Urbain, 4½ chauffé, air climatisé, 1½ bain équipé. Disponible immédiatement. \$900. 488-3561

PLATEAU DE LORIMIER grand 7½, clair, libre \$590. Jour. 367-0422, soir. 656-4435

PLATEAU 5120 DeLorimier, 5½, en rénovation complète. Laveuse, s. chauffe, lave-vaisselle. \$675 /mois. 1er juillet. 521-5110

PLATEAU SAUVÉ grand 5½, avec sous-sol fini, pouvant être loué, 2 grands balcons. \$700.00. 327-8195

PLATEAU SAUVÉ très près, bas duplex, avec sous-sol fini, \$600 chauffage, acout. 389-0503

PLATEAU MONT ROYAL Près métro, 3½, rénové, haut duplex, calme, \$450 par mois. 286-7067

PLATEAU MONT-ROYAL, rue De Lanaudière, 5½, haut duplex, \$615, chauffé, 525-6033 et 677-5977

PLATEAU MONT-ROYAL 3½, sur Des Etapes/Mont-Royal, boiseries, vitraux, s./sol, garage, \$750, 521-5490

PLATEAU rue Colonial, très ensoleillé, appartement sur 2 étages, disposition impeccable. \$675.00. 282-9326

PLATEAU St-André près Parc, 7½, p. rénové à neuf, 1 chambre fermée, lav./séch. tout neuf, \$625, 255-1932

PLATEAU 5½, rez-de-chaussée, rénové, 4233, Fabre, \$500, Laisser message, 664-1110, 524-0011

PLATEAU Coloniale et Marie-Anne, grand 3½ luxueux, laveuse-sècheuse, \$420, mois. 332-6181

PLATEAU MONT-ROYAL, Grand 4½, haut duplex, \$385. Salon double, non-chauffé. 382-6281

PLATEAU MONT-ROYAL Grand 5½, tapis mur à mur, propre, non-chauffé, libre. \$450. 326-2398

PLATEAU MONT-ROYAL, Ave. Laurier, Spacieux 5½, haut duplex. \$450. 329-0490

PLATEAU MONT-ROYAL, Paris, près Fleury 5½, frais peint avec s./jeux et lavage plus cour, planchers cristall. Après 18h 322-3675, br. 399-8157 Richard.

PLATEAU MONT-ROYAL 4½, chauffé, eau chaude, 1er étage, bien éclairé, juleit garage \$397 /mois. 322-3017

PLATEAU MONT-ROYAL, 4½ Duplex moderne, électrique, 10 998, Parc Georges. \$450. 324-5752

N.D.G. 7½, Grand haut duplex, 4 c.c., foyer, boiseries, équipé, très clair, cuisine rénovée. 481-8288

N.D.G. Côte St-Luc, Luxueux 7½, neuf, équipé, garage, piscine, sauna et autres. \$1.300. 488-3405

N.D.G. grand 4½, très clair, chauffé, équipé, piscine + extras, \$514, garage optionnel \$40. Après 18h00, 489-6029

N.D.G. haut duplex, 7½, foyer, boiseries, garage, non-chauffé, libre 1er septembre. 484-2234 soir

N.D.G. Wilson, Très grand et luxueux 4½, neuf, chauffage électrique, 2 motifs gratuits, \$550, avec références. 527-0284, 294-7710

NOUVEAU ROSEMENT 4½, près Galerie d'Anjou, élevé 6645, Etienne Bouchard, \$415, 254-5252

■ Bureaux à louer 251

LES COURS ST-DENIS St-Denis et de Mont-Royal, à louer, magasins, bureaux et salle de montage, édifice prestigieux, stationnement, ascenseur, jusqu'à 70,000 pi. ca. Pour info. M. Saraga au 737-8535

MÉTRO BERRI local 1,600 pi. ca., aménagement, 8 bureaux dont une salle de conférence plus une réception. \$1483.00/mois tout inclus. 527-7011, 845-3464

MASCOUCHE

Centre de Santé Bureaux climatisés à louer pour professionnels de la santé. Jusqu'à 2300 pi. ca. (514) 471-1703

OUTREMONT, Laurier/Hutchinson

1,000 pi. ca. idéal, climatisé, dentaire 279-3346

OUTREMONT, rue Bernard, coin

Champagneur 4,800 pi. ca., bien aménagé. \$15 /pi. ca. 499-0558

SHERBROOKE centre-ville, 31 King

coût, bureaux frais peints, ascenseur, air climatisé, stat. électrique compris \$9.00 le pi. ca. par an, 400, 500, 1200 pi. ca. Mr. Larkin 515-563-0077, 919-569-3797, 819-567-0792

ST-DENIS (ex-Hôpital Chinois), tout

rénové, 1250 pi. ca. Renseignements: 273-9614. Situé au 7469 Drolet

■ Espaces commerciaux à louer 259

A LONGUEUIL, 125 Ste-Foy, Espace à bureaux, 7,500 pi. ca. ascenseur, gicleur, air climatisé, grand stationnement. 651-9900

LOCAL COMMERCIAL SUR BELANGER A ROSEMONT

env. 812 pi. ca., chauffé, 463-2444 488-9953, 722-8181 M. Loiseleur

LOCAL COMMERCIAL à louer, climatisé, 800 pi. ca.

Informations: 625-9323

■ Propriétés commerciales 269

IMMEUBLE COMMERCIAL avec 3 bars, 2 salles de réceptions, avec permis de 650 personnes, cour du Haut-Richelieu, inf. 514-347-2167

■ Commerces à vendre 283

BAR SALON CHANNONNIERS 3 logements plus chambres, 420 pi. ca., façade, sur route 117, rentable, autonome, cause retraité, 115,000. Discutable. 1-819-275-1911

BEAU RESTAURANT près CEGEP, 2

terrasses, service au comptoir, boissons. \$30,000, 328-6151

BOULANGERIE POUR ENFANTS

Rue St-Laurent, importations, inventaire 621-1584, 333-0247

■ Commerce à vendre camion

Van 1½ tonne, remis à neuf, équipé au complet, pour faire la réparation de machines sur place. Plus une valeur d'outils de \$18,000 (ex. machine à souder, compresseur, etc.). Revenus annuels: \$60,000. Entre 7h et 10h le soir. 1-613-632-9880

■ Compagnie très rentable en spectacle

de mode, magazine, à vendre, \$2,500.00. 729-2349, 495-1311

■ DEPARTER A MASCOUCHE

seul dans le secteur, bon chiffre d'affaires, 7h à 11h, 477-0483

DISCOTHÈQUE Centre-ville de Montréal

Pne/Ste-Catherine, bail de 9 ans, nouvellement rénovée, clientèle établie, prêt à discuter, de 9h à 17h. 848-3254 ou 819-377-3191

EQUIPEMENT DE BUREAU

Caisnes enregistrés, machines etc. Tél. le soir après 19h. 514-291-5554

FRANCHISE: Centre du rasoir dans un

centre d'achats très populaire dans l'ouest, tout rénové, potentiel, \$50,000 d'affaires, doit vendre cause maladie, demande \$90,000 plus inventaire, 489-1861

GARAGE à VENDRE

38 X 40 avec mécanisme, station-service et débarrasage à Brébeuf, 819-425-7164

GARAGE 5 PORTES

Terrbonne Terrain 201 X 126 pi. 433-3046

GROS COMMERCE DE MEUBLES ET

LINGE USAGE, à VENDRE. Peut doubler le potentiel. \$22-217

RESTAURANT centre-ville dans édifice

à bureaux et commerces, clientèle établie, occasion, à sacrifier, 474-1926

SALON D'ESTHÉTIQUE à St-Laurent

avec clientèle établie, Françoise Chénier, 321-0501 ou 689-7086

■ Magasins à louer 299

PIE IX Magasin (à louer) dans centre d'achat, disponible immédiatement. Fred Pfeiffer, 282-9636

■ Matériaux de construction 340

ARMOIRES cuisine sur mesures, chêne, pin, mélamine, direct. Manufacturier. Gilles Richard ENR. 525-9585/259-7815

■ Ameublements 351

DEUX CAUSEUSES 2 places, en très bon état, en velours rose, l'une à bleu, base pin massif, valeur \$1,200. Prix à discuter. 521-7375 après 17h, jour.

SPORTS

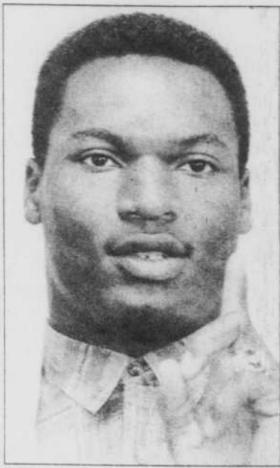
Bo Jackson s'entend avec les Raiders

Il réalise son rêve d'évoluer dans deux sports professionnels

C'est maintenant officiel, Bo Jackson poursuivra à la fois deux carrières professionnelles dans le monde du sport. Après avoir signé un contrat à long terme (5 ans) avec les Royals de Kansas City, de la Ligue américaine de baseball, Jackson a fait savoir, mardi, qu'il en était venu à une entente de principe avec les Raiders de Los Angeles, de la Ligue nationale de football (LNF). Les deux parties devraient signer un contrat cette semaine.

Récipiendaire du trophée Heisman à sa dernière saison au football collégial avec l'université Auburn, Jackson a fait savoir sa grande satisfaction hier. « Je réalise un rêve qui était d'évoluer dans deux circuits professionnels de sport », a raconté le joueur de 24 ans.

Les termes de l'entente n'ont pas été dévoilés mais dans le milieu du football on prétend que le rapide demi défensif aurait signé un contrat de cinq ans évalué à \$2,6 millions, incluant un boni d'un million de dollars à la signature. Jackson pourrait aussi recevoir un emprunt d'un million de dollars. On croit savoir que Jackson reçoit \$300,000 par année pour évoluer avec les Royals de Kansas City.



Bo Jackson

En conférence de presse, le principal intéressé a laissé entendre qu'il ne se joindra pas à son équipe de

football tant que la saison de baseball ne serait pas terminée. D'ailleurs, des modifications à son contrat avec les Royals doivent être effectuées incessamment dans le but de protéger cette équipe de baseball, advenant une blessure en saison de football.

Si les Royals ne terminent pas au premier rang de leur division cette saison, Jackson devrait être en mesure de rejoindre les Raiders à la mi-novembre, au milieu de la saison de la LNF.

Jackson a fait savoir qu'il voulait jouer au football sur une base irrégulière et qu'il était conscient qu'il devrait partager son temps d'utilisation avec Marcus Allen et les autres demis offensifs de l'équipe.

« Je n'ai rien à prouver à personne. J'ai pris cette décision parce qu'il s'agissait d'un but à atteindre », a signifié le joueur de champ des Royals, du campus de l'université Auburn où il a pratiqué ces deux sports.

Jackson avait été repêché, il y a un an, par les Buccaneers de Tampa Bay, de la LNF, équipe qui lui avait offert un contrat de \$7 millions pour cinq ans. Jackson avait plutôt opté pour le baseball et les Royals, et il devenait à nouveau éligible au repêchage de cette année dans la LNF. Les Raiders en avaient alors profité pour le sélectionner, en avril 87, en septième ronde.

Avec les Royals cette année, Jackson a frappé 18 circuits, un sommet chez les Royals, et a fait produire 45 points. Il affiche une moyenne de .254. Cependant, il a été retiré 115 fois sur des prises en 277 apparitions au bâton et il se dirige vers le record peu enviable de Bobby Bonds, des Giants de San Francisco, qui en 1970, avait mordu la poussière en 189 occasions.

Jackson a répété qu'il faisait du baseball sa priorité no 1 et que le football serait pour lui un hobby telles que peuvent l'être la pêche ou la chasse.

Outre Jackson, plusieurs autres joueurs ont combiné des carrières dans ces deux sports professionnels. Il s'agit, entre autres, de Geroge Halas, Jim Thorpe, Steve Filipowicz, Carroll Hardy, Ace Parker et Tom Brown. Mais personne de ceux-ci ne l'ont fait récemment.

Appelé à commenter la décision de son protégé, l'instructeur des Royals, John Schuerholz, a émis certaines réserves quant à la décision de son joueur. « La question qu'il faut se poser, c'est de savoir s'il pourra maintenir son agilité pendant 162 matchs lorsqu'on sait qu'il aura à subir la pression pendant deux longues saisons. Je ne peux répondre à ceci pour l'instant », a mentionné le gérant des Royals.

Le « pit bull » du tennis

John McEnroe rage de gagner

PIERRE CAYOUILLE

L'orageux John McEnroe, le « pit bull » des courts, n'abdique pas. Même si sa superbe machine à des ratés depuis deux ans, McEnroe veut redevenir le monarque du tennis professionnel. C'est pourquoi il participera aux Internationaux Players de Montréal, du 8 août au 16 août prochain, avant de tenter sa chance au US Open en septembre.

Un peu à l'étroit dans son veston fripé, McEnroe a bravé le déluge et fait brièvement escale à Montréal, mardi, pour annoncer la nouvelle.

Naguère si insolent avec les journalistes et photographes, il a accordé avec une rare bienveillance, voire avec sérénité, de longs entretiens à la presse. McEnroe s'est surtout plaint de la nouvelle tendance que prend le tennis mondial. « Le tennis s'en va à la déroute. Le jeu a perdu toute sa saveur. Les champions du jour sont des robots, sans émotions, sans personnalité. Il n'y a presque plus de place pour les athlètes qui ont une personnalité », a-t-il dit.

McEnroe a à cœur l'avenir du tennis. « J'ai toujours été préoccupé par l'avenir de ce sport. Les autorités du tennis ne me prenaient pas au sérieux quand j'en parlais. On était plus intéressé par mes frasques, mes sorties et mes colères. Aujourd'hui, on respecte plus mon point de vue ». Il déplore la tendance que prend le tennis moderne. « Avec les nouveaux matériaux qui composent les raquettes et l'émergence d'athlètes plus grands, plus forts, le tennis a perdu tout son charme. C'est devenu un sport puissant, une lutte entre des hommes forts », a dit McEnroe. Celui que l'on surnomme *Big Mac* suggère même que l'on rétrécisse la ligne de fond, de façon à favoriser les échanges. « On voit rarement du tennis de qualité à la télévision », poursuit-il.

Même s'il est détrôné depuis deux ans par quelques plus jeunes, moins fous, John McEnroe n'a pas vraiment changé. Il veut redevenir le meilleur joueur au monde. « Cela n'est pas parfaitement clair dans mon esprit. Mais quelque part au fond de moi, je veux goûter à nouveau les sommets ».

« Mais tant pis si j'échoue », dit-il. L'important, c'est d'être positif. Je voudrais simplement jouer à la hauteur de mon talent, ce qui n'est pas le cas actuellement. Quand mon corps obéira parfaitement à



John McEnroe

mon cerveau, je pourrai rivaliser avec les Becker et Lendl. Je ne tiens pas à tout prix à être le premier au monde dans six mois, par exemple. Je tiens d'avantage à ce que ma femme et mes enfants soient heureux ».

Cette fois, il ne mise plus uniquement sur son talent brut. Il se plie à un sévère programme de conditionnement physique. Sans pour autant devenir un esclave du *Nautilus* : « Je n'aime pas l'entraînement à outrance », dit-il. McEnroe refuse de divulguer ses nouvelles méthodes d'entraînement.

Ne comptant uniquement que sur son talent, il a dominé outrageusement la scène du tennis au début des années 80. Tandis que ses adversaires s'uaient à s'entraîner, il passait plutôt ses loisirs à gratter la guitare et à jouer des matchs de tennis pour le plaisir », raconte-t-il.

Il a amassé plus de 70 victoires en simple dans des tournois majeurs, accumulant des bourses de près de \$10 millions. Il a remporté trois fois Wimbledon et quatre fois le US Open.

Depuis, il a ralenti. Il se balade toujours en limousine et parcourt le monde comme un *rock star*. Mais il n'est plus le roi. On le classe aujourd'hui dixième au monde. Il a pris un congé sabbatique de six mois et demi en 1986, pour refaire le plein et revenir plus fort. Mais jusqu'ici, il n'a rien frassé.

Mais c'est surtout par son comportement parfois irrévérencieux que McEnroe s'est fait connaître à travers le monde. À maintes reprises, il a attaqué des photographes trop bryuants et vilipendé des spectateurs. À Wimbledon, la Mecque du tennis, il était honni. Aujourd'hui âgé de 28 ans, il

joue vaguement les repentis quand il aborde la question de ses scandales. Sans vraiment de conviction : « J'ai vieilli, je n'ai plus 20 ans. J'ai d'autres valeurs dans la vie. Je suis un père de famille, maintenant. J'essaie de m'assagir et je ne trouve plus drôles mes colères. Je veux améliorer mon comportement au jeu. Mais je sais que cela est plus facile à dire qu'à faire. Je n'arrive pas à me contenir quand je sais que j'ai raison et que le juge de lignes a tort. C'est plus fort que moi », avouet-il.

D'autres valeurs dans la vie, en effet, McEnroe a mis quelque peu de côté le tennis. Il a connu l'amour. Il s'est marié à l'actrice de cinéma Tatum O'Neal, a eu un enfant, Kevin. Les moindres ragots entourant sa vie fascinent la presse américaine. Le magazine *Esquire* lui a consacré sa une récemment.

Des nouveaux champions mondiaux du tennis, McEnroe dit qu'ils sont « sans personnalité », des sortes de robots, qui cognent fort. Ce ne sont pas des artistes. Boris Becker est trop jeune, Lendl est un robot, « un ordinateur qui joue sans émotions ». Seul l' Australien Pat Cash obtient grâce à ses yeux.

« McEnroe est un artiste, le dernier des vrais », dit François Godbout, président de *Tennis Canada* au sujet de McEnroe. Ses frasques sur les courts, ce n'est pas de la comédie, comme c'est la cas pour Jimmy Connors. Lui, c'est un vrai. Un court de tennis, c'est comme un lit de psychiatrie. On y cristallise sa vraie personnalité », dit M. Godbout. Techniquement, poursuit-il, l'enfant terrible est impeccable. « C'est un poème que de le voir jouer. Il est tout en finesse. Il est par exemple le seul joueur au monde à faire des volées sans plier les genoux ».

La venue de McEnroe confirme aux Internationaux de tennis du Canada le statut d'événement international. Déjà, les Boris Becker, Ivan Lendl, Yannick Noah et Pat Cash ont annoncé leur venue.

La semaine prochaine, du 24 au 26 juillet, McEnroe jouera en Coupe Davis comme l'Allemagne de l'Ouest et Boris Becker. Mais sa place au sein de l'équipe des États-Unis n'est pas assurée et il en veut aux dirigeants américains du tennis. « J'en suis insulté, après tout ce que j'ai fait pour le tennis, ils m'imposent de faire mes preuves, comme si j'étais le dernier venu ».

Patinage artistique

Vers la suppression des figures imposées !

PARIS (AFP) — Si la décision était prise, il s'agirait d'une véritable révolution dans le petit monde du patinage artistique: le comité directeur de la Fédération internationale de patinage (International Skating Union) a décidé de proposer au prochain congrès de l'ISU, en 1988, la suppression des figures imposées.

Une circulaire adressée aux membres de l'ISU indique qu'une telle mesure serait « essentielle pour le développement futur du patinage artistique » et qu'elle rendrait cette discipline « plus intéressante à la fois pour les athlètes et le public, ainsi que pour les téléspectateurs ». Longtemps déterminantes pour la victoire, les figures imposées qui consistent à dessiner sur la glace, avec un seul patin, essentiellement des boucles qu'il faut ensuite respecter plusieurs fois, avaient déjà vu leur importance être singulièrement amoindrie, ces dernières années, avec l'objectif de mettre en valeur les qualités athlétiques et artistiques des compétiteurs dans le « libre ».

L'élimination pure et simple des figures imposées constituerait la dernière démarche tendant à rendre spectaculaire, du début à la fin, la compétition de patinage artistique. Il est vrai que les figures imposées — souvent jugées « inutiles et inadaptables au sport moderne » par les compétiteurs eux-mêmes — ont toujours représenté une sorte d'entrée en matière complètement marginale.

La suppression des figures imposées toucherait les deux épreuves individuelles (messieurs et dames).

En même temps que l'élimination de ces figures d'école, l'actuel « programme court » (deux minutes maximum) serait remplacé par un « programme original » renforcé d'une durée portée à 2 min 30 sec, l'actuel « libre » final restant inchangé.

Toujours dans le but de réduire au maximum les figures d'école, la compétition de danse serait également modifiée. Ainsi, deux des trois danses imposées seraient supprimées, la danse de création étant maintenue avant le libre. Il n'y aurait pas de changement pour l'épreuve par couples (programme court et libre).

Pour l'établissement des classements, les facteurs utilisés seraient de 0,4 pour le « programme original » et de 1,0 pour la finale du libre. Les dix premiers du précédent championnat seraient placés automatiquement dans les deux derniers groupes. Pour la danse, les facteurs seraient de 0,4 (danse imposée), 0,6 (danse de création) et 1,0 (libre).

Toutes ces mesures qui, logiquement, devraient être adoptées par le Congrès, ne seraient valables que pour les compétitions seniors et notamment les Championnats d'Europe et du monde, ainsi que les Jeux olympiques. Mais en cas d'adoption, elles ne pourraient être applicables au plus tôt qu'en 1989, le prochain Congrès de l'ISU étant prévu en juin 1988 à Davos — le siège de l'ISU — soit après les grandes compétitions de cette année-là, et notamment les Jeux d'hiver à Calgary.

GRILLE DE PARUTION 1987



MAGAZINES

11 SEPTEMBRE
Le Devoir Économique
L'exportation et le transport

16 OCTOBRE
Le Devoir Économique
Les assurances

17 OCTOBRE
Le Devoir Passeport
Les destinations Soleil

31 OCTOBRE
Le Devoir Passeport
Le ski

13 NOVEMBRE
Le Devoir Économique
Les communications et les télécommunications

11 DÉCEMBRE
Le Devoir Économique
Perspectives Économiques '88

Pour information ou réservations publicitaires: (514) 842-9645
Pour réserver vos exemplaires supplémentaires: (514) 844-3361

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

ÉDUCATION
Les Sciences

Le Québec, comme toutes les sociétés occidentales, a, ces récentes années, voulu prendre le virage technologique. Quel impact ce mouvement a-t-il eu sur nos écoles, nos collèges et nos universités; c'est ce que ce **cahier spécial** consacré aux **sciences** veut explorer.

Et comme la rentrée scolaire sera proche, on traitera aussi de quelques questions plus immédiatement utiles et toujours d'actualité, telles:

- l'alimentation
- les vêtements
- les fournitures scolaires (calculatrices et autres appareils de calcul, etc...)
- le transport scolaire

Vous êtes intéressé par ces sujets? Vous désirez vous joindre à nous pour ce cahier spécial sur l'éducation? Alors n'hésitez pas à le faire en mettant un encart publicitaire dans ces pages.

- DATE DE PARUTION: 14 août
- DATE DE TOMBÉE: 5 août
- TARIF: 2,90\$ la ligne
- FORMAT: tabloïd

Pour de plus amples informations, téléphoner au:
842-9645 Christiane Legault
Commandez vos exemplaires supplémentaires au:
(514) 844-3361

SPORTS



Tim Raines a été proclamé le joueur par excellence du match des Étoiles, mardi soir à Oakland, après avoir frappé trois coups sûrs, dont un triple qui a produit les deux points de la Nationale.

Tim Raines, le héros du match des Étoiles

RICHARD MILO

OAKLAND (PC) — Tim Raines est devenu, mardi, le deuxième joueur des Expos à être proclamé le joueur par excellence du match des Étoiles. Seul Gary Carter, à deux reprises, a mérité l'honneur en 1981 et en 1984.

« C'est un des sommets de ma carrière. Après mon championnat des frappeurs, c'est mon plus bel honneur », a-t-il révélé après avoir mis fin à une léthargie de 0-2 en-7 lors du match des Étoiles.

« À Cincinnati (dimanche), les gars se sont payé ma tête. Ils m'ont dit qu'on avait aucune raison d'invoquer un joueur qui n'avait pas un seul coup sûr. Ils ne perdent rien à attendre. Ce sera mon tour... maintenant », a-t-il ajouté.

Raines a pris la relève d'Eric Davis, des Reds de Cincinnati. Il a réussi des simples à la 9e et à la 11e, puis il a claqué le triple de la victoire contre Jay Howell, des Athletics de Kansas City.

Ozzie Virgil, des Braves d'Atlanta, et Hubie Brooks, des Expos, ont marqué lorsque la balle est tombée dans l'allée du champ centre gauche — entre les voltigeurs Dave Winfield, des Yankees de New York, et Kirby Puckett, des Twins du Minnesota.

« Ça ne m'inquiétait pas. Il suffisait que j'en frappe... une (balle). Avant de quitter l'hôtel, j'ai dit à ma femme que j'allais réussir un coup sûr », a-t-il poursuivi.

Dawson est fier

Calmement, Raines a répondu à des centaines de questions à l'issue du match. Tous les joueurs, sauf Andre Dawson, ont quitté le vestiaire avant qu'il puisse enlever son uniforme. Dawson est resté... pour savourer le succès de Raines.

« Je suis fier pour lui », a-t-il révélé pendant que Raines répétait pour la dixième fois qu'il n'avait jamais affronté Howell.

« Je cherchais à faire bon contact. Je m'attendais à une balle rapide mais je ne visais pas la clôture », a-t-il dit en expliquant de quelle manière il a réussi son triple, après deux retraits.

Raines succède à Roger Clemens, des Red Sox de Boston, qui avait été choisi le joueur par excellence lors du match des étoiles, l'an dernier.

Match monotone Raines a épilé un match plutôt terne puisque la Ligue nationale n'a réussi que cinq coups sûrs lors des 12 premières manches.

Selon Darryl Strawberry, des Mets de New York, il était impossible de voir la balle au début du match en raison du crépuscule — le match a commencé à 17 h 30.

« Ce fut ennuyant. Les gens veulent voir des circuits », a renchéri Keith Hernandez.

Fait à noter, les joueurs des Expos ont obtenu la moitié des coups sûrs de la Ligue nationale. Hubie Brooks a contribué à la poussée victorieuse en frappant un simple, à la 13e.

Tim Wallach a été blanchi à ses trois présences. Il a été retiré au bâton à deux reprises.

«Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur un joueur comme Tim Raines» (Brochu)

MICHAEL GURRIE

(PC) — « Si c'était à recommencer, je ne changerais absolument rien... ou si peu », affirme le président des Expos, Claude Brochu, en parlant des profonds bouleversements qui ont marqué l'équipe à l'aube de la saison 1987.

Le nouveau président des Expos — il est entré en fonction le 1er octobre 1986 — faisait évidemment allusion au départ d'Andre Dawson, aux problèmes contractuels de Tim Raines et à l'échange un peu douteux qui avait envoyé l'as-releveur Jeff Reardon aux Twins du Minnesota en retour de Neal Heaton, avant le début de la campagne '87.

Rares étaient ceux qui concédaient la moindre chance aux Expos de terminer ailleurs qu'au cinquième rang de la section Est en 1987. Et après un départ de 8-12 en avril, les pronostics semblaient confirmés.

Sauf que le retour de Raines au mois de mai et les performances d'Andres Galarraga (.336), Tim Wallach (.306), Vance Law (.305) et Herm Winningham (.275 mais des catches spectaculaires) en première moitié de saison ont complètement transformé l'équipe.

Au mois de mai, ils ont compilé une fiche de 17-11, en juin ils ont remporté 15 de leurs 27 parties et en juillet, avant la pause du match des Étoiles, ils ont signé sept victoires en 11 parties.

Un euphémisme administratif « Dire que je suis satisfait de notre première moitié de saison serait un euphémisme », affirme Claude Brochu.

« La seule chose que je changerais, précise-t-il avec conviction mais sans emphase, c'est la façon dont nous avons négocié le contrat de Tim Raines ».

« Avec un peu de recul, je suis convaincu que nous (les Expos) aurions dû être un peu plus agressif avec Tim et son agent... »

« Par là, je veux dire que nous aurions dû aller au-devant des coups... anticiper, c'est-à-dire rétablir une bonne communication entre les deux

parties avant que les négociations ne soient rompues ».

« Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur un joueur comme lui », avoue-t-il.

Après le match des Étoiles de mardi soir, le président des Expos était encore plus volubile qu'à l'accoutumée puisque Tim Raines — qui a été choisi l'étoile individuelle de la rencontre — a permis à l'équipe montréalaise d'apposer son sigle à la Une de la plupart des journaux en Amérique du Nord.

« C'est bon pour les Expos et pour la ville de Montréal, concède M. Brochu, un spécialiste en marketing. Mais, en ce moment, je lève mon chapeau devant Tim Raines qui a déclaré après le match des Étoiles qu'il

décliait sa performance à ses coéquipiers et à la ville de Montréal... »

Rien pour acquis

Quant à l'avenir des Expos à Montréal, rien n'est certain. Les Alouettes sont morts, le Grand Prix de Formule Un est en suspens, le Manic est décédé et les Expos ne sont pas rentables...

« Nous avons commencé la saison avec un manque à gagner de 100,000 billets, affirme M. Brochu. Mais nous nous attendons quand même à dépasser de 200,000 le chiffre d'assistance établi l'an dernier ».

Juste mesure

Le président des Expos estime que les gouvernements municipaux,

provinciaux et fédéraux prennent trop pour acquis la viabilité des entreprises sportives à Montréal.

« Nous ne sommes pas là par compassion, affirme Claude Brochu. Ce n'est pas du bénévolat : c'est un partenariat entre la ville, la province et nous ».

« En ce moment nous possédons un des pires baux des ligues majeures, raconte Brochu. Nous avons même fait faire des études de marché (Price-Waterhouse) et nous savons que nous générons des revenus de \$125 à \$130 millions, par année, à Montréal... »

« Il serait peut-être temps que les différents paliers de gouvernement nous supportent ».

Open de Grande-Bretagne

Seuls les meilleurs gagnent à Muirfield...

MUIRFIELD, Grande-Bretagne (AFP) — L'Open britannique de golf, qui se déroulera cette année à Muirfield en Écosse à compter d'aujourd'hui, devrait consacrer dimanche un champion de renom, contrairement au Tournoi des Maîtres et à l'Omnium des États-Unis remportés par des joueurs peu connus du grand public.

La liste des récents vainqueurs se lit comme un who's who du golf. Parmi tant d'autres, le Sud-Africain Gary Player, les Américains Jack Nicklaus, Lee Trevino et plus récemment Tom Watson — en 1980, dernière édition de l'Omnium disputée sur ce parcours — ont inscrit leur nom au palmarès de Muirfield.

Tom Watson, âgé de 37 ans et cinq fois vainqueur à l'Omnium britannique, pourrait bien remporter une nouvelle victoire, ce qui lui permettrait d'égaliser le record de succès du Britannique Harry Vardon. Watson est persuadé d'avoir mis un point final à trois longues années de résultats décevants, et sa récente deuxième place à l'Omnium des États-Unis confirme ses propos optimis-

tes : « Les trois dernières années n'ont pas été très gaies. L'US Open a fait beaucoup pour ma confiance. Je suis ici pour gagner, je suis prêt à gagner ».

Ballesteros, Norman et les autres...

Ben Crenshaw, Texan de 35 ans, troisième à Muirfield en 1980, quatrième cette année au Tournoi des Maîtres et à l'Omnium des États-Unis, est également animé d'une redoutable rage de vaincre : « Je ne pense pas pouvoir vivre sans rem-

porter l'Omnium britannique... »

Quant à l'Espagnol Severiano Ballesteros, actuel n°2 mondial derrière l'Australien Greg Norman, il espère, à cette occasion, rompre avec une série de 11 participations sans victoire dans les tournois du Grand Chelem. Autre vainqueur potentiel, tout aussi déterminé : Greg Norman, évincé, le tenant du titre.

« J'ai mon plan de jeu, explique-t-il. J'ai fait l'impassé sur plusieurs compétitions et je suis prêt pour Muirfield. J'ai le moral ».

Pas d'intervention chirurgicale pour Ali

CHICAGO (AFP) — L'ancien triple champion du monde de boxe des poids lourds Mohamed Ali, 45 ans, qui souffre depuis 1984 du syndrome de la maladie de Parkinson, a une fois de plus réaffirmé mardi soir à Chicago qu'il ne subirait aucune inter-

vention chirurgicale.

« Ne vous inquiétez pas. Je serai à la maison dans quelques jours et personne ne m'opérera », a déclaré Ali au cours d'une conversation téléphonique avec ses parents, qui résident à Louisville (Kentucky).

M. Cassius Clay Sr, père de l'ancien boxeur, a confirmé les propos de son fils : « Nous l'attendons dans quelques jours. Mohamed m'a assuré qu'il se sentait très bien et qu'il n'est aucunement question qu'il subisse une opération cérébrale. Son état de santé ne le nécessite pas. C'est aussi d'ailleurs les opinions des médecins de Los Angeles et de New York qui estiment que les médicaments (notamment de la dopamine) qu'il absorbe depuis 1984 devraient lui permettre d'être complètement rétabli dans un proche avenir ».

La semaine dernière, Mohamed Ali avait séjourné au Mexique et participé à une conférence médicale sur la boxe, organisée par le Conseil mondial de la boxe (WBC). Durant son séjour dans la capitale mexicaine, Ali avait eu des entretiens avec plusieurs médecins de cette ville, ce qui avait laissé croire qu'il pourrait se faire opérer la semaine prochaine.

Jeux d'été de Séoul

Nouvelle ouverture en faveur du Nord

LAUSANNE, Suisse (AFP) — Le Comité international olympique, avec l'accord de la Corée du Sud, a fait une nouvelle ouverture en direction de la Corée du Nord pour qu'elle participe aux Jeux d'été de 1988 en lui confiant l'accueil d'un cinquième sport, le volley-ball féminin, et en lui attribuant l'organisation totale du 100 kilomètres sur route cycliste par équipes masculin.

En révélant officiellement cette nouvelle proposition, hier matin à Lausanne, à l'issue de la quatrième réunion entre les représentants des deux Corées sous l'égide du CIO, son président, M. Juan Antonio Samaranch, a précisé qu'elle constituait une « dernière offre » et que les acceptations devaient parvenir « au plus vite », de toute façon avant le 17 septembre 1987, date d'envoi des invitations, au siège du CIO, afin que soient réglées ensuite « les questions relatives à l'organisation de ces compétitions ».

M. Samaranch, tout en réaffirmant son optimisme, a précisé que s'il n'y avait pas d'acceptation complète ou pas de réponse avant le 17 septembre, « ce serait fini ». Une nouvelle surenchère du Nord provoquerait ainsi la rupture après plus de deux années d'efforts et de négociations. La Corée du Sud organiserait donc seule les Jeux.

Proposition sans précédent La proposition finale qui complète celle faite les 10 et 11 juin 1986, comporte donc cinq sports : deux complets (tir à l'arc et tennis de table), le 100 kilomètres cycliste contre-la-montre, un groupe éliminatoire du

tournoi de football et, ce qui est nouveau, le volley-ball féminin dans son intégralité.

En outre, un aménagement a été apporté pour la course cycliste. À l'origine, elle devait être partagée entre les deux pays, avec départ au Nord et arrivée au Sud. Elle est attribuée désormais en totalité au Nord, le franchissement de la frontière du 38ème parallèle présentant, semble-t-il, trop de difficultés techniques.

Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, le CIO a tenu « à mettre en évidence et à souligner le caractère exceptionnel et sans précédent de sa proposition dans l'histoire olympique ». L'agrément de la Corée du Nord n'est pas assuré pour autant.

Les responsables nord-coréens ont en effet de nouveau réclamé à Lausanne l'organisation de huit sports, en totalité ou en partie, à choisir parmi dix : tennis, de table, tir à l'arc, judo, lutte, gymnastique, volley-ball féminin, basketball masculin, cyclisme, handball féminin et football.

Pour ce dernier sport, auquel ils attachent une grande importance, mais dont ils sont exclus par la Fédération internationale de football (FIFA) pour avoir refusé de disputer les éliminatoires du tournoi olympique, ils demandent non plus seulement un groupe mais tout le tournoi. Ce qui, en tant que pays organisateur, permettrait à la Corée du Nord d'être ainsi qualifiée d'office, sous réserve bien sûr de l'acceptation de la FIFA...

Dernières concessions

M. Chin Chung Guk, vice-président

Tour de France

Au tour de Rolf Golz

BLAGNAC, France (AFP) — L'Allemand de l'Ouest Rolf Golz (Super-Comex) a remporté hier, au sprint et sous une pluie battante, la 15e étape du 74e Tour de France cycliste, disputée sur 164 kilomètres entre Tarbes et Blagnac (sud-ouest de la France), à l'issue d'une très longue échappée menée avec le Français Roland Le Clerc et l'Irlandais Martin Earley.

Au classement général, le leader français Charles Mottet a réussi une bonne opération en confortant son maillot jaune. Le peloton, qui a atteint Blagnac plus de dix minutes après le trio d'échappés, s'est en effet disloqué à 50 kilomètres de l'arrivée. L'Irlandais Stephen Roche, le Britannique Robert Millar, le Français Jean-François Bernard ont ainsi concédé plus d'une minute sur les autres favoris.

L'échappée victorieuse a commencé dès le cinquième kilomètre, avec un démarrage du Français Jean-Claude Colotti, suivi de Le Clerc et Earley, sous l'oeil déabusé d'un peloton sans réaction. Ce n'est qu'à 32e kilomètre que Rolf Golz est sorti du peloton pour le rejoindre six kilomètres plus loin. Colotti ayant

lâché prise, le trio creusait l'écart et portait son avance à 22:38 au 110e kilomètre.

Le peloton, sans se presser, reprenait ses forces entamées la veille dans les cols pyrénéens, ne se décidant à bouger qu'à 115e kilomètre. Une trentaine de coureurs se détachaient alors sous l'orage, le Néerlandais Peter Stevenhaagen en tête. Parmi eux, nombre de prétendants à la victoire finale, tels Mottet — accompagné des Français Laurent Fignon et Marc Madiot — l'Espagnol Pedro Delgado, les Colombiens Luis Herrera et Pedro Wilches, le Belge Claude Criquiellon.

Le groupe, impulsé par les Système U de Fignon, Madiot et Mottet, augmentait son avance. Piégés, les Toshiba de Bernard, les Carrera de Roche, le Panasonic de Millar assureraient la poursuite. En vain.

À l'avant, Earley et Le Clerc attaquaient à tour de rôle dans les 10 derniers kilomètres. Mais Golz, auteur de bonnes performances en début de saison, avait le dernier mot et son accélération dans les derniers hectomètres lui permettait de dominer sans problème ses deux compagnons d'échappée.

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

Office de la catéchèse de Québec

À l'occasion du 25e anniversaire de l'Office de la catéchèse du Québec, Le Devoir publie un cahier spécial, de format tabloïd, sur l'influence qu'a eue l'Office de la catéchèse du Québec sur la société québécoise, la formation religieuse à l'école, la préparation aux sacrements, l'éducation des adultes chrétiens et des catéchètes, ainsi que sur les moyens audio-visuels et écrits qu'il a utilisés pour la diffusion de sa pensée.

Plusieurs chefs de file, religieux et laïcs, de la société québécoise ont participé à la naissance et au développement de cet organisme.

Vous êtes intéressé par ces sujets? Vous désirez vous joindre à nous pour ce cahier spécial sur l'Office de la catéchèse du Québec? Alors n'hésitez pas à le faire en mettant un encart publicitaire dans ces pages.

- DATE DE PARUTION: 19 septembre
DATE DE TOMBÉE: 3 septembre
TARIF: 2,90\$ la ligne
FORMAT: tabloïd

Pour de plus amples informations, téléphoner au: 842-9645 Christiane Legault

Commandez vos exemplaires supplémentaires au: (514) 844-3361

BASEBALL

Ligue nationale

Mardi

Partie des Étoiles

LN 2, LA 0

Hier

Aucun match

Aujourd'hui

Atlanta, Alexander (4-5) à Montréal, Youmans (6-3), 19 h 35

Cincinnati, Gullickson (9-5) à New York, Gooden (6-2), 19 h 35

Philadelphie, Gross (6-8) à Houston, Ryan (4-10), 20 h 35

St. Louis, Forsch (8-3) à San Diego, Whitson (8-7), 22 h 05

Pittsburgh, Kipper (5-6) à Los Angeles, Valen-

zuela (7-7), 22 h 35

Chicago, Maddux (5-7) à San Francisco, La-

Coss (7-5), 22 h 35

Ligue américaine

Mardi

Partie des Étoiles

LA 2, LN 0

Hier

Aucun match

Aujourd'hui

Toronto, Key (9-6) au Minnesota, Blyleven (8-6), 13 h 15

Cleveland, Bailes (2-2) à Chicago, Dotson (7-5), 14 h 30

Californie, McCaskill (2-0) à Milwaukee, Higuera (7-7), 14 h 35

Oakland, Young (9-5) à Boston, Clemens (8-6), 19 h 35

Seattle, Morgan (7-10) à Detroit, Terrell (6-8), 19 h 35

Baltimore, Griffin (1-3) à Kansas City, Gubicza (7-8), 20 h 35

New York, Guidry (1-4) au Texas, Hough (10-4), 20 h 35

Les frappeurs

pp cs pp cc moy.

Brooks 155 44 30 7 294

Candaele 300 84 11 0 280

Engle 58 12 7 1 207

Fitzald 157 36 21 3 229

Foley 109 27 10 2 248

Galarraga 292 98 61 8 336

Johnson 48 12 5 1 250

Law 259 79 37 9 305

Nichols 86 24 15 3 279

Raines 246 85 37 7 346

Reed 91 16 8 0 176

Wallach 317 97 73 12 306

Webster 321 91 28 4 283

Win'gham 171 47 27 3 275

Buts volés: Raines 25; Webster 17; Winningham 15; Candaele, Law 6; Galarraga, Wallach 5; Foley 4; Johnson 3; Brooks, Fitzgerald 2; Engle, Nichols, 1.

Les lanceurs

g-p ml pm rab mpm

Burke 1-0 49 10 21 182

Heaton 10-4 117 2 60 82 4 59

Martinez 4-1 42 0 22 28 4 71

McClure 4-1 29 1 14 18 4 29

McGaffigan 0-1 59 1 15 49 2 28

Parrett 1-3 200 6 21 270

Sebra 6-9 105 2 43 97 3 66

Smith 6-3 75 2 41 49 8 88

Sorenson 3-4 47 2 25 21 4 72

St. Claire 3-3 33 2 19 21 5 08

Tibbs 4-4 76 0 43 46 5 09

Youmans 6-3 67 0 30 60 4 03

Victoires préservées: Burke, McGaffigan 8; St. Claire 6; Parrett 3; Sorenson 1.

Table with 5 columns: Team, g, p, moy., diff. Rows include ST. LOUIS, MONTRÉAL, NEW YORK, CHICAGO, PHILADELPHIE, PITTSBURGH, CINCINNATI, HOUSTON, SAN FRANCISCO, ATLANTA, LOS ANGELES, SAN DIEGO.

Table with 5 columns: Team, g, p, moy., diff. Rows include NEW YORK, TORONTO, DETROIT, MILWAUKEE, BOSTON, BALTIMORE, CLEVELAND, MINNESOTA, KANSAS CITY, OAKLAND, CALIFORNIE, SEATTLE, TEXAS, CHICAGO.